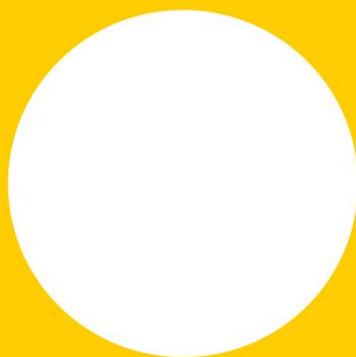


**RAPPORT
ANNUEL
BPI-GROUPE**

2013





SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| 1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL | 4 |
| 2. CHIFFRES CLES | 5 |
| 2.1. Bilan 2013 | 5 |
| 2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2013 | 6 |
| 3. RAPPORT DE GESTION | 6 |
| 3.1. Gouvernance | 6 |
| 3.2. Mandats | 8 |
| 3.3. Rapport d'activité | 10 |
| 4. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE | 52 |
| 5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE | 54 |
| 5.1. Structure simplifiée de l'actionnariat du groupe Bpifrance | 54 |
| 5.2. Organigramme fonctionnel | 55 |
| 5.3. Organigramme du réseau | 56 |
| 6. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES | 57 |
| 7. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES | 58 |
| 8. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES | 151 |
| 9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 166 |

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



Tout au long de cette première année d'existence, Bpifrance a mené de front sa fondation juridique, financière, opérationnelle et la mission de financement des entreprises qui lui a été confiée.

Bpifrance a conduit sa structuration avec volontarisme : la mise en place de différents organes de gouvernance, la validation de la doctrine après présentation au Parlement, le déploiement dans les régions, l'organisation juridique et financière sont autant d'actions qui ont été menées à bien au cours de l'année 2013 grâce à la mobilisation et à l'engagement des équipes.

Ces actions n'ont en rien ralenti l'activité du groupe dans sa mission de financement des entreprises. Dans un contexte économique encore tendu, Bpifrance a mobilisé tous les outils pour assurer son rôle d'acteur de place, jouer un rôle contra-cyclique de financement de l'économie et agir sur les imperfections de marché.

L'activité de crédit a ainsi atteint un niveau historique avec 5Md€ d'engagements à moyen-long terme, qui ont permis, par effet de levier, la mobilisation de 16Md€ de financements. S'agissant des financements de court terme, 4Md€ ont été engagés, ce qui est également sans précédent. Le Préfinancement du CICE, résultant du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, a atteint 860M€ d'accords au bénéfice de plus de 12.000 entreprises, dont 60% de TPE. L'activité de garantie, quant à elle, est en progression de 5% par rapport à 2012. Les efforts en matière de financement de l'innovation ont été également renforcés par le déploiement de nouvelles offres de prêts. Bpifrance a, par ailleurs, défini un plan d'action pour l'innovation, le plan « NOVA » fondé sur trois mots d'ordre : simplification, accompagnement, continuum de financement.

L'année 2013 a été l'année de la définition d'une nouvelle organisation du pôle investissement, structurée autour quatre métiers : fonds de fonds, investissement direct dans les PME, investissement direct en capital innovation, et investissement direct dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Cette organisation se concrétisera pleinement en avril 2014 avec le regroupement de plus de 300 collaborateurs de CDC Entreprises, du FSI et de FSI Régions, dans Bpifrance Investissement, société de gestion unique du groupe gérant près de 20Md€ d'actifs. En 2013, Bpifrance a poursuivi son action en fonds de fonds dans un contexte marqué par une attrition des capitaux pour les PME, jouant pleinement son rôle d'entraînement des souscripteurs privés et permettant de structurer la chaîne du financement des PME de croissance : le niveau des souscriptions réalisées dans des fonds partenaires s'est élevé à 444 M€. L'investissement en fonds propres dans les PME a bien résisté, malgré un marché difficile : 91 opérations ont été réalisées sur l'exercice pour 121 M€ investis. L'activité du métier fonds propres ETIGE a continué sur un rythme équivalent à 2012 : 368 M€ répartis sur 16 opérations contre 356 M€ investis l'année précédente. L'activité de capital innovation exercée en direct a, par ailleurs, conduit à des souscriptions de 111 M€ pour 35 opérations, soit une croissance de 54% par rapport à 2012, grâce, notamment à la création de l'activité Large Venture.

Avec l'adoption du Plan stratégique 2014-2017 par le Conseil d'administration, Bpifrance dispose, aujourd'hui, d'une feuille de route claire pour les années à venir. L'enjeu majeur de notre action sera la reprise de l'investissement des entreprises dans notre pays.

La mobilisation des équipes de Bpifrance pour y parvenir sera pleine et entière.



Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de BPI-Group

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2013

- Pôle « investissement »

| En millions d'euros | 2012 | 2013 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Engagements autorisés | 1 353 | 912 |
| Fonds de fonds | 479 | 405 |
| Fonds Propres PME | 222 | 176 |
| Innovation | 136 | 106 |
| Fonds Propres ETIGE | 517 | 224 |
| Souscriptions | 1 776 | 1 044 |
| Fonds de fonds | 390 | 444 |
| Fonds Propres PME | 161 | 122 |
| Innovation | 74 | 111 |
| Fonds Propres ETIGE | 1 152 | 367 |
| Distributions | 519 | 1 186 |
| Fonds de fonds | 82 | 111 |
| Fonds Propres PME | 36 | 73 |
| Innovation | 1 | 2 |
| Fonds Propres ETIGE | 400 | 1 001 |
| Plus-ou-moins values réalisées | 94 | 417 |
| Fonds de fonds | 4 | 3 |
| Fonds Propres PME | 2 | 15 |
| Innovation | -2 | 1 |
| Fonds Propres ETIGE | 91 | 398 |
| Actifs sous gestion* : | 20 626 | 20 039 |
| Fonds de fonds | 5 195 | 5 065 |
| Fonds Propres PME | 1 570 | 1 848 |
| Innovation | 543 | 639 |
| Fonds Propres ETIGE | 13 317 | 12 487 |

* Pour les participations directes des métiers ETIGE et Innovation, les valeurs indiquées correspondent à la valorisation IFRS retenue à la clôture de chaque exercice

- Pôle « financement »

| (En millions) | 2011 | 2012 | évolution 2012 | 2013 | évolution 2013 |
|--|-------------|-------------|-------------------|-------|-------------------|
| ACTIVITE | | | | | |
| Aides innovation (AI, ISI, FUI, FIS, PSPC) | 658 | 744 | 13,1% | 634 | -14,8% |
| Concours Garantie | 8 826 | 8 500 | -3,7% | 8 968 | 5,5% |
| Concours garantis par Bpifrance régions | 534 | 611 | 14,4% | 768 | 25,7% |
| Cofinancement de l'investissement | 4 164 | 4 701 | 12,9% | 5 073 | 7,9% |
| CICE (avances) | - | - | N/A | 737 | N/A |
| Financement à Court terme (avances) | 6 302 | 7 001 | 11,1% | 7 810 | 11,6% |
| EFFECTIFS (1) | 1641 | 1641 | - | | |

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le capital de BPI-Groupe s'élève à 20.981.406.140 euros.

Il est détenu à parité par la Caisse des Dépôts et Consignations et par l'EPIC BPI-Groupe, chacun à raison de 50% du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de BPI-Groupe.

L'EPIC BPI-Groupe est un établissement public industriel et commercial immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Gouvernance

3.1.1. Président du Conseil d'administration

Jean-Pierre JOUYET (jusqu'au 16 avril 2014)
Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

3.1.2. Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Nommé par décret du 7 février 2013 portant nomination du directeur général de BPI-Groupe

3.1.3. Conseil d'administration

3.1.3.1. Le Directeur général de BPI-Groupe

Nicolas DUFOURCQ

3.1.3.2. Administrateurs représentant l'Etat

Delphine d'AMARZIT

Chef du service du financement de l'économie à la Direction générale du Trésor
Nommée par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

Maud BAILLY TURCHI

Chef de mission de contrôle économique et financier au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
Nommée par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

David AZEMA

Commissaire aux participations de l'Etat (APE)
Nommé par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe



Louis GALLOIS

Commissaire général à l'Investissement

Nommé par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

3.1.3.3. Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts et Consignations

Jean-Pierre JOUYET (jusqu'au 16 avril 2014)

Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Franck SILVENT

Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe Caisse des Dépôts

Agnès PANNIER-RUNACHER

Directeur général délégué de la Compagnie des Alpes

Aline MORANCHO

Directrice régionale à la Caisse des Dépôts et Consignations

3.1.3.4. Administrateurs représentant les régions

Ségolène ROYAL

Présidente du conseil régional de Poitou-Charentes

Nommée administrateur par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

Nommée première vice-Présidente du Conseil d'administration de BPI-Groupe (5^{ème} décision du Conseil d'administration du 21 février 2013)

Jean-Paul HUCHON

Président du conseil régional d'Ile de France

Nommé par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

3.1.3.5. Administrateurs choisis en raison de leur compétence en matière économique et financière, ainsi que de développement durable

Amélie FAURE

Entrepreneuse

Nommée par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

Nicolas THERY

Président-Directeur général de CIC Est

Nommé par décret du 18 février 2013 portant nomination de membres du conseil d'administration de BPI-Groupe

3.1.3.6. Administrateurs représentant les salariés de BPI-Groupe et de ses filiales (à compter du 25 mars 2014)

Elisabeth HENRY PEREZ

Elue au Conseil d'administration de BPI-Groupe aux termes des élections des représentants des salariés de BPI-Groupe et de ses filiales, tenues le 11 février 2014

Eric VERKANT

Elu au Conseil d'administration de BPI-Groupe aux termes des élections des représentants des salariés de BPI-Groupe et de ses filiales, tenues le 11 février 2014

3.14. Censeur et second vice-Président du Conseil d'administration

François DROUIN

Président du conseil d'administration d'Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc.

Nommé second vice-Président du Conseil d'administration de BPI-Groupe (5^{ème} décision du Conseil d'administration du 21 février 2013)

3.15. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a créé les comités suivants :

- Comité d'audit et des risques, composé de Nicolas THERY, président, de Ségolène ROYAL, d'Agnès PANNIER-RUNACHER et de Delphine d'AMARZIT ;
- Comité des nominations et des rémunérations, composé d'Amélie FAURE, Présidente, de David AZEMA, de Franck SILVENT et de Jean-Paul HUCHON.

3.16. Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

3.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de BPI-Groupe est reprise ci-dessous.

Jean-Pierre JOUYET (jusqu'au 16 avril 2014) :

- Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Président du directoire de FRR (EP),
- Représentant permanent de Caisse des Dépôts et Consignations, administrateur de La Poste et de CNP.

Nicolas DUFOURCQ :

- Président-Directeur général de :
 - i) Bpifrance Participations
 - ii) Bpifrance Financement
- Président de Bpifrance Investissement
- Administrateur d'Euler Hermes



David AZEMA :

- Administrateur de :
 - i) Bpifrance Participations
 - ii) Bpifrance Investissement
 - iii) Renault SA
 - iv) Thales
 - v) EDF

Ségolène ROYAL : aucun autre mandat.

Franck SILVENT :

- Administrateur de :
 - i) Bpifrance Participations
 - ii) Bpifrance Investissement
 - iii) CNP Assurance
 - iv) La Poste
 - v) ICADE,
 - vi) Transdev Group

Amélie FAURE :

- Administrateur de Distribeo, d'Avanquest Software et de Caméléon Software
- Membre du conseil de surveillance de QuelleEnergie
- Président du conseil d'administration d'Augure
- Président de Riplay

Jean-Paul HUCHON :

- Administrateur d'Etablissement Public de Saclay
- Membre du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris
- Président de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – Ile de France (IAU/IDF)

Delphine d'AMARZIT :

- Administrateur de Dexia Crédit Local et de Dexia SA

Maud BAILLY TURCHI : aucun autre mandat.

Louis GALLOIS :

Président du conseil de surveillance de Peugeot SA

Agnès PANNIER-RUNACHER

- Directeur général délégué de Compagnie des Alpes ;
- Administrateur de :
 - i) Bourbon
 - ii) Compagnie du Mont Blanc
 - iii) Skigloo
- Membre du conseil de surveillance de Looping Holding et de Société du parc du Futuroscope
- Représentant permanent de Compagnie des Alpes au conseil d'administration de Grévin & Cie.

Aline MORANCHO :

- Administrateur de :
 - i) Orvitis - Office public de l'habitat de la Côte d'Or
 - ii) Opac Saône et Loire - Office public de l'habitat
 - iii) Dijon Habitat
 - iv) Société immobilière le Campus - Silc
 - v) Harfleur 2000
 - vi) Saems du circuit de Nevers - Magny-Cours
 - vii) Satt Grand Est

Nicolas THERY :

- Président-Directeur général de CIC Est,
- Directeur général adjoint de :
 - i) Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
 - ii) Banque Fédérative du Crédit Mutuel
 - iii) Groupe Assurances du Crédit Mutuel (« GACM »)
- Administrateur de TargoBank Espagne
- membre du conseil de surveillance de Cofidis et Cofidis Participations.
- Membre du conseil de direction d'Euro Protection Surveillance,
- Représentant permanent de GACM :
 - i) au conseil d'administration de RMA WATANYA,
 - ii) au conseil de surveillance d'EURAFRIC Information

3.3. Rapport d'activité

3.3.1. Les faits marquants

3.3.1.1. Les faits marquants de l'année 2013

L'année 2013 est celle de la création de la Banque publique d'investissement.

Sur le plan des métiers, 2013 est marquée, côté financement, par le déploiement de nouveaux produits de financement, de préfinancement et de garantie et, côté investissement, par la création de nouveaux fonds d'investissement.

Création du groupe Bpifrance

Les principales étapes de la création du groupe Bpifrance sont résumées ci-après :

- Loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement ;
- 21 février 2013 : le premier Conseil d'administration de Bpifrance, réuni à Dijon, désigne son président, Jean-Pierre Jouyet, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 21 février 2013 : désignation du comité exécutif de Bpifrance.
- 17 avril 2013 : première réunion du comité national d'orientation (CNO), à Caen. Le CNO est chargé d'émettre un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention, les modalités d'exercice, par Bpi-Groupe et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.
- 15 mai 2013 : présentation de la doctrine d'intervention de Bpifrance au Parlement. Celle-ci a ensuite été adoptée par le Conseil d'administration du 25 juin.
- 38 réunions de comités régionaux d'orientation organisées à partir du printemps 2013.
- Mai 2013 : lancement du label *Bpifrance Export*, nouvelle offre de financement et d'accompagnement destinée aux PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire), en partenariat avec la Coface et UBIFRANCE, afin de faciliter l'export et l'internationalisation des entreprises.



- Juin 2013 : conclusion d'un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour développer des coopérations en faveur de l'investissement et du financement des PME et ETI. Cet accord a été concrétisé dès septembre avec la mise à disposition de Bpifrance d'une ligne de crédit de 750 M€ par la BEI, et d'une enveloppe de garantie par le FEI. Celle-ci permettra d'accorder des prêts en faveur des PME innovantes à hauteur de 200 M€.
 - Notifications des agréments de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (28 juin 2013) et de l'Autorité des Marchés Financiers (10 juillet 2013).
 - 12 juillet 2013 : création du groupe Bpifrance par achèvement d'un processus d'apports aux termes duquel
 - (a) l'Etat apporte à BPI-Groupe 49% du capital et des droits de vote de FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) et sa participation dans Sofired,
 - (b) l'EPIC BPI-Groupe apporte à BPI-Groupe 62,81% du capital et des droits de vote de Oseo (aujourd'hui Bpifrance Financement) et
 - (c) la Caisse des Dépôts et Consignations apporte à BPI-Groupe en particulier 51% du capital et des droits de vote de FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations), la totalité du capital et des droits de vote de CDCE-1, 62,81% du capital et des droits de vote de Oseo (aujourd'hui Bpifrance Financement) ainsi que des actifs complémentaires (cf. paragraphe (d) ci-après).
- A la suite de ces apports, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations deviennent alors actionnaires paritaires de BPI-Groupe, chacun à raison de 50% du capital et des droits de vote. BPI-Groupe a le statut de compagnie financière.
- (d) BPI-Groupe apporte à FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) des actifs reçus le jour même de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces actifs sont listés en Annexe 1.
 - Octobre / novembre 2013 : finalisation de l'organisation du groupe et installation des équipes. Les équipes parisiennes de Bpifrance sont réunies sur un seul site (6/8 boulevard Haussmann – 75009 Paris) et les fonctions centrales sont dans le même temps rassemblées au siège de Maisons Alfort.
 - Elaboration de convention-cadres de partenariat avec les Régions. 2 conventions signées en 2013 : Auvergne et Poitou-Charentes.
 - Novembre 2013 : lancement du plan d'action Nova pour le financement de l'innovation, qui vise à accélérer la création de champions nationaux.
 - 26 novembre 2013 : signature de la charte des bonnes pratiques AFIC / Bpifrance avec des engagements partagés entre acteurs privés et publics au service du développement des PME et des ETI non cotées.
 - 20 décembre 2013 : approbation du premier plan stratégique de Bpifrance par le Conseil d'administration. Ce plan volontariste matérialise les ambitions stratégiques du groupe à horizon 2017, en accord avec ses missions d'intérêt général.

Faits marquants concernant le pôle « financement » :

Concernant le pôle « financement », 2013 est l'année du déploiement de nouveaux produits de financement, de préfinancement et de garantie.

- Nouveaux produits de financements :
 - **Prêt développement export (PDE) :** Dans le cadre de la simplification des procédures de soutien aux entreprises décidée par l'Etat, le PDE a été créé afin de répondre au besoin de renforcement de la structure financière des entreprises qui se développent à l'international. Systématiquement associé à des financements externes de même montant, le PDE résulte de la fusion de 3 produits préexistants : le prêt pour l'export, le contrat de développement international et le contrat de développement participatif.

- **Prêt numérique**, dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir (« PIA »). Doté de 300 M€, ce prêt bonifié, systématiquement associé à des financements externes de même montant, financera l'investissement des PME et ETI engagées dans des projets structurants d'intégration de solutions numériques.
- **Prêt pour l'industrialisation des pôles de compétitivité (PIPC)** : mis en place fin 2013 dans le cadre du PIA, le PIPC finance les dépenses aval d'un projet collaboratif de R&D, permettant d'aboutir à la mise sur le marché d'un produit, procédé ou service innovant. Il améliore ainsi le financement de la phase d'industrialisation et de commercialisation des nouveaux produits ou services développés par les entreprises au sein des projets collaboratifs des pôles de compétitivité.
- Déploiement des mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi :
 - **Préfinancement du CICE**, sous la forme d'un préfinancement direct, d'un dispositif de garantie favorisant le préfinancement et du déploiement d'une offre spécifique pour les TPE.
 - **Fonds de redressement de la trésorerie des PME** : garantie de 500 M€ de crédits de trésorerie au profit des TPE et PME.

Faits marquants concernant le pôle « investissement » :

2013 est l'année de mise en place d'une nouvelle organisation au sein du pôle « investissement » de Bpifrance, qui se traduit par la création des 4 métiers suivants :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds affiliés et fonds de fonds privés souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes d'investissement suivants :
 - Programme PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3 et FPMEI),
 - Programme FSI France Investissement (FFIA, FFIB et FFI 2),
 - Programme FSI France Investissement 2020 (FFFI 3).

Le métier fonds de fonds est également en charge de la gestion d'actifs pour compte de tiers telle que le fonds national d'amorçage, ci-après « FNA » (PIA) non souscrit par Bpifrance.

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :
 - France Investissement Croissance (FCID, FCID 2 et OC+A),
 - Fonds sectoriels et filières (dont Patrimoine et Création, FSFE, Croissance Rail, FDEN, Fonds Stratégique Bois, Mode et Finance, Patrimoine et Création 2...),
 - France Investissement Régions (AED, AEM, OC+B, FSI Régions 1 et FSI Régions Mezzanine).
- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion de l'activité Large Venture et de la gestion des fonds souscrits par Bpifrance tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du PIA (FSN PME Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies et Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares).
- **Fonds Propres ETIGE** est le quatrième métier du pôle « investissement » distingué lors de la création de Bpifrance, ses portefeuilles sont souscrits par Bpifrance Participations. Les équipes de ce pôle assurent la gestion :
 - des participations stratégiques dans les grandes entreprises (ex : Orange)
 - des participations prises dans les ETI avec le fonds ETI 2020 qui se dote d'une taille de 3 Mds€ dont un apport d'actifs historiquement détenu par l'ex-FSI, d'environ 850 M€.
 - des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 (FMEA et FMEA rang 2).



3.3.1.2. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de BPI-Groupe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.3.2. Les missions et les métiers

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

BPI-Groupe est une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Financement (pôle financement) et Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle investissement).

Sont présentés ci-après les missions et les métiers de ces deux pôles puis les modes d'intervention desdits métiers.

3.3.2.1. Pôle « financement »

a) Missions et métiers du pôle financement

i) Missions du pôle financement

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS¹ et les entreprises publiques locales² exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers. Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

Bpifrance Financement est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

En tant qu'Etablissement de Crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (CRBF 97.02) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques.

Son activité et son fonctionnement sont sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

¹ Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

² SEM, SPL, SPLA

ii) Métiers du pôle financement

Les trois métiers principaux du pôle « financement » de Bpifrance sont le financement des investissements et du cycle d'exploitation, la garantie et le soutien de l'innovation, dans un focus international croissant.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, Bpifrance Financement contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts de Développement (Croissance, Export, Transmission, Innovation), long et patients, sans garanties ni sûretés prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, numérique, revitalisation ... Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2000 les créations d'entreprise.

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- en 2013 pour la première année, Bpifrance a préfinancé le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI-garantie de projets à l'international).

En 2013, Bpifrance a mis en place un fonds de garantie destiné au renforcement de la trésorerie des entreprises, lorsque leur banque consolide leurs encours à court terme en nouveau crédit à moyen terme.

La quotité de garantie est comprise entre 40 et 60%. Elle peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

Le soutien de l'innovation

La mission de la branche innovation de Bpifrance Financement est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques. Bpifrance Financement apporte une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance remboursable, prêt bonifié,...) en partenariat étroit avec les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en 2 grandes catégories :



- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) et prêts (prêt participatif d'Amorçage, pré-financement CIR, Prêt pour l'industrialisation, etc.) opérés par le réseau Bpifrance implanté sur tout le territoire.
- et le financement des projets collaboratifs (FUI, ISI, PSPC) opérés par le siège de Bpifrance à Paris, sous forme de subventions et d'avances remboursables.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 634 M€. Les objectifs ont été dépassés en matière d'aides individuelles (364 M€) tandis que les programmes collaboratifs se sont avérés plus difficiles à mettre en œuvre (270 M€).

Bpifrance a également défini le plan d'action transverse pour l'innovation « Nova ». Durant l'année 2013, les équipes de l'innovation se sont ainsi mobilisées autour de 3 priorités :

- Simplification : accroître la lisibilité de l'offre et la rapidité des processus pour le client entrepreneur,
- Accompagnement : valoriser le rôle d'accompagnement de Bpifrance et en particulier des chargés d'affaires,
- Continuum de financement : apporter une réponse à tous les besoins de financement de l'entrepreneur, à tout stade de développement (investissement, financement innovation).

Concernant l'axe simplification de Nova, une nouvelle présentation simplifiée et dynamique de l'offre a été mise en place. Elle part du besoin de l'entreprise et est orientée « parcours clients » mettant en avant les solutions de financement en fonction du stade de maturité de l'entreprise et de son projet.

La simplification des programmes collaboratifs a également démarré notamment avec la fusion ISI et PSPC dès 2014 et une accélération de la mise en place des aides (6 mois maximum) après la réception du dossier complet.

Par ailleurs, dans un souci de simplification, la gestion du programme FSN SAR (soutien aux grands projets collaboratifs dans le domaine du numérique), jusqu'ici géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, est aujourd'hui reprise par Bpifrance, en cohérence avec les missions qui lui ont été confiées.

Concernant les actions visant un meilleur accompagnement des entreprises financées, Bpifrance est un acteur majeur de l'initiative French Tech lancé en novembre 2013 par Fleur Pellerin, Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, en tant qu'opérateur du fonds French Tech Accélération mais également en tant que contributeur à la création et la mise en œuvre du projet depuis son origine.

Bpifrance a également ouvert dans ses locaux en novembre dernier un espace startup afin d'accueillir en son cœur des entreprises clientes de Bpifrance et a lancé avec UBIFRANCE un programme d'accélération à San Francisco, Ubi I/O, afin d'aider des entreprises innovantes à fort potentiel à s'installer aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les équipes du réseau de Bpifrance, hier dédiées exclusivement au financement, ont commencé à être formées afin de pouvoir orienter au mieux les entreprises clientes en recherche de fonds propres.

En matière de continuum de financement, Bpifrance a cherché à compléter sa gamme de prêts pour les entreprises en phase d'amorçage et de croissance afin de mieux répondre aux besoins du marché avec deux nouveaux prêts répondant à des besoins spécifiques des entreprises innovantes, disponibles dès 2014. De plus, le Prêt pour l'Industrialisation des Pôles de Compétitivité (PIPC) a été mis en place fin 2013 dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir afin de financer les dépenses aval d'un projet collaboratif de R&D.

Bpifrance est également opérateur du Concours Mondial de l'Innovation (Innovation 2030) visant à faire émerger les entreprises leaders de demain portant des innovations majeures et à fort potentiel sur les 7 ambitions identifiées par la commission Lauvergeon.

Enfin, Bpifrance a défini une stratégie concernant l'innovation non technologique afin de mettre en place, en 2014, les outils, le référentiel d'instruction et la formation de son réseau pour pouvoir soutenir au mieux les projets concernés.

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle financement

Bpifrance Financement exerce ses trois grands métiers (financement des investissements et du cycle d'exploitation, garantie, soutien de l'innovation) qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ses savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

3.3.2.2. Pôle « investissement »

a) Les missions et les métiers du pôle investissement

i) Les missions du pôle investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle « investissement » de Bpifrance se résume comme suit.

Par ses interventions en fonds propres, le pôle « investissement » de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à



l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquels est amené à intervenir Bpifrance, dans le cadre de son métier « investissement » sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;
- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.
- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME,

- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes,
 - le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :
 - Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
 - Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
 - Les banques et compagnies d'assurance ;
 - Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
 - Les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts et Consignations,

étant précisé que toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts et Consignations fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :
 - Ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
 - Les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent, de ce fait, être systématiquement notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
 - La restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

ii) Les métiers du pôle investissement

Le pôle « investissement » de Bpifrance est structuré autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds affiliés et fonds de fonds privés souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes d'investissement suivants :
 - Programme PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3 et FPMEI),
 - Programme FSI France Investissement (FFIA, FFIB et FFI 2),
 - Programme FSI France Investissement 2020 (FFFI 3).



Le métier fonds de fonds est également en charge de la gestion d'actifs pour compte de tiers telle que le FNA (PIA), non souscrit par Bpifrance.

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :
 - France Investissement Croissance,
 - Fonds sectoriels,
 - France Investissement Régions.

- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion de l'activité Large Venture et de la gestion des fonds souscrits par Bpifrance tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du PIA (FSN PME Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies et Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, ci-après (« FBMIR »)).

- **Fonds Propres ETIGE** est le quatrième métier du pôle « investissement » distingué lors de la création de Bpifrance, ses portefeuilles sont souscrits par Bpifrance Participations. Les équipes de ce pôle assurent la gestion :
 - des participations stratégiques dans les grandes entreprises (ex : Orange)
 - des participations prises dans les ETI avec le fonds ETI 2020.
 - des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 (FMEA et FMEA rang 2).

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle « investissement »

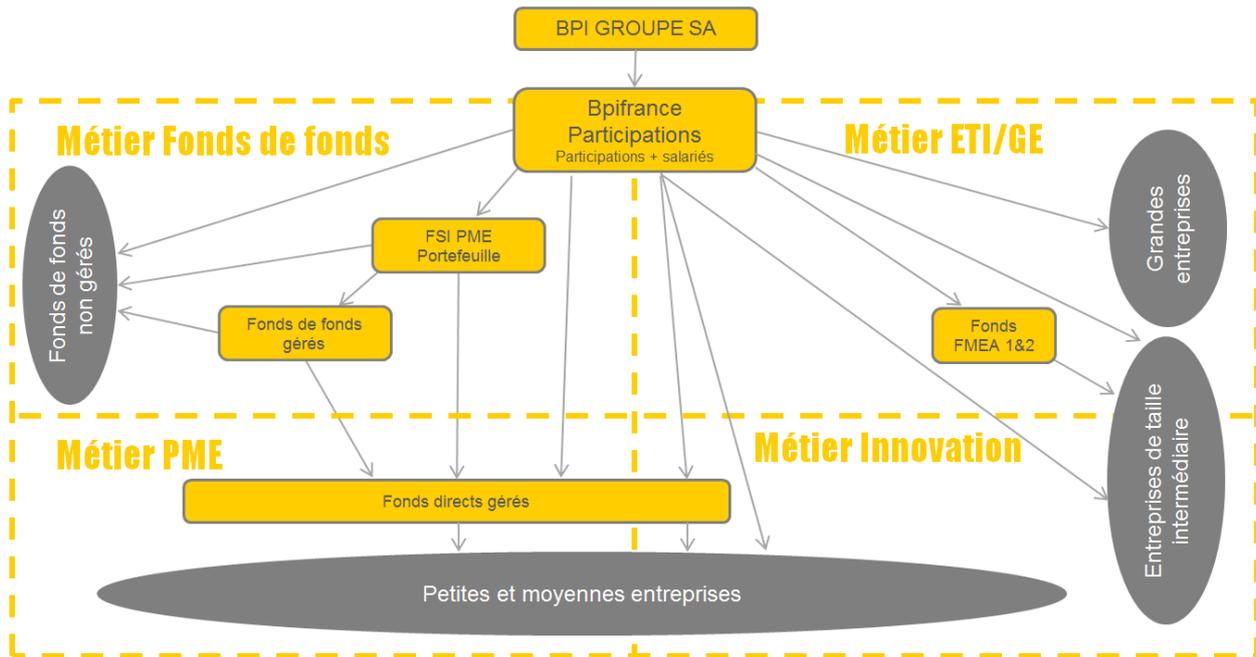
Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations (ex FSI), soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers.

Les investissements du métier fonds propres ETIGE sont en général réalisés par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de Bpifrance Participations. Au gré de la mise en place d'une nouvelle organisation (au cours du premier semestre 2014), les investissements dans des ETI seront réalisés au travers du fonds ETI 2020, dont la création effective interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement aux travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par des sociétés de gestion du groupe Bpifrance (Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions, laquelle sera absorbée le 31 mars 2014 par Bpifrance Investissement).

Le métier Innovation réalise ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement qu'en direct, sur le bilan de Bpifrance Participations (activité Innovation Large Venture).

Le mode d'intervention des différents métiers du pôle « investissement » est résumé, de façon synthétique, dans le tableau ci-après :



3.3.3. L'activité par pôle et chiffres clés

Dans un contexte économique encore tendu, le groupe Bpifrance a mobilisé ses différents outils financiers pour jouer son rôle d'acteur de place et assurer, au travers de ses pôles « investissement » et « financement », un rôle contracyclique de financement de l'économie et agir sur les imperfections de marché.

3.3.3.1. Pôle « financement »

L'activité du pôle « financement » de BPI-Groupe en 2013 est présentée ci-après autour des trois métiers de ce pôle avec par ailleurs un éclairage sur l'activité à l'international.

- **Innovation**

Grâce aux moyens en provenance tant de l'Etat, que de ses partenaires, Bpifrance a pleinement mobilisé en 2013 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 767 M€ (-2% par rapport à 2012) permettant le financement de projets pour un montant total de l'ordre de 2,1 Mds€.

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés à 634 M€. Les objectifs ont été dépassés en matière d'aides individuelles (364 M€) tandis que les programmes collaboratifs se sont avérés plus difficiles à mettre en œuvre (270 M€).

Un nouveau prêt, le Prêt Innovation, a été déployé en 2013 (58M€). Le lancement du nouveau prêt Innovation à taux bonifié en 2014 doit permettre de relancer l'activité des prêts à l'innovation, légèrement en deçà de l'objectif fixé.

Le ralentissement du programme PSPC (-35%) s'explique par la complexité des procédures qui sont en cours de simplification.



Globalement, les aides collaboratives ont décliné de 20%, tandis que les aides individuelles ont décliné de 8%, quand les prêts ont été multipliés par 6.

L'année 2014 devrait voir la relance de l'activité globale, avec une croissance budgétée à 25%, notamment sur l'aide individuelle.

Répartition subventions / avances / prêts :

| (en millions €) | 2012 | 2013 |
|--|------|------|
| Aides individuelles | 395 | 364 |
| . Subvention | 90 | 85 |
| dont partenaires | 42% | 42% |
| . Avances Remboursables | 123 | 127 |
| dont partenaires | 24% | 26% |
| . Prêts à taux zéro | 182 | 152 |
| Prêts de développement | 18 | 113 |
| . Prêts participatifs d'amorçage | 18 | 19 |
| . Préfinancement du CIR | | 36 |
| . Prêts pour l'innovation | | 58 |
| Financement des projets collaboratifs | 349 | 270 |
| . FUI (subventions) | 122 | 104 |
| . ISI | 109 | 92 |
| dont subventions | 41% | 29% |
| dont avances remboursables | 59% | 71% |
| . PSPC | 82 | 54 |
| dont subventions | 56% | 46% |
| dont avances remboursables | 44% | 54% |
| . FIS (subventions) | 36 | 20 |

Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (hors ISI) :

| | 2013 |
|--------------------|---------|
| Industrie | 47,65 % |
| Sciences de la vie | 20,43 % |
| TIC | 31,05 % |
| Autres | 0,86 % |

• **Garantie**

En 2013, l'activité de garantie ressort en progression de 5,4% par rapport à 2012.

Elle est en léger retrait de 4% sur les finalités hors soutien de la trésorerie, dont la part sur l'ensemble triple pour atteindre 12% de l'activité globale en 2013, soulignant ainsi la tension de l'environnement économique.

Un autre indicateur de cette tension est le fléchissement des finalités création et transmission mais avec néanmoins une stabilité pour le développement.

La répartition des concours par secteur d'activité confirme également cette tendance avec la baisse de la part « Industrie » (de 30% en 2012 à 25% en 2013), tandis que le secteur commerce-transport devient la première activité soutenue en 2013.

Chiffres clés :

| ACTIVITÉ (hors ligne globale) | 2012 | 2013 | Evolution en % |
|---|---------------|---------------|----------------|
| Montant des concours garantis | 8 465 | 8 925 | 5,4% |
| Création | 2 580 | 2 482 | -3,8% |
| Transmission | 1 557 | 1 539 | -1,1% |
| Développement | 2 920 | 2 928 | 0,3% |
| Innovation | 510 | 403 | -21,0% |
| International | 588 | 472 | -19,8% |
| Renforcement des capitaux permanents | 310 | 1 102 | 255,1% |
| Répartition par type d'interventions garanties | 8 465 | 8 925 | 5,4% |
| Crédits bancaires | 7 565 | 7 948 | 5,1% |
| Fonds propres | 278 | 263 | -5,6% |
| Court terme | 621 | 715 | 15,1% |
| Nombre de concours garantis | 83 805 | 86 049 | 2,7% |
| Montant net des risques couverts | 4 157 | 4 394 | 5,7% |
| Encours total de risque au 31 décembre (sains) | 12 226 | 12 719 | 4,0% |



Répartition des concours garantis par finalité :

| | 2013 |
|---------------|---------------|
| Création | 27,8% |
| Transmission | 17,2% |
| Développement | 32,8% |
| Innovation | 4,5% |
| International | 5,3% |
| Trésorerie | 12,3% |
| Total | 100,0% |

Répartition des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de Relance) :

| | 2013 |
|--------------------------|-------|
| Industrie | 25,4% |
| Construction | 9,2% |
| Commerce - Transports | 27,9% |
| Services aux entreprises | 10,9% |
| Services à la personne | 15,2% |
| Tourisme | 11,4% |

Répartition des concours garantis par secteur d'activité :

| | 2013 |
|--------------------------|-------|
| Industrie | 29,9% |
| Construction | 9,7% |
| Commerce - Transports | 22,7% |
| Services aux entreprises | 12,5% |
| Services à la personne | 16,4% |
| Tourisme | 8,9% |

• **Financement**

L'année 2013 marque un nouveau record avec plus de 5 milliards d'euros d'engagements nouveaux, en hausse de 7,9% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est portée par le cofinancement et plus encore par les prêts de développement, qui représentent désormais plus d'un quart de la production nouvelle. L'encours en moyen-long terme atteint ainsi 17,8 milliards d'euros, en hausse de 20%.

Le cofinancement à moyen long terme atteint un volume d'activité inédit de 3,7 Md€ (+6%), avec une forte progression dans le domaine de l'Energie-Environnement, confortant ainsi Bpifrance dans son rôle de place contra-cyclique.

Les Prêts de Développement ont progressé de 13% pour atteindre près de 1,4 Md€ d'engagements, grâce au dynamisme du Prêt Croissance (alias « CDP » ; 791 M€), et en dépit de l'arrêt du Prêt Vert, et aux relais sur l'international (Prêt Export) et dans une moindre mesure sur l'innovation (Prêt Pour l'Innovation lancé en début d'année, et Préfinancement du CIR). Seul bémol dans ce tableau où tous les produits sont à la hausse : le PCE, qui poursuit sa baisse de l'ordre de 10% chaque année, en dépit du très bon dynamisme de la Création.

Le financement du court terme via la mobilisation de créances réalise en 2013 une croissance à 2 chiffres (+10,2%), qui traduit à la fois la conquête de nouveaux clients et un meilleur taux d'utilisation des lignes.

Le Préfinancement du CICE, produit apparu début 2013 dans le cadre du Pacte National pour la croissance, la Compétitivité et l'Emploi, atteint 795 M€ d'accords au bénéfice de plus de 12.000 entreprises concernées, dont 60% de TPE.

Répartition par nature du concours :

(en millions €)

| | 2012 | 2013 | évolution 2013 |
|--|--------------|--------------|----------------|
| ACTIVITÉ | | | |
| Financement | | | |
| Production nouvelle | 4 701 | 5 073 | 7,9% |
| Encours au 31 décembre | 15 358 | 17 842 | 16,2% |
| Cofinancement Moyen et Long Terme | 3 486 | 3 697 | 6,0% |
| Prêt à Long et Moyen Terme | 2 128 | 2 413 | 13,4% |
| Crédit-Bail | 1 358 | 1 284 | -5,5% |
| Prêts de développement (2) | 1 215 | 1 376 | 13,3% |
| Dont Prêt de croissance | 725 | 791 | 9,0% |
| Dont Prêt à la Création d'Entreprise | 70 | 63 | -9,9% |
| Court Terme | | | |
| Mobilisation de Créances | 2 944 | 3 244 | 10,2% |
| Préfinancement du CICE | - | 795 | ns |

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité :

| | 2013 |
|---------------------------------|-------|
| Industrie | 25,4% |
| Construction | 5,1% |
| Commerce - Transports | 27,7% |
| Services aux entreprises | 11,2% |
| Services à la personne | 23,9% |
| Tourisme | 6,6% |

Répartition des concours PCE uniquement par secteur d'activité :

| | 2013 |
|---------------------------------|-------|
| Industrie | 5,6% |
| Construction | 21,7% |
| Commerce - Transports | 31,0% |
| Services aux entreprises | 11,2% |
| Services à la personne | 18,6% |
| Tourisme | 11,8% |

- **Focus International**

2013 aura été l'année de la consécration par les pouvoirs publics de l'action internationale de Bpifrance.



L'Etat a décidé de démocratiser, en les simplifiant, les procédures de soutiens publics à l'export pour faciliter leur lisibilité et leur accès aux entreprises.

A cette occasion, le 22 mai 2013, a été créé le label Bpifrance Export. Ce label regroupe l'ensemble des dispositifs publics de soutien à l'export et à l'internationalisation des entreprises, distribué par le Réseau Régional de Bpifrance, belle reconnaissance pour le groupe Bpifrance qui prend ainsi une position définitivement centrale sur ce marché vital pour la croissance de ses clients et faisant de Bpifrance l'une des très rares institutions au monde regroupant à la fois financement, assurance et accompagnement à l'international sous le même toit. Les produits de financement ont été, à cette occasion, simplifiés.

Pour rendre le meilleur service possible à nos entrepreneurs, le réseau a d'ores et déjà accueilli 25 collaborateurs Ubifrance (40 à terme en mars 2014) et 22 collaborateurs de la Coface qui, en lien étroit avec les chargés d'affaires Bpifrance, apportent leurs compétences respectives en matière d'accompagnement à l'international et d'assurances de contrats et d'actions export. Leur intégration au sein des équipes régionales a été remarquable.

Les premiers résultats au 31 décembre 2013 sont parlants : sur 420 entreprises rencontrées, 260, les deux tiers, ont donné leur accord pour un projet d'accompagnement dans la durée, 91 d'entre elles ayant d'ores et déjà démarré le plan d'action préconisé et le nombre d'entreprises bénéficiaires de financements ou de garanties spécifiques à leur développement international a crû de plus de 20%.

Bpifrance Export a parallèlement organisé, en partenariat avec Ubifrance dans les pays concernés, 2 missions thématiques bénéficiant à une quarantaine d'entrepreneurs clients de la banque, "pépites" technologiques dans leurs domaines, à savoir les TIC en Corée du Sud et les *cleantechs* en Chine. Ces deux opérations ont connu un fort taux de satisfaction chez les entreprises, plusieurs d'entre elles ayant connu des succès commerciaux à leur suite.

L'assistance technique, qui dépend désormais de la Direction de la Stratégie, a eu également des résultats intéressants, les marchés tunisiens, russes, égyptiens étant traités à la satisfaction de nos clients et de nouvelles possibilités sont avérées pour 2014.

3.3.3.2. Pôle « investissement »

L'activité du pôle « investissement » de Bpifrance est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité du pôle « investissement » en 2013 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2013 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

I. Analyse synthétique - Principales grandeurs

a) Métier « fonds propres ETIGE »

Les entreprises de taille intermédiaire présentent de nombreux atouts : agilité face aux fluctuations conjoncturelles, capacité d'innovation, niveau d'internationalisation, contribution élevée à l'emploi et à sa croissance, fort ancrage régional. Ces entreprises sont cependant peu nombreuses en France et de plus petite taille que chez nos voisins : elles sont ainsi 3 fois moins nombreuses qu'en Allemagne et 2 fois moins nombreuses qu'au Royaume-Uni.

Dans ce contexte d'attrition de l'initiative privée, le groupe Bpifrance souhaite mobiliser ses ressources, tant au service des ETI existantes que des ETI en devenir, pour libérer ce réservoir de croissance de l'économie française.

En 2013, le groupe Bpifrance a engagé des travaux afin de répondre à 3 grands enjeux :

- révéler le poids stratégique des ETI pour l'économie française en élaborant une cartographie et une segmentation mettant en évidence les spécificités et les enjeux de croissance de cette population,
- identifier les atouts et les points de blocage pour la croissance des ETI en s'appuyant sur le réseau de proximité du groupe Bpifrance,
- contribuer au continuum de l'offre globale du groupe Bpifrance, en accompagnant les ETI tout au long de leurs trajectoires de croissance.

En 2013, l'activité du métier fonds propres ETIGE a continué sur un rythme équivalent à 2012 (366,5 M€ souscrits contre 358,9 M€ l'année précédente, hors opérations exceptionnelles et hors FMEA). Cette activité s'est portée de façon équilibrée sur des investissements nouveaux (192 M€ de souscriptions) et des soutiens à des participations existantes (175 M€). Le volume relativement important de réinvestissements, au nombre de 11 sur 16 opérations, traduit ainsi le positionnement du groupe Bpifrance en tant qu'investisseur patient qui accompagne les projets dans la durée et en plusieurs temps.

Le métier fonds propres ETIGE a poursuivi, en 2013, la gestion dynamique de son portefeuille avec 12 cessions, soit un doublement par rapport à 2012.

b) Métier « fonds propres PME »

Bpifrance prend des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission, afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte dans les PME.

L'activité d'investissement en fonds propres dans les PME a bien résisté en 2013 malgré un marché difficile : 91 opérations ont été réalisées sur l'exercice pour 121 M€ investis. On précisera en particulier que :

- 65% des opérations réalisées l'ont été en régions, soulignant le fort ancrage territorial de l'action de Bpifrance.
- La gestion du portefeuille, composé de **409 sociétés**, a également mobilisé les équipes et notamment conduit à **43 cessions** en 2013.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par la levée de 3 fonds thématiques :

- **Fonds pour le Savoir Faire d'Excellence (FSFE)** : le fonds, doté d'une taille de 20 M€, a pour objectif d'accompagner les entreprises artisanales et industrielles disposant d'un savoir-faire rare issu de l'expérience manufacturière ;
- **Croissance Rail** : le fonds est doté d'une taille de 40 M€. Il est cofinancé par Alstom, Bombardier, SNCF, RATP et Bpifrance ;
- **Fonds de Développement des Entreprises Nucléaires (FDEN)** : le fonds est doté d'une taille cible de 133 M€. Il est cofinancé par EDF, Areva, Alstom, Eiffage, Vinci et Bpifrance.

Dans un contexte de fort repli du secteur du capital développement français, l'activité du métier Fonds propres PME a ainsi fait preuve d'une résilience certaine, démontrant ainsi le rôle contra-cyclique joué par Bpifrance.

c) Métier « Innovation »

En matière d'innovation, l'année 2013 s'est caractérisée par une dynamique forte. L'activité de capital innovation exercée en direct a conduit à des souscriptions de **111 M€ pour 35 opérations**, soit une **croissance de 54%** par rapport à 2012.



Cette croissance a été particulièrement portée par le dynamisme en matière numérique (FSN PME Ambition Numérique) et par l'action volontariste de la poche Large Venture mise en place en 2013 par Bpifrance pour répondre à une imperfection de marché. Large Venture accompagne ainsi les entreprises à fort besoin capitalistique dans l'accélération de leur développement commercial, leur déploiement à l'international ou l'industrialisation de leur technologie. Les montants investis sont le plus souvent supérieurs aux chiffres d'affaires des sociétés concernées, caractérisant la dimension capital-risque de l'activité Large Venture et sa vocation à favoriser l'émergence de champions français, futurs leaders mondiaux de leurs marchés. Dotée de 500 M€, Large Venture intervient sur des opérations à partir de 10 M€, dans la très grande majorité des cas, en co-investissement avec des partenaires privés.

Les actions métier de Bpifrance se sont accompagnées d'un plan d'action pour l'innovation dénommé Nova (cf. ci-avant, page 15).

d) Métier « fonds de fonds »

Bpifrance prend des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte notamment par l'intermédiaire de la société FSI PME Portefeuille dans plus de 270 fonds privés nationaux ou régionaux.

En 2013, Bpifrance a poursuivi son action en fonds de fonds dans un contexte récurrent de raréfaction des souscriptions privées sur le segment du capital développement à destination des PME dites « de croissance ».

Le niveau des souscriptions réalisées dans des fonds partenaires (activité de fonds de fonds) a été élevé en 2013 : 444 M€ ont été investis dans 41 véhicules d'investissement, dont **15 véhicules régionaux**, au plus proche des territoires.

Ce montant **viendra progressivement irriguer l'économie**, à mesure des appels de fonds réalisés par les fonds partenaires de Bpifrance.

Bpifrance est engagé auprès du tissu économique, à chaque stade de développement des entreprises de croissance françaises. Ainsi, le capital amorçage, le capital-risque et le capital développement ont chacun représenté 1/3 des montants souscrits en fonds de fonds en 2013. Dans ce cadre, il est à noter une reprise forte des souscriptions dans des fonds de capital-risque, avec 143,5 M€ souscrits (cf. ci-après) en 2013 contre 65 M€ en 2012.

Après avoir connu une forte progression jusqu'en 2011, à 2,9 Md€ (source : AFIC), le marché du capital développement a chuté de 34 % en 2012, tendance confirmée en 2013. Cette baisse touche toutes les catégories d'entreprises, y compris celles de moins de 5 M€ de chiffre d'affaires. Face à cette décroissance très sensible de l'offre, la demande potentielle reste forte et légitime l'intervention de Bpifrance auprès des PME :

- La transmission des PME est une problématique économique et de société à l'heure où l'âge moyen des dirigeants augmente et où nombre de transmissions échouent,
- Les PME françaises pâtissent d'un déficit récurrent en fonds propres ; l'endettement net du 1/4 d'entre elles dépasse les 150 % des fonds propres,
- Les PME doivent investir pour restaurer leurs marges : celles ayant ouvert leur capital ont des marges doubles comparées à celles ne l'ayant pas fait.

II. Analyse détaillée

a) Actifs sous gestion

| Actifs gérés (en M€) | A fin décembre 2013 | | | | | A fin décembre 2012 | | | | |
|---|---------------------|----------------------|----------------|-------------------|------------|---------------------|----------------------|----------------|-------------------|------------|
| | Total | Fonds Propres ETI GE | Fonds de fonds | Fonds Propres PME | Innovation | Total | Fonds Propres ETI GE | Fonds de fonds | Fonds Propres PME | Innovation |
| Participations directes Fonds de fonds | 127,2 | - | 127,2 | - | - | 48,7 | - | 48,7 | - | - |
| FSI PME Portefeuille | 138,7 | - | 138,7 | - | - | 133,9 | - | 133,9 | - | - |
| Averroes Finance holding | 0,1 | - | 0,1 | - | - | 0,1 | - | 0,1 | - | - |
| FPMEI | 920,5 | - | 920,5 | - | - | 920,5 | - | 920,5 | - | - |
| FPCR 2000 | 95,0 | - | 95,0 | - | - | 95,0 | - | 95,0 | - | - |
| FFT3 | 150,0 | - | 150,0 | - | - | 150,0 | - | 150,0 | - | - |
| FCIR | 70,0 | - | 70,0 | - | - | 70,0 | - | 70,0 | - | - |
| FFI A | 330,0 | - | 330,0 | - | - | 330,0 | - | 330,0 | - | - |
| FFI B | 229,8 | - | 229,8 | - | - | 229,8 | - | 229,8 | - | - |
| FFI II | 638,8 | - | 638,8 | - | - | 638,8 | - | 638,8 | - | - |
| FFI III | 1 560,6 | - | 1 560,6 | - | - | 1 800,0 | - | 1 800,0 | - | - |
| FPCR | 91,5 | - | 91,5 | - | - | 91,5 | - | 91,5 | - | - |
| Fonds BEI | 45,7 | - | 45,7 | - | - | 45,7 | - | 45,7 | - | - |
| FNA | 579,8 | - | 579,8 | - | - | 599,8 | - | 599,8 | - | - |
| FFIS+ | 50,3 | - | 50,3 | - | - | - | - | - | - | - |
| Averroes Finance 1 | 6,9 | - | 6,9 | - | - | 11,1 | - | 11,1 | - | - |
| Averroes Finance 2 | 30,0 | - | 30,0 | - | - | 30,0 | - | 30,0 | - | - |
| Participations directes ETI GE | 11 861,6 | 11 861,6 | - | - | - | 12 692,2 | 12 692,2 | - | - | - |
| FMEA | 575,0 | 575,0 | - | - | - | 575,0 | 575,0 | - | - | - |
| FMEA rang 2 | 50,0 | 50,0 | - | - | - | 50,0 | 50,0 | - | - | - |
| FCID | 180,1 | - | - | 180,1 | - | 180,1 | - | - | 180,1 | - |
| FCID 2 | 180,0 | - | - | 180,0 | - | 180,0 | - | - | 180,0 | - |
| OC+ A | 220,0 | - | - | 220,0 | - | 220,0 | - | - | 220,0 | - |
| Participations directes PME (ex CDC Elan) | 37,5 | - | - | 37,5 | - | 42,2 | - | - | 42,2 | - |
| AEI | 3,0 | - | - | 3,0 | - | 3,7 | - | - | 3,7 | - |
| AE1 | 38,9 | - | - | 38,9 | - | 38,9 | - | - | 38,9 | - |
| AT | 11,1 | - | - | 11,1 | - | 15,0 | - | - | 15,0 | - |
| AED C4 | 140,0 | - | - | 140,0 | - | 140,0 | - | - | 140,0 | - |
| AEM | 60,2 | - | - | 60,2 | - | 60,2 | - | - | 60,2 | - |
| OC+B | 290,0 | - | - | 290,0 | - | 290,0 | - | - | 290,0 | - |
| FSI REGIONS 1 | 200,0 | - | - | 200,0 | - | 100,0 | - | - | 100,0 | - |
| FSI REGIONS MEZZANINE | 200,0 | - | - | 200,0 | - | 100,0 | - | - | 100,0 | - |
| FCJE | 90,0 | - | - | 90,0 | - | 90,0 | - | - | 90,0 | - |
| Fonds stratégique Bois | 20,0 | - | - | 20,0 | - | 20,0 | - | - | 20,0 | - |
| Patrimoine et Création | 40,2 | - | - | 40,2 | - | 40,2 | - | - | 40,2 | - |
| Patrimoine et Création 2 | 45,0 | - | - | 45,0 | - | 45,1 | - | - | 45,1 | - |
| Mode et Finance | 7,0 | - | - | 7,0 | - | 4,9 | - | - | 4,9 | - |
| FSFE | 20,0 | - | - | 20,0 | - | - | - | - | - | - |
| Croissance rail | 40,0 | - | - | 40,0 | - | - | - | - | - | - |
| FDEN | 25,0 | - | - | 25,0 | - | - | - | - | - | - |
| Participations directes Capital risque Innovation | 144,1 | - | - | - | 144,1 | 98,2 | - | - | - | 98,2 |
| FCPR bioam | 44,2 | - | - | - | 44,2 | 44,2 | - | - | - | 44,2 |
| Bioam 1 Bis Compartiment 1 | 7,0 | - | - | - | 7,0 | 7,0 | - | - | - | 7,0 |
| Bioam 1 Bis Compartiment 2 | 5,0 | - | - | - | 5,0 | 5,0 | - | - | - | 5,0 |
| Innobio | 139,0 | - | - | - | 139,0 | 139,0 | - | - | - | 139,0 |
| Fonds Ecotechnologies | 150,0 | - | - | - | 150,0 | 150,0 | - | - | - | 150,0 |
| FSN PME | 100,0 | - | - | - | 100,0 | 100,0 | - | - | - | 100,0 |
| FBIMR | 50,0 | - | - | - | 50,0 | - | - | - | - | - |
| | 20 036,7 | 12 486,6 | 5 064,9 | 1 847,9 | 639,3 | 20 626,0 | 13 317,2 | 5 195,0 | 1 570,4 | 543,5 |

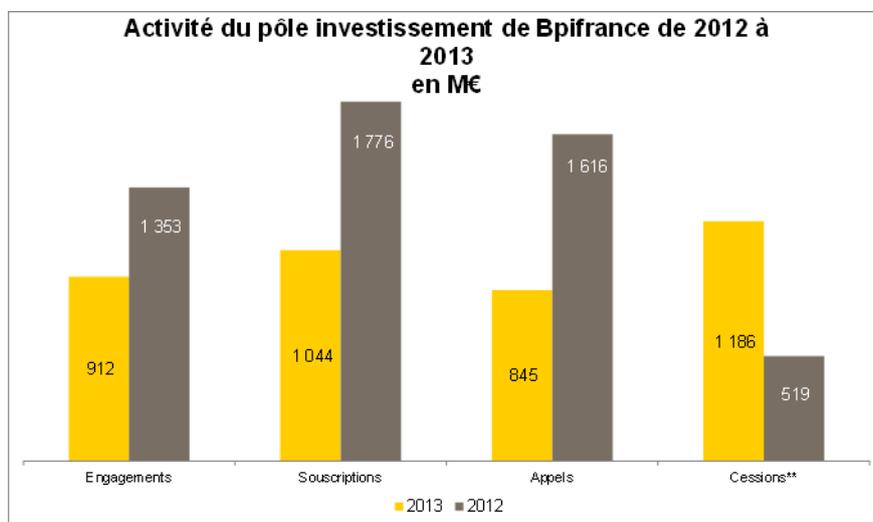
A fin 2013, les actifs sous gestion ressortent à plus de 20 Md€ et se détaillent comme suit :

- **Fonds propres ETIGE**, 12,5 Md€,
- **Fonds de fonds**, 5,1 Md€,
- **Fonds propres PME**, 1,8 Md€,
- **Innovation**, 0,6 Md€.

Pour les participations directes, les données présentées correspondent à la valorisation (IFRS) retenue à la clôture de chaque exercice. Pour les fonds, il s'agit de la taille des fonds (souscriptions totales) retraitées des souscriptions réalisées dans les fonds directs gérés.



b) Evolution du portefeuille sous gestion



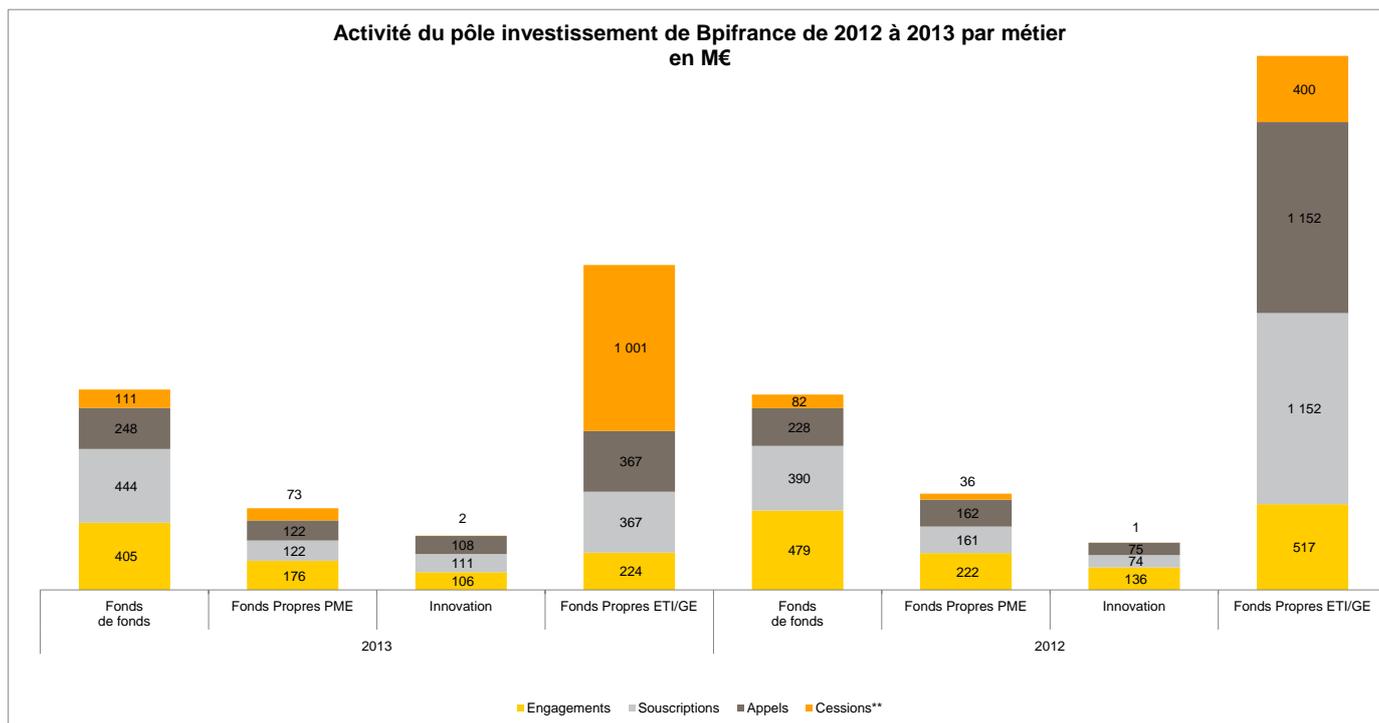
Au cours de l'année 2013, le pôle « investissement » de Bpifrance a autorisé 912 M€ d'investissement répartis comme suit :

- 405 M€ pour les fonds de fonds,
- 224 M€ pour les fonds propres ETIGE,
- 106 M€ pour l'Innovation,
- 176 M€ pour les fonds propres PME.

Les souscriptions, au titre de l'année 2013, ressortent à environ 1,04 Md€ et se détaillent comme suit :

- 444 M€ pour les fonds de fonds,
- 367 M€ pour les fonds propres ETIGE,
- 111 M€ pour l'Innovation,
- 122 M€ pour les fonds propres PME.

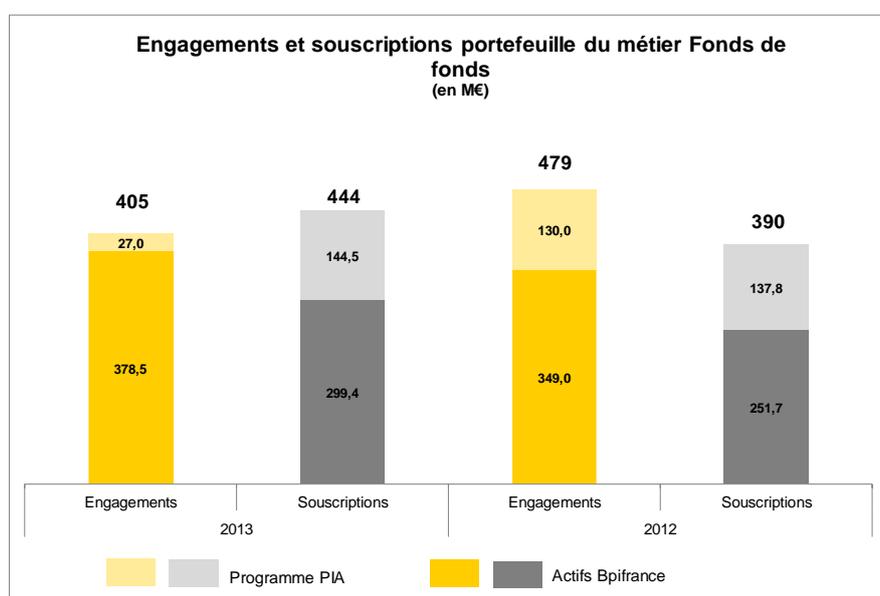
Au cours de l'année 2013, le pôle « investissement » de Bpifrance a réalisé des cessions pour **1.186 M€ dont 417 M€ de plus-values nettes**. Les produits de cession ont plus que doublé par rapport à 2012. Cette variation est tirée par le pôle fonds propres ETIGE qui a réalisé deux fois plus de cessions en 2013 que sur l'année 2012.



c) Evolution par métier

- **Fonds de fonds**

Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2013



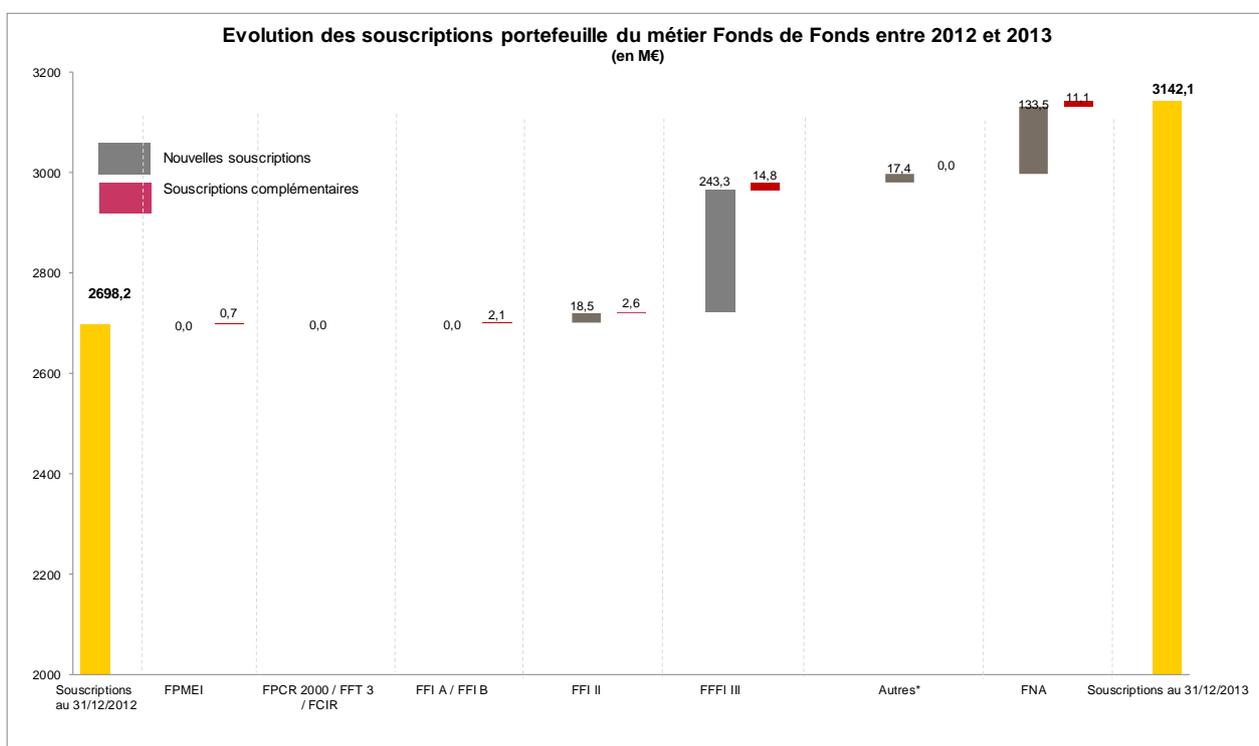
Au terme de l'année 2013, 405,5 M€ d'engagements ont été autorisés dont 378,5 M€ dans les fonds affiliés (y compris Internationaux) qui seront souscrits par Bpifrance. Le solde correspond aux engagements autorisés pour les fonds gérés pour compte de tiers (FNA dans le cadre du PIA). Ces autorisations se décomposent comme suit :

- **Amorçage**, 27 M€ autorisés (via le FNA) contre 137,3 M€ en 2012 (dont 130 M€ via le FNA hors FB MIR),



- **Capital-Risque**, 38,3 M€ autorisés contre 164,5 M€ en 2012,
- **Capital Développement**, 248,2 M€ autorisés contre 126,5 M€ en 2012,
- **Généraliste**, 82 M€ autorisés contre 50,7 M€ en 2012,
- **Mezzanine**, 10 M€ autorisés en 2013.

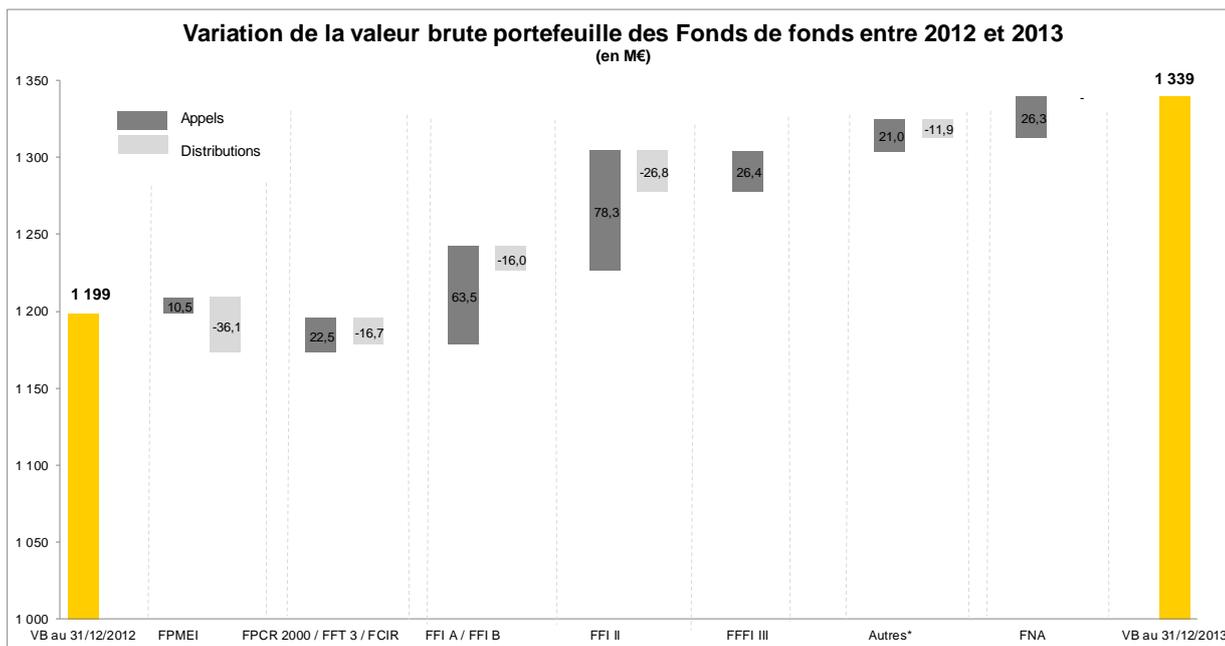
L'année 2012 avait été marquée par une concentration des projets d'investissement vers les fonds d'amorçage et de capital-risque (près de 301,8 M€ autorisés). **L'année 2013, marque une plus grande concentration des projets d'investissements vers les fonds de capital développement** avec plus 60% des autorisations (contre 26% en 2012).



Les nouvelles souscriptions de l'année 2013 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFFI 3 (qui succède au fonds FFI 2) (243,3 M€) et le FNA (133,5 M€). Il convient néanmoins de noter que le FFI 2 a réalisé 3 nouvelles souscriptions en 2013 (18,5 M€) pour lesquelles les engagements avaient été autorisés antérieurement. Les **souscriptions totales** du métier fonds de fonds en 2013 (y compris fonds internationaux) s'élèvent à **444 M€ contre 390 M€ en 2012**.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31.12.2013

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31.12.2013. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds affiliés, les encours relatifs aux fonds directs gérés ont été retraités.



Les appels du portefeuille réalisés en 2013 ressortent à 248 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 111 M€ pour un amortissement de 107,7 M€. **La valeur brute du portefeuille du pôle fonds de fonds (y compris fonds internationaux) ressort à 1,34 Mds€.**

L'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds présente les encours (appels / amortissements) retraités des flux des fonds directs. Par exemple, les appels et amortissements du fonds FFI B ont été retraités des flux relatifs aux fonds AEM et FCID. S'agissant des fonds FPCR 2000, FCIR et FFT 3, le graphique présente l'intégralité de l'activité de ces fonds qui ne sont que partiellement détenus par FSI PME Portefeuille (33,33%, 57,1 % et 33,33 % respectivement).

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFT 3, FFI II) et sur les fonds en période d'investissement dont l'activité monte en puissance (FNA et FFFI 3).

Les distributions du portefeuille restent également concentrées sur les fonds du programme PME Innovation (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI) qui regroupent près de la moitié des distributions (amortissements de parts des fonds) de l'année.

D'autres fonds ont également distribué, dont FFI A (15 M€), FFI 2 (26,8 M€ liés à la cession de la participation dans ADS par le FCDE) et les fonds de fonds privés et internationaux (9 M€).

Peu de fonds affiliés sont sortis en 2013 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent le portefeuille des fonds suivants :

- FPMEI,
 - FEMERTEC 1 dont la liquidation a généré une moins-value de -2 M€,
 - DEMAIN TV générant une moins-value de -1,7 M€.

Il convient de noter que le FPMEI a également reçu plusieurs distributions de ses fonds sous-jacents se soldant par une plus-value de 1,2 M€.

- **Fonds Public / BEI,**

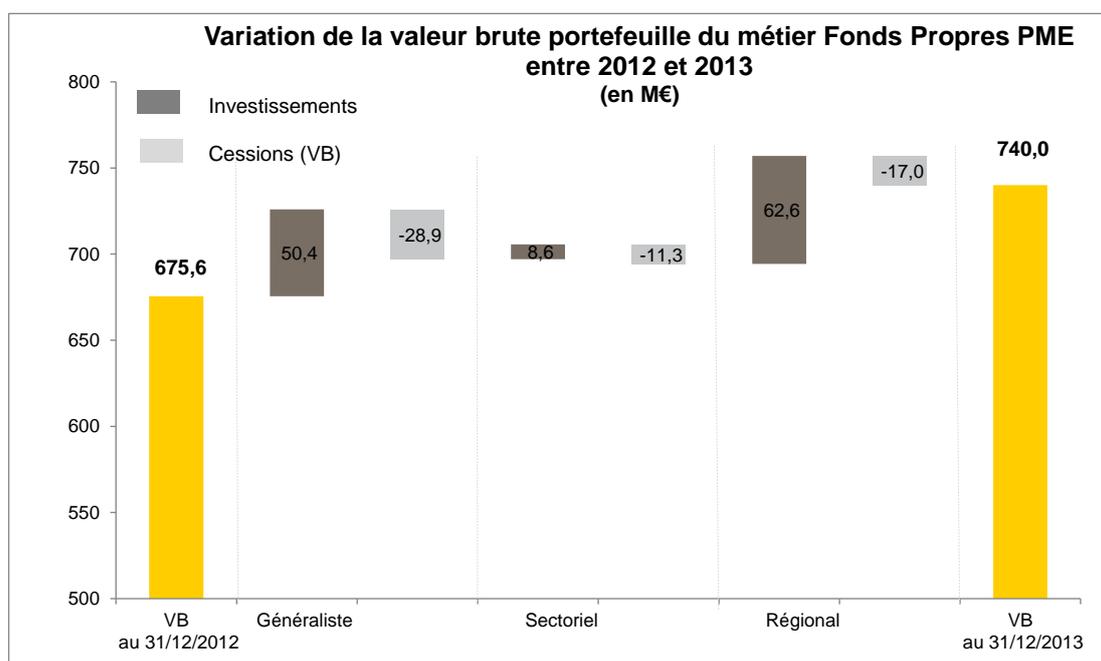


- MATIGNON TECHNOLOGIES générant une plus-value de 0,1 M€,
- GALILEO 2 et GALILEO 2 Bis générant une moins-value de -0,1 M€.

Il convient de noter que ces deux fonds ont également reçu plusieurs distributions de fonds sous-jacents (SEEF VENTURES, TECHFUND CAPITAL EUROPE) se soldant par une plus-value de 2,9 M€.

• **Fonds propres PME**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds directs PME au 31.12.2013 gérés par Bpifrance Investissement, société de gestion du groupe Bpifrance. Ces fonds sont indirectement souscrits par FSI PME Portefeuille via les fonds de fonds (FPMEI, FFIB, FFI 2, FFI 3...).



Les investissements réalisés en 2013 ressortent à 122 M€ et les cessions du portefeuille (sorties en valeur brute) ressortent à près de 57,1 M€. La valeur brute du portefeuille du pôle Fonds Propres PME s'établit ainsi à près de 740 M€ à fin 2013.

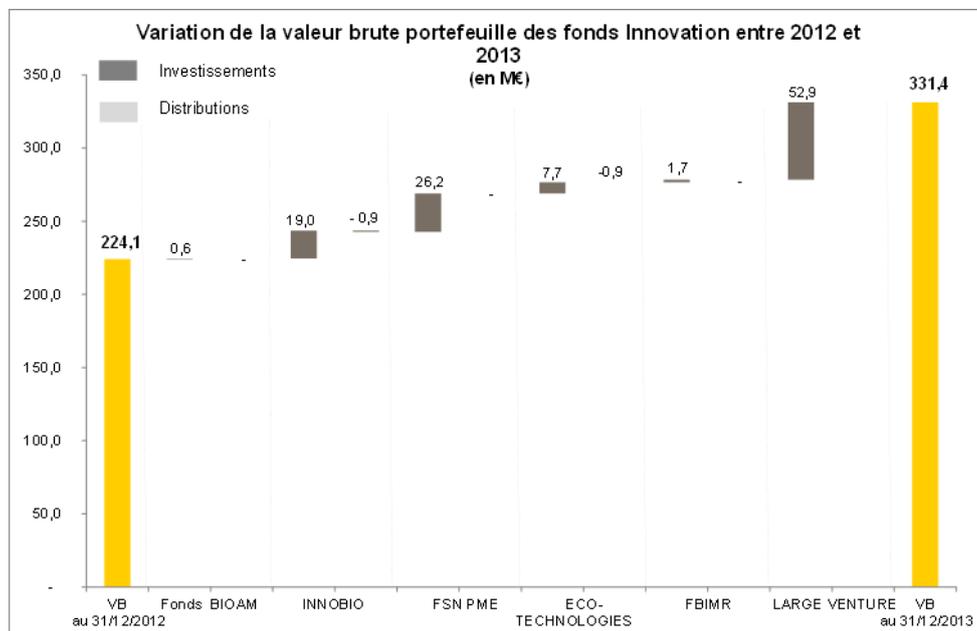
Les appels sont en retrait par rapport à 2012 (161,7 M€) et se concentrent essentiellement sur les sous-pôles :

- **Généraliste**, le FCID a réduit ses réinvestissements. Il a par ailleurs réalisé moins d'investissements mais le ticket moyen a augmenté, s'élevant à 7,1 M€ (+1,7 M€) et OC +A n'a pas réalisé de nouvel investissement en 2013,
- **Régional**, le fonds OC+B a sensiblement moins investi en 2013 et le ticket moyen des nouveaux investissements s'est réduit à 0,8 M€ (pour une baisse de -0,4M€). Il convient de noter que les fonds AED C4 et AEM ont terminé leur période d'investissement en 2012, ce qui se traduit en 2013 par une réduction des nouveaux investissements pas totalement compensée par les fonds FSI Régions 1 et FSI Régions Mezzanine.

Les distributions du portefeuille sont en augmentation par rapport à 2012 (42,6 M€). Elles sont concentrées sur les sous-pôles Généraliste (FCID) et Régional (fonds AED).

- **Innovation**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement.



Les souscriptions réalisées en 2013 par le métier Innovation s'élèvent à 111 M€ dont 108 M€ ont été libérées.

Près de la moitié des investissements (52,9 M€) ont été réalisés via l'activité **Large Venture**. La montée en puissance de cette activité devrait se confirmer en 2014 et pour les années suivantes.

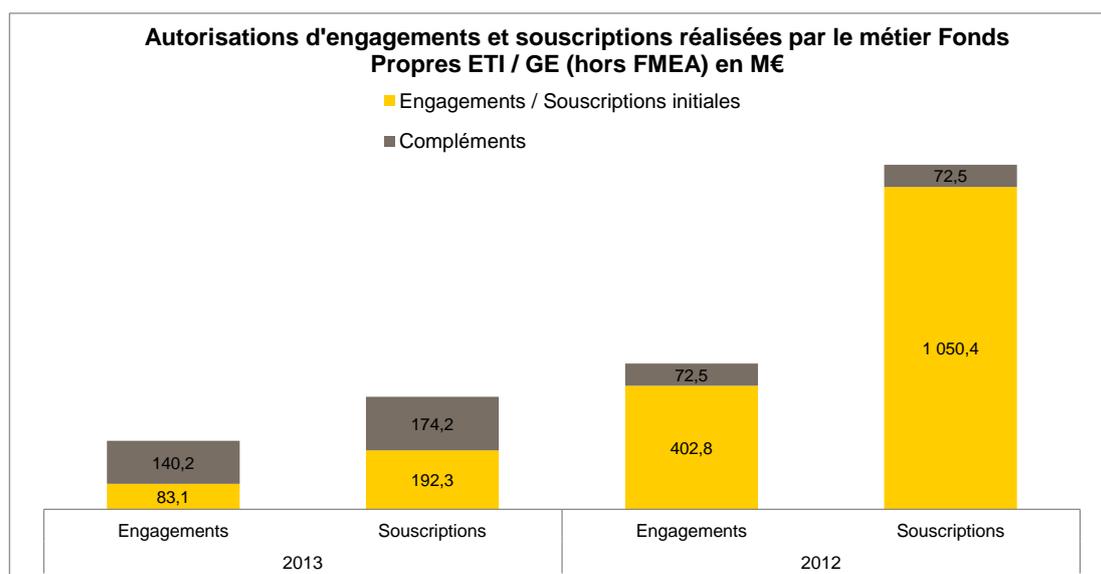
Innobio a réalisé des investissements comparables à ceux de 2012, soit 19 M€ en 2013 et confirme ainsi sa politique d'accompagnement de ses participations avec près de 13 M€ de réinvestissements réalisés dans 8 sociétés.

Les fonds du programme PIA ont investi 35,6 M€ en 2013 contre près de 27 M€ en 2012 :

- Le fonds **FSN PME Ambition Numérique** a réalisé 11 investissements en 2013 dont 5 réinvestissements pour 4,7 M€. Il est intéressant de noter que le fonds a réalisé moins de nouveaux investissements par rapport à 2012 (-3) mais que dans le même temps le ticket moyen est passé de 1,9 M€ à 3,6 M€,
- Les investissements réalisés par le fonds **Ecotechnologies** en 2013 sont stables à 9,3 M€ dans 3 sociétés avec un ticket moyen stable également,
- Le **FBMIR** a réalisé son premier investissement avec une souscription de 3 M€ (sur un engagement autorisé de 4 M€) dont 1,7M€ ont été appelés à fin 2013.

- **Fonds propres ETIGE**

A fin 2013, 16 engagements fermes d'investissement/réinvestissement ont été autorisés pour 223 M€ dans les ETI et les Grandes Entreprises (GE) contre 14 engagements fermes d'investissement à fin décembre 2012 pour 475 M€. Le chiffre de décembre 2012 comprenait l'investissement dans CMA-CGM et le réinvestissement dans Paprec qui ont été effectivement réalisés en 2013 pour un total de 165 M€. Hors ces deux engagements, les engagements pris en 2012 s'établissaient à 310 M€.



Au cours de l'année 2013, **cinq nouveaux investissements** ont été effectués dans les ETIGE pour un total de **192 M€**. Neuf nouveaux investissements avaient été conclus à cette même date en 2012 pour 1.050 M€ dont l'investissement dans Eramet pour 764 M€ (286 M€ hors Eramet).

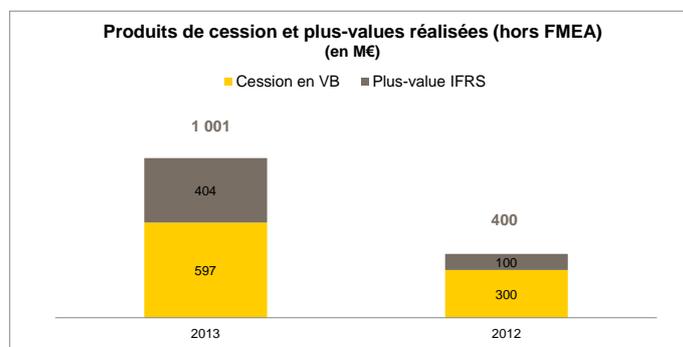
Les principaux nouveaux investissements de 2013 sont les suivants :

- Naturex (12 M€) : ETI n°1 mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale destinés aux industries agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique (thèse de soutien du développement de l'entreprise),
- Technicolor (54 M€) : renforcement et stabilisation du capital de cette ETI qui est à la pointe de l'innovation numérique et qui possède un important portefeuille de brevets,
- En juin 2013, investissement dans CMA-CGM (150 M\$ soit 116 M€) : accompagnement d'un des trois leaders mondiaux du transport maritime,
- En décembre 2013, investissement dans Talend pour 10,5 M€ (sur un engagement de 12,4 M€), société qui édite et commercialise des logiciels d'intégration de données.

Onze réinvestissements ont été réalisés en 2013 dans les ETI et les GE pour 174 M€ (sept en 2012 pour 72,5 M€) :

- Windhurst Industries et Clestra, TDF et quatre opérations sur des sociétés cotées pour un total de 23 M€,
- Constellium (52M€) : cette grande entreprise, qui est un des leaders mondiaux de l'aluminium, s'est introduite en bourse courant mai 2013. Le réinvestissement effectué à cette occasion, qui a permis de porter la participation à 12,5% du capital, marque la volonté de préserver l'ancre française du groupe,
- Paprec pour près de 49 M€ en septembre 2013, sur un engagement pris en 2012 comme dit ci-avant,
- Nexans pour 46 M€ en novembre 2013 et participation à l'augmentation de capital d'Alcatel pour 3 M€ en décembre.

Les **fonds FMEA** ont réalisé un réinvestissement en décembre 2013 pour 0,6 M€ dans **DELFINGEN INDUSTRY** (équipementier automobile mondial dans les systèmes de protection, les solutions de transfert de fluides et les prestations d'assemblage). Rappelons qu'en 2012, près de 42 M€ d'engagements avaient été autorisés dans 8 entreprises et 29,2 M€ avaient été souscrits dans 10 entreprises.



A fin décembre 2013, **douze ETI et GE, des valeurs cotées pour l'essentiel, ont fait l'objet de cessions pour un encaissement global d'1 Md€** (à fin décembre 2012, les cessions concernaient six lignes pour un total de 400 M€).

Les **fonds FMEA** ont réalisé une cession partielle en décembre 2013 (GROUPE ELECTROPOLI) pour une sortie en valeur brute de 6 M€ générant une moins-value du même montant. Rappelons qu'en 2012, le FMEA avait réalisé une cession se soldant par une moins-value de 9 M€.

3.3.4. La structure financière de BPI-Groupe

Le total du bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 53,9 Md€.

A l'actif, les principaux emplois retracent les différents métiers de Bpifrance :

- L'activité de financement représente un encours de 19,7 Md€ de crédits aux entreprises, dont 8,3 Md€ de crédit d'équipement, 5,3 Md€ de crédit-bail mobilier et immobilier et 3,7 Md€ de prêts de développement ; auquel il faut associer le portefeuille de titres d'Etat de 5,9 Md€ qui a été essentiellement constitué dans le cadre de la gestion de la position de taux et de la position de liquidité de cette activité ;
- Les divers actifs relatifs aux aides à l'innovation s'élèvent à 1,3 Md€ ;
- L'activité de garantie représente un engagement hors-bilan de 11,8 Md€ qui se matérialise au bilan par les actifs financiers en représentation des fonds de garantie qui en assument le risque, soit 4,5 Md€, pour plus de 80% sous forme de dépôts à terme à l'Agence France Trésor, le solde étant placé en obligations et en certificats de dépôts émis par des émetteurs de premier rang ;
- L'activité d'investissement représente un total de 16,9 Md€ d'emplois, dont 14,1 Md€ de titres en portefeuille et 2,7 Md€ de prêts et créances sur les banques et la clientèle, représentatifs des placements de trésorerie effectués auprès des actionnaires de Bpifrance. Les principales catégories de titres composant le portefeuille recoupent les différents métiers de l'investissement de Bpifrance :
- Les « actifs à la juste valeur par le résultat », qui s'élèvent à 2,5 Md€ en fin d'année, correspondent pour 1,9 Md€ aux fonds des métiers « fonds de fonds », « Innovation » et « Fonds propres PME », dont Bpifrance Investissement assure la gestion ou dont elle gère les souscriptions pour le compte de Bpifrance. Le reliquat, soit 0,6 Md€, se rattache au métier « Fonds propres ETIGE », dont les FMEA Rang 1 et 2, et des souscriptions dans des parts de fonds gérés par des tiers ;
- Les « titres disponibles à la vente », d'un montant global de 5,4 Md€, sont essentiellement des actifs du métier « Fonds propres ETIGE » : les investissements directs dans les grandes entreprises représentent 4,4 Md€, dont plus



de 4 Md€ de titres cotés ; les investissements directs dans des ETI s'élèvent pour leur part à 0,8 Md€, principalement dans des participations non cotées. C'est aussi dans cette catégorie de titres que sont classés les investissements de la poche d'activité « Large Venture » ;

- Les « participations mises en équivalence » s'établissent à 6,2 Md€, dont Orange pour 3,2 Md€ et Eutelsat pour 1,1 Md€.

- Les autres emplois (5,8 Md€) concernent la trésorerie et les actifs divers, dont notamment 2,3 Md€ de capital souscrit non appelé.

Le **passif** de BPI-Groupe permet de faire l'inventaire des ressources dont dispose cette société pour financer ses différentes activités. La première d'entre elles est constitué des capitaux propres, avec un total de 21,4 Md€, ils représentent 40% du total du bilan, ce qui assure notamment la totalité du financement de l'activité d'investissement. Le financement de l'activité de crédit est principalement effectué par les 15,3 Md€ de ressources à moyen et long terme suivantes :

- 8 Md€ de titres émis sur le marché obligataire, soit 53 % ;
- 5,1 Md€ d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD, soit 33 % ;
- 1,3 Md€ d'emprunts, par l'intermédiaire de l'EPIC BPI-Groupe, notamment dans le cadre du PIA, soit 9% ;
- 0,8 Md€ d'emprunts bilatéraux auprès d'institutions financières internationales, soit 5 %.

Ce financement long est complété par des ressources plus courtes (titres de créances négociables, mise en pension de titres et refinancement auprès de la BCE) qui représentaient un montant de 6,9 Md€ au 31 décembre 2013. L'activité innovation est financée par 1 Md€ de ressources spécifiques et une avance d'actionnaire de 300 M€.

Les ressources adossées à l'activité de garantie s'élèvent à 5,4 Md€ au 31 décembre 2013.

Le solde du passif est constitué de divers comptes, dont notamment les comptes créditeurs de la clientèle et les provisions d'exploitation, qui apportent, par leur relative stabilité, une contribution positive à l'équilibre financier de BPI-Groupe.

3.3.5. Les résultats sociaux et consolidés de BPI-Groupe

- Résultats sociaux

BPI-Groupe est une société holding qui détient, depuis les opérations d'apport de début juillet 2013, des participations dans des sociétés, dont une dans Bpifrance Participations (99,99%) et une dans Bpifrance Financement (environ 90%) pour respectivement 17,8 Md€ et 2,4 Md€.

Les composantes principales du résultat net de BPI-Groupe en 2013 (2,4 M€) sont, en ce qui concerne les produits, des dividendes perçus en 2013 de Bpifrance Financement pour près de 8,4M€ et, en ce qui concerne les charges des frais d'exploitation de 6,2 M€.

Ces frais d'exploitation correspondent pour près de 25 % à des coûts salariaux engagés dans le cadre de la mission de préfiguration du nouvel établissement ainsi qu'à la rémunération du Directeur général.

BPI-Groupe a également engagé des dépenses de conseils juridiques et financiers particulièrement nécessaires dans cette phase de création. Les frais d'exploitation incluent également des refacturations du coût salarial de certains dirigeants ou cadres mis à disposition de BPI-Groupe pendant la phase de création de BPI-Groupe, pendant laquelle BPI-Groupe ne disposait pas de moyens propres.

BPI-Groupe a une situation nette de 20,9 Md€.

- Résultats consolidés

Les comptes consolidés de BPI-Groupe pour l'exercice 2013 sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Cependant, ils couvrent réellement la période courant du 12 juillet 2013, date à laquelle les opérations relatives à la constitution du groupe Bpifrance ont été effectivement réalisées, jusqu'au 31 décembre 2013. Avant cette période, la société n'avait pas d'activité. Par conséquent, la contribution du pôle « investissement » et celle du pôle « financement » dans le résultat est donc limitée à la période courant du 12 juillet au 31 décembre 2013.

Le produit net bancaire s'élève à 275,5 M€. Il se répartit :

- à hauteur de 88% sur l'activité du pôle « financement » qui comprend majoritairement les revenus nets de l'activité de prêteur (178,6 M€), les commissions facturées sur les financements bancaires couverts par la garantie de Bpifrance Financement (43,6 M€) et les ressources de son activité d'aide à l'innovation (22,7 M€).
- à hauteur de 12% sur l'activité du pôle « investissement » dont le résultat est composé notamment de la rémunération perçue sur les actifs financiers (49,8 M€), des commissions au titre de la gestion des opérations (12,1M€), des plus-values sur les cessions de lignes de titres (127 M€), des dépréciations sur le portefeuille (-166 M€) et de la variation de valeur des actifs à la juste valeur par le résultat (-44 M€).

Les frais généraux (222,1 M€) sont composés à hauteur de 110,9 M€ de frais de personnel, de taxes pour 24,5 M€ et pour le solde de frais d'exploitation et de charge d'amortissement. Ils sont engagés à :

- plus de 70% par le pôle « financement »,
- de l'ordre de 28 % par le pôle « Investissement » et
- pour le solde (seulement 5,1 M€) pour les dépenses propres de BPI-Groupe.

Le coût du risque, qui s'élève à 32,6 M€, est affecté :

- à hauteur de 29,7 M€ sur le pôle « financement », à raison de contentieux avérés et du provisionnement d'anticipation sur des risques futurs,
- à hauteur de 2,9 M€ sur le pôle « investissement » à raison de provisions sur dépréciation sur les obligations convertibles détenues, pour l'essentiel.

Le résultat d'exploitation s'élève donc à 20,8 M€ avant la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont la contribution s'établit à 416,7 M€ (en ce compris 355,3 M€ liés au groupe Orange).

Le résultat net ressort à 390,3 M€ après impôt.

3.3.6. Les perspectives pour 2014

3.3.6.1. Le plan stratégique 2014-2017

Après un travail d'élaboration engagé à l'été 2013, impliquant plusieurs dizaines de collaborateurs ainsi que les actionnaires, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le conseil d'administration a approuvé lors de sa séance du 20 décembre 2013 le plan stratégique de Bpifrance pour la période 2014-2017.

Ce plan présente les axes de développement et les objectifs stratégiques que Bpifrance se met en capacité d'atteindre à horizon 2017, sans préjuger de l'obtention des moyens budgétaires associés. Il vise ainsi à accompagner la reprise attendue de l'investissement des entreprises françaises et la mobilisation des acteurs financiers au service de ce facteur clé pour la croissance et la compétitivité de l'économie.

Cette ambition se fonde sur 3 axes stratégiques :



- a) Il s'agit tout d'abord d'accompagner la croissance des entreprises pour leur permettre de se développer, en :
- apportant des solutions de financement complémentaires du marché bancaire classique,
 - favorisant les ouvertures de capital et la mobilisation des investisseurs en fonds propres.
- b) Bpifrance a également pour priorité de préparer la compétitivité de demain en contribuant à la résolution de difficultés plus structurelles de l'économie et en portant une attention particulière à l'innovation et aux secteurs d'avenir, en :
- augmentant le nombre et la taille des ETI,
 - privilégiant l'innovation,
 - soutenant la transition énergétique et environnementale,
 - accompagnant et soutenant les secteurs d'avenir et l'économie sociale et solidaire,
 - donnant aux entreprises les moyens de leur développement international.
- c) Enfin, Bpifrance valorise l'esprit d'entreprise et contribue au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat, en synergie avec les autres acteurs du développement économique, au premier rang desquels les Régions, en :
- accompagnant les entreprises à toutes les étapes de leur croissance,
 - renforçant les partenariats avec les régions en faveur des entreprises,
 - devenant l'acteur public de référence du financement responsable des entreprises.

3.3.6.2. Perspectives 2014

Première année de mise en œuvre du plan stratégique adopté fin 2013, 2014 sera marquée par une croissance importante de l'activité, de manière à accompagner la reprise économique, avec un développement de l'ensemble des interventions en financement et en investissement en fonds propres, avec un accent tout particulier sur les Prêts de Développement, les produits de trésorerie, l'innovation et le capital développement dans les PME et les ETI.

La croissance des Prêts de Développement sera l'un des axes majeurs de renforcement de l'activité de financement dans les prochaines années. Après une excellente performance en 2013, les produits de financement court terme, et notamment le préfinancement du CICE, croîtront à nouveau sensiblement en 2014.

En 2014, l'activité de garantie des fonds classiques et des fonds régionaux devrait également progresser.

Dans le sillage du plan Nova et des orientations fixées en novembre 2013 par les pouvoirs publics, l'activité de financement de l'innovation devrait connaître un net rebond en 2014.

2014 sera par ailleurs marquée par la poursuite du développement du financement et l'accompagnement des entreprises à l'international.

S'agissant des perspectives du pôle « investissement » pour 2014, dans un contexte de reprise attendue de l'activité économique, Bpifrance se met en situation d'accompagner les PME, ETI et grandes entreprises qui souhaiteront financer leur développement par un renforcement de leurs fonds propres, aussi bien par des investissements directs que via des fonds partenaires.

Pour 2014, les perspectives des différents métiers du pôle « investissement » sont les suivantes :

- Pour le métier « fonds de fonds », les souscriptions devraient monter en puissance en 2014 notamment via le fonds FFFI 3 en période d'investissement jusqu'à fin 2015 et le FNA dont la période d'investissement s'achèvera mi 2015 (avant prorogation possible de deux fois un an), étant précisé qu'une enveloppe annuelle de 30 M€ sera par ailleurs mise à disposition dès 2014 (sur 5 ans) pour investir dans les fonds de fonds privés.

Les distributions devraient s'accélérer en 2014 sous l'impulsion des fonds issus du programme PME Innovation (essentiellement le FPMEI) et l'intensification des distributions des fonds du programme FSI France Investissement (essentiellement le FFI A et les fonds de fonds privés).

- L'activité du métier Fonds Propres PME devrait s'intensifier avec i) la levée de nouveaux fonds sectoriels (en particulier **Fonds Stratégique Bois 2** et **Mode et Finance 2**), ii) la montée en puissance des fonds sectoriels levés en 2013 (FSFE, Croissance Rail et FDEN), iii) la levée du **fonds successeur d'OC+A**, iv) la confirmation de l'effort d'investissement du FCID 2, dont la période d'investissement devrait s'achever fin 2014 (avant prorogation) et enfin v) l'intensification des investissements régionaux avec l'augmentation de la taille de 100 M€ réalisée en 2013 des fonds FSI Régions 1 et FSI Régions Mezzanine et la levée du **fonds successeur d'AEM**.

- Pour le métier « Innovation », l'année 2014 devrait également marquer la montée en puissance des investissements de l'activité Large Venture. L'investissement moyen de l'activité Large Venture a été estimé à 12/13 M€.

Le fonds **Innobio**, en période d'investissement jusqu'en 2016, devrait poursuivre l'accompagnement des participations en portefeuille (réinvestissements) et ses investissements dans de nouvelles participations. Pour ce faire, il est envisagé d'augmenter la taille de ce fonds en 2014.

- Pour le métier Fonds Propres ETIGE, l'ambition d'investissement en 2014 est de l'ordre d'1 Md€. Les cessions du métier se concentreront sur des lignes qui sont porteuses de plus-values latentes significatives et qui sont très liquides.

Des informations plus détaillées portant sur les perspectives 2014 des différents métiers de Bpifrance figurent dans les rapports annuels des principales filiales du groupe à savoir Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement.

3.3.7. Rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 définit la Banque publique d'investissement comme « un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions, en vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie».

L'organisation du groupe Bpifrance a été mise en œuvre le 12 juillet 2013, à l'issue d'opérations d'apport. BPI-Groupe, détenue à parité par l'Etat, via l'EPIC Bpi-Groupe et par la Caisse des Dépôts et Consignations, est depuis lors actionnaire majoritaire de filiales qui exercent les métiers de financement et accompagnement des entreprises, en crédit, en financement de l'innovation et en investissement.

La responsabilité sociétale est inscrite dans les gènes du groupe Bpifrance, tant par les missions qui lui sont dévolues que par le dispositif de gouvernance dont il a été doté par le législateur, qui érige en règles les principes de représentation des parties prenantes et la parité homme / femme.

Le rapport de responsabilité sociétale de BPI-Groupe SA procède d'une démarche volontaire, qui s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de transparence à l'égard de l'ensemble des parties prenantes intéressées par l'exercice de ses activités, qu'il s'agisse des impacts, qui résultent directement de la vie de l'entreprise Bpifrance (de sa gouvernance, ses salariés, ses installations...) ou indirects, qui découlent de l'activité des entreprises qu'elle finance.



Méthodologie

Le périmètre couvert par le présent rapport est constitué de BPI-Groupe et de ses filiales métiers directement ou indirectement contrôlées par BPI-Groupe : Bpifrance Financement d'une part, et Bpifrance Participations, CDCE-1, Bpifrance Investissement et Bpifrance Investissement Régions d'autre part.

Des précisions sont apportées, en tant que de besoin, à certaines informations ou indicateurs communiqués, lorsqu'ils concernent un périmètre différent ou comportent des spécificités.

Gouvernance

BPI-Groupe contrôle, directement ou indirectement, depuis le 12 juillet 2013, la totalité des structures sociales qui exercent les métiers du financement et de l'investissement.

Le conseil d'administration de BPI-Groupe est composé à parité d'hommes et de femmes, représentant les parties prenantes majeures du groupe Bpifrance ; les administrateurs représentent ainsi l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Régions, ainsi que deux personnalités qualifiées, toutes deux chefs d'entreprises. Par ailleurs, à compter du 25 mars 2014, les salariés du groupe Bpifrance seront également représentés au conseil d'administration de BPI-Groupe SA par deux administrateurs.

Le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des nominations et rémunérations (le « CNR ») complètent ce dispositif, qui assure la transparence des décisions et le respect de la réglementation.

Le tableau ci-après résume, pour chaque société contrôlée par BPI-Groupe, les modes de gouvernance en vigueur.

Gouvernance de BPI-Groupe et de ses filiales au 31 décembre 2013

| Dénomination sociale | Forme sociale | Instances de direction | Représentant légal | Nombre d'administrateurs | Nombre d'administrateurs représentant les actionnaires | Nombre d'administrateurs indépendants | Existence de comités spécialisés |
|----------------------------------|---------------|------------------------|--------------------|--------------------------|--|---------------------------------------|--|
| BPI-Groupe | SA | CA | Président DG | 13 | 8 | 5 | Comité Audit et Risques, CNR |
| Bpifrance Financement | SA | CA | PDG | 12 | 6 | 3 | Comité Audit et Risques, CNR, Comités Métiers Financement-Garantie et Innovation |
| CDCE-1 | SA | CA | PDG | | | | |
| Bpifrance Investissement | SAS | | Président | 10 | 6 | 4 | CNR |
| Bpifrance Investissement Régions | SAS | | Président | | | | |
| Bpifrance Participations | SA | CA | PDG | 10 | 6 | 4 | Comité d'investissement, CNR |



Les règlements intérieurs des conseils d'administration de BPI-Groupe, Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs, en matière notamment d'assiduité, présence, confidentialité, et déontologie.

Le contrôle interne, organisé conformément aux exigences des autorités de tutelle, veille à la régularité et à la conformité des opérations et au respect, par BPI-Groupe et ses filiales, de leurs obligations réglementaires. Celles-ci sont strictement respectées, notamment en matière d'élaboration et transmission de documents aux autorités de tutelle et agences de notation, consultées en tant que de besoin. Les personnels de toutes les structures sont sensibilisés et formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Une organisation et des métiers au service des parties prenantes, à fort impact sociétal

Un Comité National et des Comités Régionaux d'Orientation (CNO et CRO) ont été créés, selon des principes de représentation des principales parties prenantes³ et de parité, en charge d'émettre un avis, notamment, sur la manière dont le groupe Bpifrance exerce ses missions d'intérêt général et sur ses interventions favorisant la transition écologique et énergétique pour le CNO, et sur la cohérence des orientations stratégiques du groupe Bpifrance avec les stratégies régionales de développement économique pour les CRO.

Des conventions de partenariat avec les Conseils Régionaux, adaptées à leurs axes stratégiques, structurent les actions du groupe Bpifrance, qui propose en outre la mise en place d'outils dématérialisés d'orientation des entreprises vers les soutiens disponibles.

L'organisation décentralisée, structurée autour de directions régionales implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain, et, à partir de janvier 2014, dans les départements d'outre-mer, met à disposition des entreprises un interlocuteur unique sur l'ensemble des métiers du groupe Bpifrance, au cœur de l'environnement local, pour répondre à leurs besoins, aux différents stades de leur développement, en partenariat avec leurs financeurs publics ou privés. Cette proximité du terrain, combinée à un dispositif de délégations de décision, permet de prendre localement plus de 90% des décisions de financement.

En investissant à un rythme soutenu dans les entreprises, les fonds de fonds, les fonds sectoriels ou régionaux, et en créant trois fonds thématiques sur des secteurs clés de l'économie, BPI-Groupe intervient en accompagnement et en soutien des phases d'amorçage, de développement et de transmission des entreprises, des filières industrielles et des secteurs d'excellence de l'économie.

La communauté Bpifrance Excellence, forte de 3.000 entrepreneurs, porte la parole des entreprises de croissance, aux termes notamment de sondages réalisés à fréquence régulière sur des sujets ou préoccupations d'actualité.

Le site Bpifrance.fr met à disposition de la communauté une information qualifiée, et le développement d'outils de communication et de gestion en ligne se poursuit, avec par exemple le Portail Régional des Services. Un intense travail a été mené sur l'année 2013, pour la mise en œuvre des mesures du Pacte de compétitivité, du Plan pour l'innovation, et des politiques publiques de soutien des secteurs d'avenir, de la transition énergétique et environnementale, de l'économie sociale et solidaire ou du développement à l'export des entreprises.

Toutes ces actions renforcent et développent le potentiel de pérennité et de croissance des entreprises, soutiennent et contribuent à la croissance de l'emploi et au maintien de la cohésion sociale des territoires. Le plan stratégique 2014-2017, conçu au cours du second semestre 2013, puis approuvé le 20 décembre par le Conseil d'administration de BPI-Groupe, s'inscrit dans cette même logique, avec encore plus d'ambition, puisqu'il prévoit notamment le

³ *Parlementaires, Etat, Régions, organisations syndicales de salariés et d'employeurs*

doublément des financements dédiés à la transition écologique et énergétique, des aides à l'innovation et des prêts pour l'exportation.

Stratégie et organisation de la responsabilité d'entreprise

Pour Bpifrance, assumer sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), c'est progresser toujours dans la prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité, impacts directs résultant de la vie du groupe Bpifrance (de ses salariés, de ses installations, etc.), et indirects, découlant de l'activité des entreprises qu'il finance.

Bpifrance a l'ambition d'améliorer l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise, d'une part, en élaborant une stratégie et des priorités RSE pour l'ensemble du groupe et, d'autre part, en améliorant l'efficacité de sa démarche ESG⁴ et en étendant progressivement celle-ci à l'ensemble de ses activités. Pour cela, il a notamment créé au sein de sa Direction de la Stratégie, des Études et du Développement, une Direction du Développement Durable, en charge du pilotage et de l'animation de la démarche.

2013 a été marquée par la rédaction du premier rapport de responsabilité sociétale (au sein de son rapport d'activité 2012) par Bpifrance Financement (anciennement OSEO), qui constitue le pôle à plus fort impact direct. Cet exercice peut être considéré comme l'un des premiers pas vers la construction d'une véritable stratégie de RSE pour Bpifrance, qui s'est engagé dans une démarche de mesure des impacts directs de ses activités, afin de réduire son empreinte environnementale.

Parallèlement, Bpifrance Investissement a poursuivi en 2013 la démarche d'investisseur responsable engagée dès 2010, tant par le FSI (aujourd'hui Bpifrance participations) que par CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement) et FSI Régions (aujourd'hui Bpifrance Investissement Régions).

Concernant les investissements directs, toutes les notes d'investissement présentées aux Comités d'investissement ont comporté des éléments relatifs aux enjeux « ESG » de l'entreprise à investir. Pour un certain nombre d'investissements, des engagements de progrès en matière « ESG » ont été convenus avec les dirigeants des entreprises, et formalisés, soit dans le pacte d'actionnaires, soit dans des documents tels que des « lettres de progrès ».

De même, tous les nouveaux investissements des équipes de fonds de fonds ont donné lieu à des « due diligences ESG » réalisées auprès des sociétés de gestion.

Par ailleurs, et pour la 2^e année, une enquête « ESG » a été réalisée, sous la forme d'un questionnaire adressé à tous les gestionnaires de fonds affiliés ainsi qu'aux gestionnaires internes des fonds gérés directement. Des informations ont ainsi été recueillies sur 60 % des sociétés de gestion et 31 % des entreprises en portefeuille. Ainsi, la moitié des sociétés de gestion, parmi celles ayant répondu, déclare avoir une politique « ESG ». Parmi les 1.054 entreprises en portefeuille ayant répondu, on constate que ces dernières ont déclaré une création nette de près de 7.000 emplois.

Par ailleurs, Bpifrance veut apporter son soutien aux démarches de RSE des entreprises qu'il accompagne. Ainsi, en 2013, ont eu lieu les 2 premières sessions d'un programme de formation-action collective permettant aux dirigeants de concevoir et de mettre en œuvre leur propre « Plan d'action Développement Durable ». Elles ont été suivies par des dirigeants d'entreprises investies par le fonds régional « Île-de-France Capital », et par l'ex-FSI Régions.

Dans la même logique, Bpifrance s'est engagé dans la collecte et la diffusion de bonnes pratiques de RSE des entreprises qu'il finance, en partenariat avec des acteurs régionaux qui partagent les mêmes objectifs.

⁴ Aspects Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance



La stratégie RSE, ses objectifs prioritaires et le plan d'actions associé, seront présentés aux instances de gouvernance de BPI-Groupe, pour une mise en œuvre à partir de 2014.

Ressources humaines

L'année 2013 a été marquée, le 12 juillet, par la création du groupe Bpifrance qui regroupe les équipes du métier financement (Bpifrance Financement, anciennement OSEO) et de l'investissement (Bpifrance Investissement, anciennement CDC Entreprises, Bpifrance Participations, anciennement FSI et Bpifrance Investissement Régions, anciennement FSI Régions). Toutes les entités du groupe Bpifrance rejoignent le périmètre social de la CDC.

Bpifrance compte à fin d'année 2013 un effectif de 2 085 collaborateurs en CDI, constitué à plus de 80% de cadres.

Les enjeux des RH 2013 ont été de deux ordres : poursuivre les axes clefs des politiques RH et créer une nouvelle communauté humaine Bpifrance en respectant les métiers et en s'appuyant sur leurs professionnalismes et les valeurs de simplicité, proximité, volonté et optimisme.

- les axes clefs des politiques RH
 - un équilibre siège / réseau : siège 39% / réseau & support métiers 61% répartis sur le territoire national. Les savoir-faire du réseau permettent la connaissance fine et réactive des besoins des entreprises et des territoires, et s'appuient sur des expertises nationales complémentaires.
 - une politique de recrutement active : 151 recrutements en CDI sur l'année dont près de 30% concernent des jeunes de moins de 25 ans. Les effectifs en CDI ont été renouvelés à plus de 7 % en 2013 contribuant, à abaisser l'âge moyen des collaborateurs en deçà de 44 ans.
 - Les savoir-faire acquis en interne sont relayés dans le cadre d'une politique active auprès des écoles et des universités, instaurant un véritable partenariat via l'apprentissage et les stages qui constituent ainsi un vivier de recrutement et un incubateur de talents.
 - une politique de fidélisation des talents s'appuyant sur les valeurs de Bpifrance et sa politique de mobilité et transversalité. Le taux de turn over sur les démissions demeure faible : moins de 2%.
 - des actions de formation soutenues : renforcement ou valorisation des compétences professionnelles, conduite du changement résultant de projets-outils, ou développement personnel. Elles représentent plus de 4% de la masse salariale et ont permis à plus de 80% des collaborateurs de bénéficier d'au moins une formation au cours de l'année 2013.
 - une politique en faveur de la diversité : un accord intergénérationnel (Bpifrance Financement, septembre 2013) est venu compléter ceux sur l'égalité professionnelle hommes / femmes et sur l'emploi du personnel en situation de handicap.
- Création d'une communauté humaine Bpifrance tout en respectant les métiers.

Le rapprochement des équipes issues de quatre entités sociales distinctes a donné naissance à une communauté humaine riche d'expériences et de compétences variées. Ce rapprochement s'est accompagné d'un dialogue social riche et de qualité dans chacune des filiales : plus de 100 réunions avec les instances représentatives du personnel (CE, DP, OS & DS, CHSCT).

Trois dates clefs :

- 3 juin 2013 : signature de l'accord relatif à la construction sociale de Bpifrance : acte fondateur de Bpifrance sous l'angle social, cet accord de méthode pose le cadre de construction sociale du groupe :
 - i) maintien, durant la période de construction, des statuts de chacune des sociétés constituant le groupe,
 - ii) création d'un comité de groupe
 - iii) rattachement au périmètre social de la Caisse des Dépôts et Consignations : Bpifrance veille à en être un membre actif et à adopter les meilleurs pratiques qu'il y identifie.
- 30 septembre 2013 : le Comité de groupe Bpifrance est constitué : son périmètre inclut les quatre sociétés constituant Bpifrance,
- 1er novembre 2013 : finalisation de la nouvelle organisation du groupe Bpifrance. A la même date, regroupement des équipes parisiennes au sein d'une nouvelle antenne parisienne ou au siège, à Maisons Alfort.

En 2014, la construction de Bpifrance va se poursuivre avec la finalisation de la structuration du pôle investissement et le regroupement au sein d'une seule et unique société de gestion, de l'ensemble des collaborateurs du métier de l'investissement.

Bpifrance aura aussi à cœur de renforcer, dans toutes ses composantes, la gestion prévisionnelle de ses emplois et compétences afin de rechercher les meilleures adéquations entre ses missions et les savoir-faire et aspirations de ses collaborateurs, dans une optique de valorisation des métiers de chacun.

Bpifrance veille par ailleurs à une allocation de ses ressources en cohérence avec ses priorités stratégiques et en favorisant le développement des personnes.

Enfin, dans le cadre de ses programmes de formation, Bpifrance mettra un accent particulier sur le développement des compétences permettant l'accès à la mobilité, fonctionnelle comme géographique, ainsi que sur la connaissance transverse des métiers du groupe Bpifrance et le développement d'un socle partagé de connaissances. Ainsi, Bpifrance construit et anime un échange régulier entre ses collaborateurs notamment autour de thématiques opérationnelles transversales.

Les impacts environnementaux directs des activités

Les impacts environnementaux directs des activités de Bpifrance résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, de la consommation de papier, et des déplacements des collaborateurs. La nature tertiaire des activités exercées ne génère pas de risques identifiés sur la biodiversité ni sur l'utilisation des sols, non plus que de nuisances sonores, et aucune provision ni garantie pour risque en matière d'environnement n'a été constituée par le groupe.

Soucieux de gérer au mieux les impacts identifiés de ses activités, Bpifrance a centralisé, à compter du 1^{er} novembre 2013, à la direction des Moyens Généraux, la gestion des implantations du siège et du réseau et de la logistique (achats des consommables, flotte de véhicules, déplacements...). Ce pilotage opérationnel (et coordonné avec les directions), effectif pour Bpifrance Financement seul jusqu'à fin octobre 2013, assure l'homogénéité et le respect des politiques définies et optimise les choix réalisés, qui bénéficient à l'ensemble des parties prenantes concernées.

Les mesures prises pour prévenir et limiter les effets de l'activité en matière de pollution, de gestion des déchets, de meilleure maîtrise de l'utilisation des ressources et la mise en place progressive d'outils de pilotage des impacts environnementaux seront ainsi progressivement homogénéisées à partir de 2014.

Parmi ces mesures déjà prises d'adaptation au changement climatique, peuvent être notamment citées :



- i) les politiques d'achats responsables menées par les sociétés du groupe Bpifrance (papier éco labellisé ou recyclé, ampoules basse consommation ; copieurs économes en énergie, flotte de véhicules émetteurs de moins de 150g de CO₂ pour Bpifrance Financement);
- ii) les procédures de suivi quantitatif et de valorisation et recyclage des déchets produits, de la consommation de papier.
- iii) Le recours à la sous-traitance est marginal eu égard à la nature des activités ; les contrats passés avec les fournisseurs reprennent les dispositions réglementaires en matière de protection de la main d'œuvre et des conditions de travail, ainsi que de protection de l'environnement. Aucune action spécifique n'a été engagée en faveur des droits de l'homme.

Pour l'année 2013, la direction des Moyens Généraux a mesuré différents indicateurs, encore limités, pour ce qui concerne ceux résultant des implantations immobilières, au siège social, qui abrite 785 personnes⁵ sur un effectif total groupe de 2.121 personnes. L'élargissement de la mesure des impacts à une partie des implantations hors siège social sera réalisé pour l'exercice 2014, sur un périmètre à définir. La sensibilisation des collaborateurs, réalisée jusqu'à présent au siège par le biais du livret de présentation de l'immeuble certifié « HQE bâtiment tertiaire en exploitation », et pour les métiers de l'investissement par des campagnes ciblées, sera étendue aux sites concernés. La démarche engagée en 2012, de qualification de l'immeuble du siège social, dit Le Vaisseau à Maisons Alfort, a abouti en 2013 à l'obtention de la certification « NF Bâtiment Tertiaire en Exploitation – Démarche HQE ».

Après les mesures prises en 2012 afin d'améliorer, sur ce site, l'efficacité énergétique, le recyclage et l'élimination des déchets, et de réduire la consommation d'eau, la Direction des Moyens Généraux s'est attachée à réaliser, dans les meilleures conditions de délais et d'accueil pour les personnels, les extensions et changement de sites générés par la construction du groupe Bpifrance. Les mesures de prévention des risques environnementaux et de pollution sur le siège social ont consisté à poursuivre les programmes rigoureux de maintenance des installations (cuve à fioul, séparateur à hydrocarbures traitant les eaux du parking, tours aéro-réfrigérantes, analyse de la qualité de l'air intérieur).

Les programmes d'amélioration de la gestion immobilière, visant à réduire l'empreinte environnementale du Vaisseau, reprendront en 2014, avec notamment, la mise en œuvre d'une nouvelle Gestion Technique du Bâtiment, pilotant éclairages et températures, et des modifications des installations sanitaires.

Parallèlement, une réflexion est engagée, d'une part, pour renforcer pendant l'année 2014 la sensibilisation du personnel aux problématiques environnementales, et, d'autre part, sur les nouvelles mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

Pour l'année 2013, seuls les indicateurs communiqués par Bpifrance Financement dans son rapport de responsabilité sociétale sont repris ci-après ; la diversité des modalités d'occupation des locaux d'activité et de facturation des consommations d'énergie et d'eau et les méthodologies de suivi non homogènes appliquées ne permettent pas de communiquer des informations comparables et consolidables sur le groupe.

⁵ Cet effectif exerce ses activités dans l'immeuble du siège social situé à Maisons Alfort et dans des locaux annexes en location ; en l'absence de répartition et de mesure des impacts des locaux loués, les indicateurs du siège social sont rapportés à l'effectif total.

ANNEXE : Informations environnementales Bpifrance Financement

Le siège social dit « Le Vaisseau », indirectement propriété de Bpifrance Financement, est utilisé à près de 84% de sa surface par le groupe Bpifrance⁶.

Les indicateurs de consommation d'énergie de l'immeuble et d'émission de CO₂ associées, d'eau et de production de déchets ci-après sont déterminés pour la quote-part de Bpifrance Financement au titre de son utilisation de l'immeuble. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.

La consommation d'énergie en kWh provient à 84% de l'électricité et 16% du gaz de ville, pour des volumes stables d'une année sur l'autre

| ENERGIE LE VAISSEAU | | | |
|---|--------------|--------------|-----------|
| | 2013 | 2012 | Evolution |
| Consommation relevée d'énergie Bpifrance Financement (kWh) ⁷ | 4 827 479,26 | 4 805 895,42 | 0.45% |

Les émissions de CO₂ se répartissent pour deux tiers / un tiers entre celles issues de la consommation électrique et celles issues de la consommation de gaz ; elles sont presque stables, en augmentation de 0,7% :

| EMISSION DE CO ₂ LE VAISSEAU | | | |
|--|------------|------------|-----------|
| | 2013 | 2012 | Evolution |
| Emissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie relevée | 483 775,61 | 480 416,49 | 0.7% |

La quantité d'eau consommée est en augmentation de plus de 9%, malgré l'installation en 2012 de robinets à faible débit, en raison des travaux réalisés dans des salles informatiques, ayant nécessité une génération de refroidissement important.

| CONSOMMATION D'EAU LE VAISSEAU | | | |
|--|------|------|-----------|
| | 2013 | 2012 | Evolution |
| Consommation relevée en m ³ | 8831 | 8095 | 9,1% |

Le volume de déchets produits est en diminution de 12,4%, essentiellement du fait de l'absence de déchets de maintenance et de travaux sur 2013. Les déchets d'activité évoluent peu, bien qu'à la baisse, les mesures en vue de leur diminution ayant été prises en 2012, avec un impact immédiat sur les volumes.

⁶ Pour l'exercice 2013, il est considéré que la totalité des effectifs du siège relève de Bpifrance Financement, et de ne pas différencier la quote-part des personnels des filiales investissement présents dans les locaux sur une période de deux mois (l'emménagement des personnels des filiales investissement datant de novembre 2013).

⁷ Ces données correspondent aux données relevées ; le calcul de transformation du gaz, de m³ en kWh, est en conséquence effectué avec application du coefficient d'altitude (1,24) et de pouvoir calorifique (11,4) lissés sur l'année (communiqués à chaque facturation).



| Déchets LE VAISSEAU | | | |
|-----------------------------|--------|--------|-----------|
| Type de déchets (en tonnes) | 2013 | 2012 | Evolution |
| Déchets d'activité | 182,37 | 185,32 | -1,6% |
| Déchets de maintenance | 0 | 0,74 | |
| Déchets travaux | 0 | 22,24 | |
| Total | 182,37 | 208,30 | -12,4% |

De ce fait, les pourcentages de valorisation sont sensiblement modifiés, la valorisation matière/énergétique étant presque à l'équilibre.

| % de valorisation des déchets LE VAISSEAU | | |
|---|------|------|
| | 2013 | 2012 |
| Matière | 52 | 28 |
| Energétique | 48 | 72 |

Les commandes et le suivi de la consommation de papier, ainsi que les déplacements et la flotte automobile sont gérés par la direction des Moyens Généraux, permettant ainsi une mesure des impacts liés sur l'ensemble du territoire et du personnel.

La consommation de papier⁸ reste stable (+1,05% au regard d'un effectif total en augmentation de 2%).

| Consommation de papier (tonnes) Bpifrance Financement | | |
|---|--------|-----------|
| 2013 | 2012 | Evolution |
| 126,81 | 125,49 | +1,05% |

Enfin, les émissions de CO₂ générées par les déplacements professionnels connaissent une augmentation de faible niveau au regard de l'augmentation de l'activité en 2013.

| Emissions de CO ₂ (en kg) Bpifrance Financement ⁹ | | | |
|---|--------------|--------------|-----------|
| | 2013 | 2012 | Evolution |
| TRAIN ¹⁰ | 13 795 | 15 038 | -8% |
| AVION | 201 791 | 193 604 | 4% |
| VOITURE | 1 323 950,65 | 1 238 444,72 | 7% |

3.3.8. Autres informations

3.3.8.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Un organigramme décrivant les principales filiales et participations de BPI-Groupe figure au paragraphe 5.1.

⁸ Tonnages commandés par année, source Fournisseurs, papier d'impression et de reproduction, sont donc exclus notamment le papier à en-tête, le papier destiné à des documents de communication (plaquettes) et celui des travaux confiés à des imprimeurs.

⁹ Hors utilisation de véhicules personnels, de location, ou taxis, et hors déplacements par rail hors SNCF, et par air hors Air France/KLM.

¹⁰ Les indications 2012 obtenues, évaluant les émissions de CO₂ à 36.610kg de CO₂, étaient erronées.

Par ailleurs, une liste des filiales et participations respectivement de Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations et FSI PME Portefeuille (filiale à 100% de Bpifrance Participations) au 31 décembre 2013 figure en **Annexe 2**.

3.3.8.2. Rémunérations des administrateurs et du directeur général

Selon l'article 3 de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement, le montant des rémunérations des administrateurs et du directeur général de BPI-Groupe sont rendues publiques sur une base annuelle.

- *Rémunérations des administrateurs*

Au cours de l'exercice 2013, les administrateurs de BPI-Groupe n'ont reçu aucune rémunération de BPI-Groupe au titre de leurs fonctions d'administrateur.

- *Rémunération du Directeur général*

Au cours de l'exercice 2013, Nicolas Dufourcq, Directeur général de BPI-Groupe, a reçu la rémunération suivante.

(En euros) 2013

| Nom | Titre | Rémunération fixe | Rémunération variable | Avantages en nature | TOTAL |
|------------------|--|-------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Nicolas Dufourcq | Directeur général à compter du 12 juillet 2013 | 188 888,87 € | | | 188 888,87 € |

Par décision du Conseil d'administration en date du 21 février 2013, la rémunération annuelle de Monsieur Nicolas Dufourcq est plafonnée à 450.000 euros bruts.

Monsieur Nicolas Dufourcq ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance.

3.3.8.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

BPI-Groupe SA a dégagé pour l'exercice 2013 un bénéfice de 2.417.642,73 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat à la réserve légale à concurrence de 120.272,89 euros et le solde au report à nouveau qui s'élèvera après cette affectation à un montant de 2.285.184,85 euros.

3.3.8.4. Délais de paiement des fournisseurs

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2013 à 233.626,36 € (cette facture a été réglée le 13 février 2014).

3.3.8.5. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par BPI-Groupe au cours de l'année 2013.

3.3.8.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de BPI-Groupe sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2013 figure au paragraphe 9.



3.3.8.7. Activités en matière de recherche et développement

BPI-Groupe n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.3.8.8. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salariés et aux dirigeants de BPI-Groupe

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, aucun plan n'a été mis en place en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de BPI-Groupe.

3.3.8.9. Participation des salariés au capital de BPI-Groupe

Au 31 décembre 2013, aucun salarié ne détient d'actions de BPI-Groupe.

3.3.8.10. Mode d'exercice de la direction générale de BPI-Groupe

Selon l'article 17.1 des statuts de BPI-Groupe, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de BPI-Groupe sont dissociées.

3.3.8.11. Délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires n'a accordé aucune délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

3.3.8.12. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires

Mazars
Représenté par
Virginie Chauvin et Charles de Boisriou
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le Cabinet Mazars a été nommé par les actionnaires de la société, pour une durée de six exercices, dans les statuts constitutifs de la société. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

PwC Audit
Représenté par Anik Chaumartin
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le Cabinet PwC Audit a été nommé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

- Commissaires aux comptes suppléants

Anne VEAUTE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Madame Anne VEAUTE a été nommée par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Etienne BORIS
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Versailles.

Monsieur Etienne BORIS a été nommé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Un tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux figure en page 93 de l'annexe aux comptes consolidés.

4. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

• Première résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 2.417.642,73 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes annuels consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 386,8 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

• Deuxième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et constatant que le bénéfice s'élève à 2.417.642,73 euros, approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :



Euros

| | |
|--|---------------------|
| Bénéfice de l'exercice à répartir | 2.417.642,73 |
| Report à nouveau | -12.184,99 |
| <i>Soit un solde disponible de</i> | 2.405.457,74 |
| Dotations à la réserve légale | 120.272,89 |
| <i>Soit un bénéfice distribuable de</i> | 2.285.184,85 |
| Dotations aux autres réserves | |
| Dotations au report à nouveau | 2.285.184,85 |

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis sa constitution.

- **Troisième résolution**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve lesdites conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et décrites dans ledit rapport.

- **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars, pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019.

- **Cinquième résolution**

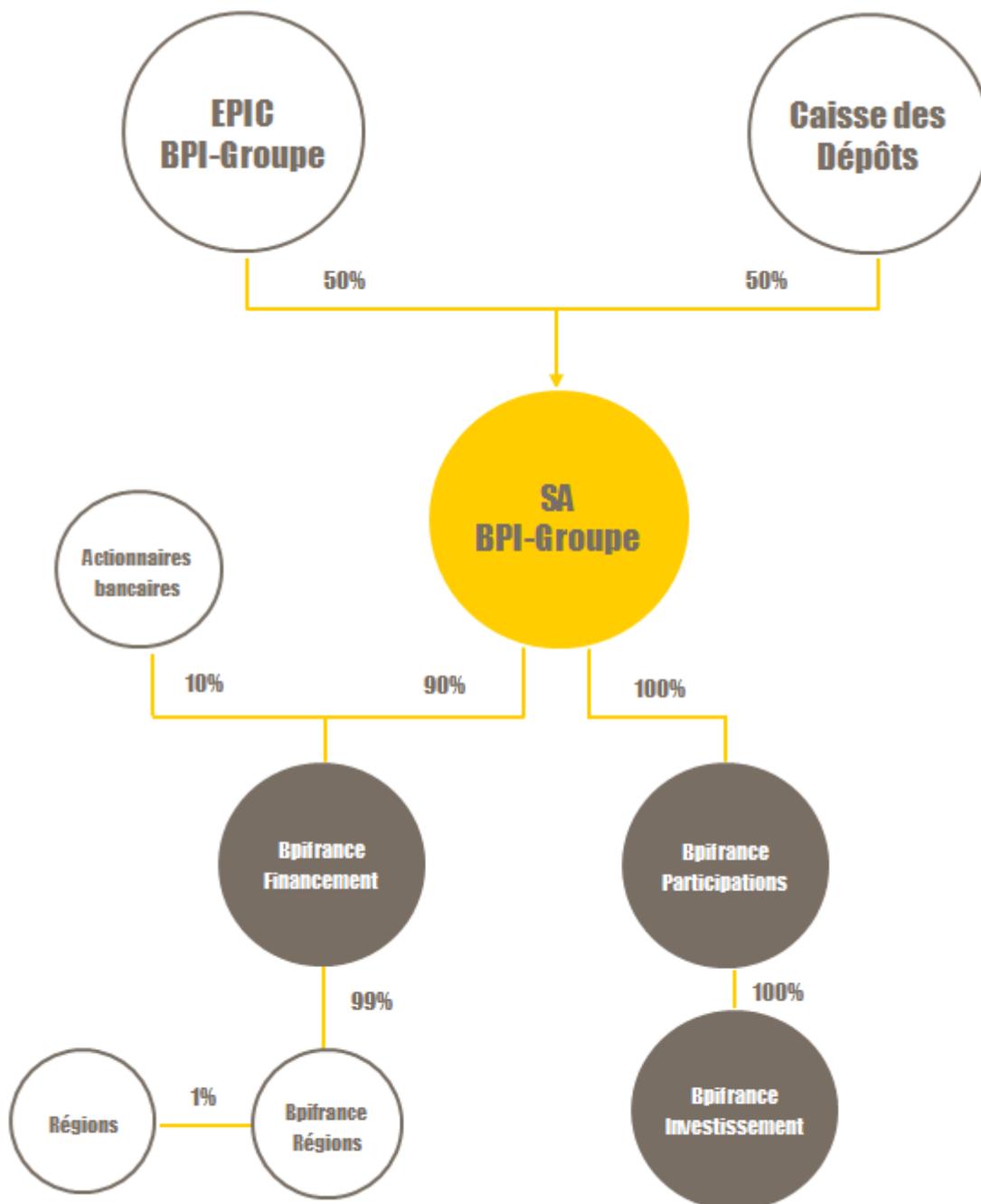
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Anne VEAUTE, pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019.

- **Sixième résolution**

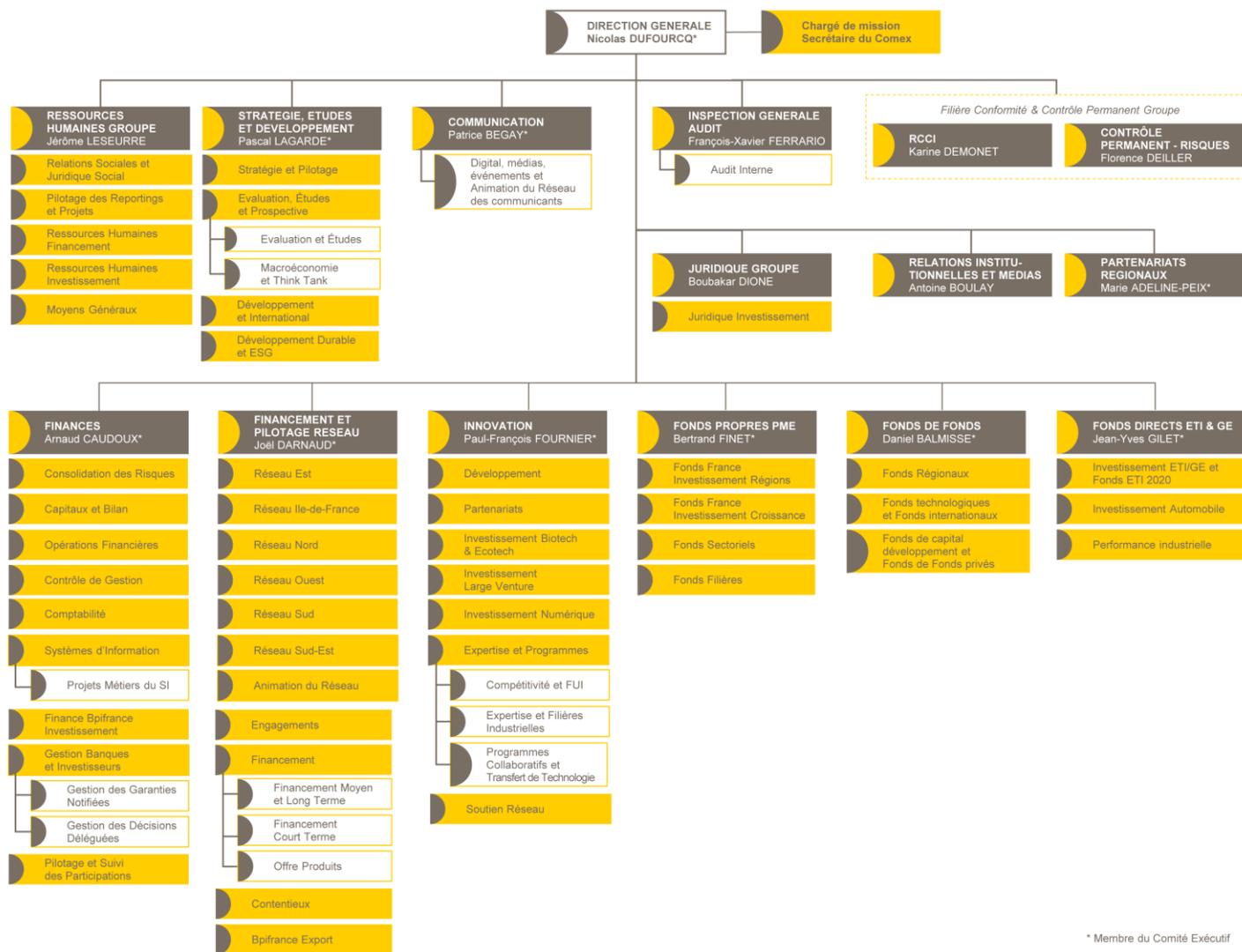
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

5.1. Structure simplifiée de l'actionnariat du groupe Bpifrance



5.2. Organigramme fonctionnel



5.3. Organigramme du réseau



42 IMPLANTATIONS REGIONALES - 6 DIRECTIONS DE RESEAU - 30 DIRECTIONS REGIONALES - 12 DELEGATIONS TERRITORIALES

| RESEAU EST | RESEAU ILE-DE-FRANCE | RESEAU NORD | RESEAU OUEST | RESEAU SUD | RESEAU SUD-EST |
|--|---|--|---|---|---|
| Directeur Réseau Jean-Pierre BES Directeur de la Gestion des Opérations Didier BAEHR Directeur Interrégional Fonds Propres Olivier LÉVY | Directeur Réseau Dominique CAIGNART Directeur de la Gestion des Opérations Frédéric VINCENT Directrice Interrégionale Fonds Propres Delphine JARNIER | Directrice Réseau Dominique DUPONT- MARCINIAK Directeur de la Gestion des Opérations Philippe GIFFARD Directeur Interrégional Fonds Propres Vincent STIEVENARD | Directeur Réseau Georges PLANES Directeur de la Gestion des Opérations Jacques PERES Directeur Interrégional Fonds Propres Marc PREVOT | Directrice Réseau Véronique VÉDRINE Directeur de la Gestion des Opérations Christian SEMARD Directeur Interrégional Fonds Propres Thierry DECKER | Directeur Réseau Arnaud PEYRELONGUE Directrice de la Gestion des Opérations Pascale VEBER Directeur Interrégional Fonds Propres Jean-Louis ETCHEGOYHEN |
| Direction Régionale Alsace Directeur Régional Bernard NICAISE | Direction Régionale Paris Directeur Régional Pedro NOVO | Direction Régionale Nord-Pas de Calais Directeur Régional Bertrand FONTAINE | Direction Régionale Centre Directeur Régional Hervé BAZIN | Direction Régionale Aquitaine Directeur Régional Bruno HEUCLIN | Direction Régionale Grand-Rhône Directeur Régional Pierre VILLEFRANQUE |
| Direction Régionale Bourgogne Directeur Régional Mathieu DEFRESNE | Direction Régionale Ile-de-France Est Directeur Régional Philippe BAYEUX | Direction Régionale Picardie Directeur Régional Christophe LANGLET | Direction Régionale Bretagne Directeur Régional Eric VERSEY | Direction Régionale Provence-Alpes Côte d'Azur Directeur Régional Jean-Marie SUQUET | Direction Régionale Alpes Directeur Régional Laurent BOUQUEREL |
| Direction Régionale Champagne-Ardenne Directeur Régional Christian THERIOT | Direction Régionale Ile-de-France Ouest Directrice Régionale Anne GUÉRIN | Direction Régionale Haute-Normandie Directeur Régional Jérôme ROUSSEAU | Direction Régionale Limousin Directeur Régional Thierry MARTIGNON | Direction Régionale Languedoc-Roussillon Directrice Régionale Françoise GUETRON-GOUAZE | Direction Régionale Auvergne Directrice Régionale Caroline GEORGES |
| Direction Régionale Franche-Comté Directeur Régional Jérôme BOUQUET | Direction Régionale Antilles - Guyane Directrice Régionale Michèle PAPALIA | Direction Régionale Basse-Normandie Directeur Régional Hervé LELARGE | Direction Régionale Pays de la Loire Directeur Régional Jean-Marc DUCIMETIERE | Direction Régionale Midi-Pyrénées Directeur Régional Laurent DE CALBIAC | |
| Direction Régionale Lorraine Directeur Régional Didier PICHOT | Direction Régionale La Réunion - Mayotte Directeur Régional Christian QUERE | | Direction Régionale Poitou-Charentes Directeur Régional Mame DIEYE | Direction Régionale Corse Directrice Régionale Cécile DONSIMONI | |

6. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|--------|--------|--------|--------|----------------|
| I - Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital (en contre-valeur euros) | 37 000 | 37 000 | 37 000 | 37 000 | 20 981 406 140 |
| b) Nombre d'actions émises | 3 700 | 3 700 | 3 700 | 3 700 | 2 098 140 614 |
| II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €) | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | | | | | 192 542 |
| b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -3 742 | -1 991 | -2 176 | -2 444 | 2 417 643 |
| c) Impôt sur les bénéfices | | | | | |
| d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice | | | | | |
| e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -3 742 | -1 991 | -2 176 | -2 444 | 2 417 643 |
| f) Résultat distribué | | | | | |
| III - Résultats par action (en €) | | | | | |
| a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | -1,01 | -0,54 | -0,59 | -0,66 | 0,00 |
| b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -1,01 | -0,54 | -0,59 | -0,66 | 0,00 |
| c) Dividende attribué à chaque action | | | | | |
| IV - Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés au 31 décembre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| b) Montant de la masse salariale (en milliers €) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

7. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES

Bilan consolidé publiable de Bpifrance

| ACTIF (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2013 | 12/07/2013 ^a |
|---|-------|-----------------|-------------------------|
| Caisse, banques centrales | 6.1 | 173,5 | 161,5 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 2 522,7 | 2 485,7 |
| Instruments dérivés de couverture | 6.3 | 367,1 | 481,2 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.4 | 5 658,1 | 5 080,7 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 6.5 | 2 189,4 | 1 695,7 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 6.6 | 19 850,3 | 17 498,2 |
| Opérations de location financement et assimilées | 6.7 | 5 289,1 | 4 964,9 |
| Aides au financement de l'innovation | 6.8 | 614,9 | 626,7 |
| Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 297,9 | 424,4 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.9 | 6 634,1 | 5 978,3 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.10 | 67,5 | 65,8 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6.12 | 3 878,3 | 5 229,4 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | 0,0 | 0,0 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 6.11 | 6 218,5 | 5 970,5 |
| Immeubles de placement | 6.13 | 12,0 | 12,1 |
| Immobilisations corporelles | 6.14 | 104,9 | 80,1 |
| Immobilisations incorporelles | 6.14 | 49,8 | 44,2 |
| Ecarts d'acquisition | | 0,5 | 0,0 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 53 928,6 | 50 799,4 |

^a pour information, cette colonne présente le bilan à la constitution de Bpifrance

Bilan consolidé publiable de Bpifrance

| PASSIF (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2013 | 12/07/2013* |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Banques centrales | 6.1 | 0,0 | 80,3 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 5,0 | 6,2 |
| Instruments dérivés de couverture | 6.3 | 432,2 | 541,2 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 6.15 | 11 180,2 | 10 044,4 |
| Dettes envers la clientèle | 6.16 | 2 521,9 | 2 507,9 |
| Dettes représentées par un titre | 6.17 | 9 442,2 | 8 316,3 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 229,1 | 352,3 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.10 | 332,2 | 209,2 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.12 | 3 451,7 | 3 279,8 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | 0,0 | 0,0 |
| Provisions | 6.18 | 1 663,5 | 1 872,0 |
| Ressources nettes d'intervention à l'innovation | 6.19 | 1 005,0 | 1 012,1 |
| Fonds de garantie publics | 6.20 | 2 296,5 | 2 123,2 |
| Dettes subordonnées | 6.21 | 14,6 | 14,7 |
| Capitaux propres | | 21 354,5 | 20 439,8 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 21 067,3 | 20 161,4 |
| - Capital et réserves liées | | 20 981,4 | 20 981,4 |
| - Réserves consolidées | | -2 143,8 | -2 147,3 |
| - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 1 842,9 | 1 327,3 |
| - Résultat | | 386,8 | 0,0 |
| Intérêts minoritaires | | 287,2 | 278,4 |
| - Réserves | | 283,7 | 278,4 |
| - Résultat | | 3,5 | 0 |
| TOTAL DU PASSIF | | 53 928,6 | 50 799,4 |

* pour information, cette colonne présente le bilan à la constitution de Bpifrance

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance

(en millions d'euros)

| | Notes | 31/12/2013 |
|--|-------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés | 7.1 | 661,5 |
| Intérêts et charges assimilées | 7.1 | -406,6 |
| Commissions (produits) | | 32,2 |
| Commissions (charges) | | -3,9 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 7.2 | -42,6 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 7.3 | 12,3 |
| Produits des autres activités | 7.4 | 43,2 |
| Charges des autres activités | 7.4 | -20,6 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 275,5 |
| Charges générales d'exploitation | 7.5 | -208,8 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 7.6 | -13,3 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 53,4 |
| Coût du risque | 7.7 | -32,6 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 20,8 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 7.8 | 416,7 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | 0,0 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | 0,0 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | 437,5 |
| Impôts sur les bénéfices | 7.9 | -47,2 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | 0,0 |
| RESULTAT NET | | 390,3 |
| Intérêts minoritaires | | 3,5 |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE | | 386,8 |
| * Résultat par action (en euros) | | 0,18 |
| * Résultat dilué par action (en euros) | | 0,18 |

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de Bpifrance

(en millions d'euros)

31/12/2013

| RESULTAT NET | 390,3 |
|---|--------------|
| Eléments pouvant être reclassés en résultat net | |
| <i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i> | 462,5 |
| <i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i> | 0,0 |
| <i>Ecart de conversion</i> | -42,5 |
| <i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i> | 52,8 |
| Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net | |
| <i>Réévaluation des immobilisations</i> | 0,0 |
| <i>Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies</i> | 0,1 |
| <i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i> | 0,0 |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 472,9 |
| RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 863,2 |
| * Dont part du groupe | 859,9 |
| * Dont part des intérêts minoritaires | 3,3 |

Variation des capitaux propres (part du groupe)

| | Capital et réserves liées | Réserves | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Affectation | Total |
|--|---------------------------|-----------------|---|--------------|-----------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | |
| Entrée de périmètre | 20 981,4 | -2 147,3 | 1 327,3 | 0,0 | 20 161,4 |
| Résultat affecté aux réserves | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 0,0 | -0,4 | 515,5 | 0,0 | 515,1 |
| <i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i> | 0,0 | -0,4 | 659,0 | 0,0 | 658,6 |
| <i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i> | 0,0 | 0,0 | -143,5 | 0,0 | -143,5 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 0,0 | | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| Distribution de dividendes | 0,0 | 8,4 | 0,0 | 0,0 | 8,4 |
| Ecarts de conversion | | -42,5 | 0,0 | 0,0 | -42,5 |
| Entrée dans le périmètre | 0,0 | 38,9 | | 0,0 | 38,9 |
| Annulation honoraires création Groupe | 0,0 | -0,9 | 0,0 | 0,0 | -0,9 |
| Divers | 0,0 | -0,3 | 0,0 | 0,0 | -0,3 |
| Intérêts fonds de réserve | 0,0 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Situation au 31 décembre 2013 | 20 981,4 | -2 143,8 | 1 842,9 | 0,0 | 20 680,5 |
| Résultat 2013 | | | | 386,8 | 386,8 |

Variation des intérêts minoritaires

| | |
|--|--------------|
| Intérêts minoritaires au 1er Janvier 2013 | 0,0 |
| Entrée de périmètre | 278,4 |
| Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | -0,2 |
| <i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i> | 0,0 |
| <i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i> | -0,2 |
| Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés | 5,8 |
| Variation des pourcentages d'intérêt | -0,3 |
| Quote-part de résultat au 31 décembre 2013 | 3,5 |
| Intérêts minoritaires au 31 décembre 2013 | 287,2 |

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe Bpifrance

| (en millions d'euros) | 31/12/2013 |
|---|------------|
| Résultat avant impôts | 437,5 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 13,4 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | 0,0 |
| Dotations nettes aux provisions | -111,9 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | -416,7 |
| Perte nette/gain net des activités d'investissement | 119,3 |
| Autres mouvements | 197,0 |
| Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie) | 273,8 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 74,9 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 1 107,5 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -2 681,5 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -589,9 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 1 117,7 |
| Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation | 4,8 |
| Impôts versés | 0,0 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | -1 041,4 |
| Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | -529 |
| Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 4,3 |
| Flux liés aux immeubles de placement | 0,0 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -43,6 |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | -39,3 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | 0,0 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | 1 126,1 |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | 1 126,1 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 0,0 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D) | 557,8 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | -529,0 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | -39,3 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | 1 126,1 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1 634,6 |
| Caisse, banques centrales (actif & passif) | 81,2 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 1 553,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 2 192,4 |
| Caisse, banques centrales (actif & passif) | 173,5 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 2 018,9 |
| Variation de la trésorerie nette | 557,8 |

Annexe comptable

| | |
|--|-----|
| ● → NOTE 1 -- FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 66 |
| ● → NOTE 2 -- NORMES COMPTABLES APPLICABLES | 70 |
| ● → NOTE 3 -- PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION | 71 |
| ● → NOTE 4 -- PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 75 |
| ● → NOTE 5 -- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION | 76 |
| ● → NOTE 6 -- NOTES RELATIVES AU BILAN | 93 |
| ● → NOTE 7 -- NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT | 113 |
| ● → NOTE 8 -- EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES | 118 |
| ● → NOTE 9 -- INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES | 137 |
| ● → NOTE 10 -- AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS | 143 |
| ● → NOTE 11 -- INFORMATION SECTORIELLE | 147 |
| ● → NOTE 12 -- ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE | 148 |
| ● → NOTE 13 -- AUTRES INFORMATIONS | 149 |

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

1.1.1. Constitution de Bpifrance

Cadre juridique

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au cours du premier trimestre 2013, l'EPIC BPI-Groupe et la CDC ont acquis à parts égales l'entité SNCF B2 (entité sans activité significative) destinée à devenir BPI-Groupe (nom commercial : Bpifrance) lors des opérations d'apports réalisées le 12 juillet 2013.

Le groupe Bpifrance a été constitué à l'issue des étapes suivantes :

- apport de l'Etat à Bpifrance de ses titres du FSI et de titres destinés à l'activité de financement du groupe ;
- apport de l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance de ses titres OSEO ;
- apport de la CDC à Bpifrance de ses titres du FSI, OSEO, CDCE et d'un ensemble de titres destinés aux activités d'investissement et de financement du groupe ;
- augmentation du capital de Bpifrance réservée à la CDC de 231,5 millions d'euros ;
- augmentation du capital de Bpifrance à parts égales entre la CDC et l'EPIC BPI-Groupe de 3 066 millions d'euros ;
- apport de Bpifrance des titres destinés à l'activité d'investissement du groupe à Bpifrance Participations (ex-FSI) ;
- augmentation du capital de Bpifrance Participations de 2 730,8 millions d'euros.

En complément l'Etat a apporté ses titres Bpifrance à l'EPIC BPI-Groupe le 21 octobre 2013.

Après réalisation de l'ensemble de ces opérations, Bpifrance détient directement près de 90% du capital de Bpifrance Financement, l'intégralité du capital de Bpifrance Investissement (ex CDCE) et de Bpifrance Participations. L'EPIC BPI-Groupe et la CDC détiennent ainsi à parts égales les droits de vote et les pouvoirs dans Bpifrance.

L'actionnaire de référence de l'établissement de crédit Bpifrance Financement devient Bpifrance qui a le statut de compagnie financière en lieu et place de l'EPIC BPI-Groupe.

Cadre comptable

Date de l'opération

Conformément aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juillet 2013, les opérations relatives à la constitution du groupe Bpifrance ont été effectivement réalisées à cette date dans la mesure où des conditions suspensives issues des traités d'apport signés le 25 juin 2013 ont été définitivement levées le 12 juillet 2013.

Notion d'activité

L'ensemble des opérations de constitution de Bpifrance est considéré comme étant « un apport d'activité », conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises. En effet, ces apports constituent un ensemble intégré d'opérations et d'actifs susceptible d'être géré en vue de procurer directement aux participants un rendement.

Principes retenus pour l'évaluation des apports

L'ensemble des apports relatifs à la constitution de Bpifrance répondant à la définition d'« activité » au sens d'IFRS 3, Bpifrance a choisi de les comptabiliser à leurs valeurs nettes comptables historiques en considérant cette méthode comme un prolongement de l'activité précédemment menée chez les différentes entités contributrices (l'EPIC OSEO et la CDC).

Les écarts entre ces valeurs historiques et la juste valeur des apports au moment de l'opération, sont comptabilisés au sein des capitaux propres.

Contributions au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé 2013

Bpifrance n'étant pas tenu de publier des comptes consolidés « Pro Forma » de par sa nature de coentreprise, le groupe présente à titre indicatif les principales contributions au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2013.

Contributions au bilan du 31 décembre 2013

(en millions d'euros)

| | Bpifrance (société mère) | Pilier Bpifrance Financement | Pilier Bpifrance Participations | Pôle Investisse- ment (*) | Total Bpifrance consolidé |
|---|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Actif | | | | | |
| Caisse, banques centrales | | 173,5 | | | 173,5 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | 72,9 | 2 437,5 | 12,3 | 2 522,7 |
| Instruments dérivés de couverture | | 367,1 | | | 367,1 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 47,1 | 217,2 | 5 393,8 | | 5 658,1 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 0,5 | 460,0 | 1 710,8 | 18,1 | 2 189,4 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 18 829,9 | 1 020,4 | | 19 850,3 |
| Opérations de location financement et assimilées | | 5 289,1 | | | 5 289,1 |
| Aides au financement de l'innovation | | 614,9 | | | 614,9 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 297,9 | | | 297,9 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | 6 634,1 | | | 6 634,1 |
| Actifs d'impôts courants et différés | | 34,6 | 26,8 | 4,1 | 67,5 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 2 300,0 | 1 566,0 | 10,3 | 2,0 | 3 878,3 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | 0,0 | | | 0,0 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | 8,7 | 6 209,8 | | 6 218,5 |
| Immobilisations incorporelles | | 12,0 | | | 12,0 |
| Immobilisations corporelles | | 102,6 | 0,8 | 1,5 | 104,9 |
| Immobilisations incorporelles | | 46,8 | 0,3 | 2,7 | 49,8 |
| Ecart d'acquisition | | 0,5 | | | 0,5 |
| Total actif | 2 347,6 | 34 727,8 | 16 812,5 | 40,7 | 53 928,6 |
| Passif | | | | | |
| Banques centrales | | 0,0 | | | 0,0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | | 5,0 | | | 5,0 |
| Instruments dérivés de couverture | | 432,2 | | | 432,2 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | 11 179,6 | 0,2 | 0,4 | 11 180,2 |
| Dettes envers la clientèle | | 2 521,9 | | | 2 521,9 |
| Dettes représentées par un titre | | 9 442,2 | | | 9 442,2 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 229,1 | | | 229,1 |
| Passifs d'impôts courants et différés | | 19,5 | 312,7 | | 332,2 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 1,2 | 3 141,7 | 292,2 | 16,6 | 3 451,7 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | 0,0 | | | 0,0 |
| Provisions | | 1 660,6 | 0,6 | 2,3 | 1 663,5 |
| Ressources nettes d'intervention à l'innovation | | 1 005,0 | | | 1 005,0 |
| Fonds de garantie publics | | 2 296,5 | | | 2 296,5 |
| Dettes subordonnées | | 14,6 | | | 14,6 |
| Capitaux propres | 623,0 | 2 736,4 | 17 977,8 | 17,3 | 21 354,5 |
| Capitaux propres part du Groupe | 623,0 | 2 457,3 | 17 969,9 | 17,1 | 21 067,3 |
| - Capital et réserves liées | 20 081,4 | | | | 20 081,4 |
| - Réserves consolidées | -20 353,3 | 2 405,8 | 15 780,7 | 17,0 | -2 143,8 |
| - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 10,0 | 1 824,0 | -1,0 | 1 842,9 |
| - Résultat | -5,1 | 32,5 | 358,3 | 1,1 | 386,8 |
| Intérêts minoritaires | 0,0 | 279,1 | 7,9 | 0,2 | 287,2 |
| - Réserves | | 275,5 | 8,0 | 0,2 | 283,7 |
| - Résultat | | 3,0 | -0,1 | 0 | 3,5 |
| Total passif | 624,2 | 34 684,3 | 18 583,5 | 36,6 | 53 928,6 |

(*) le pôle Investissement regroupe, CDCE-1, Bpifrance Investissement et de Bpifrance Investissement Régions.

Comptes consolidés

| (en millions d'euros) | Contributions aux résultats sur 6 mois | | | | | Contributions aux résultats sur 12 mois | | | | |
|---|--|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| | Bpifrance (société mère) | Pôle Bpifrance Financement | Pôle Bpifrance Participations | Pôle Investis- sement (*) | Total Bpifrance sur 6 mois | Bpifrance (société mère) | Pôle Bpifrance Financement | Pôle Bpifrance Participations | Pôle Investis- sement (*) | Total Bpifrance sur 12 mois |
| Intérêts et produits assimilés | | 616,7 | 44,8 | | 661,5 | | 1 181,7 | 85,4 | | 1 267,1 |
| Intérêts et charges assimilés | | -406,3 | -0,3 | | -406,6 | | -772,9 | -0,6 | -0,2 | -773,7 |
| Commissions (produits) | | 4,3 | | 27,9 | 32,2 | | 9,2 | | 53,6 | 62,8 |
| Commissions (charges) | | -0,3 | -0,6 | -3,0 | -3,9 | | -0,7 | -1,7 | -3,6 | -6,0 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur | | -1,5 | -41,1 | | -42,6 | | -1,4 | -27,7 | 0,2 | -29,9 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | 5,1 | 7,2 | | 12,3 | | 4,7 | 283,2 | | 287,9 |
| Produits des autres activités | | 42,0 | 1,2 | | 43,2 | | 93,6 | 2,0 | 0,2 | 95,8 |
| Charges des autres activités | | -17,3 | -10,5 | 7,2 | -20,6 | | -35,8 | -19,7 | 16,2 | -39,3 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 0,0 | 242,7 | 0,7 | 32,1 | 275,6 | 0,0 | 478,4 | 329,9 | 88,4 | 886,7 |
| Charges générales d'exploitation | -5,1 | -142,1 | -32,5 | -29,1 | -208,8 | -5,1 | -272,9 | -59,4 | -55,8 | -393,2 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | | -11,8 | -0,2 | -1,3 | -13,3 | | -21,9 | -0,5 | -1,5 | -23,9 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | -5,1 | 88,8 | -32,0 | 1,7 | 63,4 | -5,1 | 183,8 | 261,0 | 8,1 | 448,8 |
| Coût du risque | | -29,7 | -2,8 | -0,1 | -32,6 | | -75,8 | -16,6 | -0,1 | -92,5 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -5,1 | 68,1 | -34,8 | 1,6 | 20,8 | -5,1 | 107,8 | 244,4 | 8,0 | 368,1 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | | 416,5 | | 416,7 | | | -73,8 | | -73,6 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | 0,0 | | | 0,0 | | 0,0 | | | 0,0 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | 0,0 | | | 0,0 | | 0,0 | | | 0,0 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | -5,1 | 68,3 | 381,7 | 1,6 | 437,6 | -5,1 | 108,0 | 170,6 | 8,0 | 282,6 |
| Impôts sur les bénéfices | | -23,1 | -23,5 | -0,6 | -47,2 | | -47,9 | -76,3 | -3,4 | -127,6 |
| Résultat net d'impôt des activités antérieures ou en cours de cession | | 0,0 | | | 0,0 | | 0,0 | | | 0,0 |
| RESULTAT NET | -5,1 | 38,2 | 368,2 | 1,0 | 380,3 | -5,1 | 60,1 | 94,3 | 5,8 | 164,8 |
| Intérêts minoritaires | | 3,6 | -0,1 | | 3,5 | | 6,0 | -0,2 | | 5,8 |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE | -5,1 | 32,8 | 368,3 | 1,0 | 388,8 | -5,1 | 64,1 | 94,5 | 6,8 | 148,1 |
| * Résultat par action (en euros) | | | | | | | | | | |
| * Résultat dilué par action (en euros) | | | | | | | | | | |

(*) le pôle investissement regroupe, CDCE-1, Bpifrance Investissement et de Bpifrance Investissement Régions.

1.1.2. Transmission universelle de patrimoine d'OSEO Industrie

Dans ce contexte de restructuration du groupe, le Conseil d'Administration du 26 juin 2013 a autorisé la dissolution par transmission universelle de patrimoine sans liquidation d'OSEO Industrie, filiale à 100% de Bpifrance Financement, intervenue au cours du troisième trimestre 2013.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

• Note 2 - Normes comptables applicables

Normes comptables applicables au 31 décembre 2013

Les états financiers consolidés 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2013.

Les nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 sont :

- L'amendement à la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers qui ventile les « autres éléments du résultat global » entre éléments pouvant et ne pouvant pas être reclassés en résultat net. La mise en œuvre de cet amendement se limite à un impact de présentation.
- L'amendement à la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel qui impose de comptabiliser les écarts actuariels directement en capitaux propres et d'utiliser le taux de rendement des obligations de première catégorie comme taux de rendement des actifs de couverture.
- La norme IFRS 13 relative à la l'évaluation de la juste valeur qui se substitue aux dispositions relatives à la juste valeur figurant dans toutes les autres normes IFRS. La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de contrepartie sur dérivés actifs et passifs, qui, compte tenu des caractéristiques des opérations traitées par le groupe, présente un impact non significatif sur les comptes. La norme IFRS 13 requiert également la présentation d'informations supplémentaires dans les notes aux états financiers.
- L'amendement à la norme IFRS 7 relative à l'information à fournir sur les instruments financiers qui requiert de présenter une information sur les droits de compensation et accords correspondants.

Par ailleurs, le groupe applique par anticipation au 1^{er} janvier 2013 les normes suivantes, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- La norme IFRS 10 relative à la notion de contrôle qui renforce le recours au jugement dans son appréciation. L'application de cette norme présente un impact non significatif sur les comptes du groupe.

- La norme IFRS 11 relative aux partenariats qui distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de cette norme présente un impact non significatif sur le palier Bpifrance Financement.
- La norme IFRS 12 relative aux informations à présenter en annexe pour toutes les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.
- L'amendement à la norme IAS 28 relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui prend en compte les modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11.

Normes comptables applicables à partir du 1er janvier 2014

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014. A l'exclusion de celles reprises ci-avant, elles ne seront pas appliquées de manière anticipée par le groupe au 31 décembre 2013.

Le groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur les comptes consolidés.

● **Note 3 - Principes et méthodes de consolidation**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Le groupe a anticipé l'application du règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 relatif à l'approbation des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et à la modification des normes IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » d'application obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de leur premier exercice commençant à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les états financiers consolidés du groupe Bpifrance regroupe l'ensemble des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Cas particuliers

L'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IAS 39 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre, sauf mention contraire en Note 9.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

| Dénomination | Méthode de consolidation | 31/12/2013 % d'intérêt | 31/12/2013 % de droit de vote |
|---|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Bpifrance | Globale | 100% | 100% |
| Bpifrance Financement (ex : Oséo SA) | Globale | 89,73% | 89,73% |
| Oséo Industrie (*) | n/a | - | - |
| Bpifrance Régions (ex : Oséo Régions) | Globale | 88,82% | 98,99% |
| AUXI-CONSEIL | Globale | 89,73% | 100% |
| AUXI-FINANCES | Globale | 89,73% | 100% |
| AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT | Globale | 92,48% | 100% |
| AVENIR TOURISME | Globale | 94,02% | 100% |
| FCT PROXIMITE PME | Globale | 44,86% | 50% |
| Compagnie Auxiliaire Bpifrance (ex : Compagnie Auxiliaire Oséo) | Globale | 89,73% | 100% |
| SCI D'OSEO | Globale | 89,73% | 100% |
| Bpifrance Participations | Globale | 100% | 100% |
| FSI PME Portefeuille | Globale | 100% | 100% |
| FFI parts A | Globale | 100% | 100% |
| FFI Parts B | Globale | 100% | 100% |
| FFI 2 | Globale | 100% | 100% |
| FFI 3 | Globale | 100% | 100% |
| FPMEI | Globale | 100% | 100% |
| CDC Entreprises Capital Investissement | Globale | 100% | 100% |
| Part'Com | Globale | 100% | 100% |
| FCPR Part'Com | Globale | 100% | 100% |
| FT1CI | Globale | 79,23% | 79,23% |
| FSI EQUATION | Globale | 100% | 100% |
| CDC E -1 | Globale | 100% | 100% |
| Bpifrance Investissement | Globale | 99,42% | 100% |
| Bpifrance Investissement Régions | Globale | 97,48% | 100% |
| Alsabail | Equivalence | 36,51% | 40,69% |
| Gras Savoye Auxi Assurance | Equivalence | 30,51% | 34,00% |
| EIFFAGE | Equivalence | 20,53% | 20,53% |
| SOPROL | Equivalence | 18,75% | 18,75% |
| TYROL ACQUISITION (Groupe TDF) | Equivalence | 23,99% | 23,99% |
| EUTELSAT COMMUNICATIONS | Equivalence | 25,67% | 25,67% |
| DAHER | Equivalence | 17,10% | 17,10% |
| STConso (Palier avec STM Consolidé à 28,15%) | Equivalence | 39,62% | 50,00% |
| ERAMET | Equivalence | 25,97% | 25,97% |
| ORANGE | Equivalence | 13,59% | 13,59% |

(*) Oséo Industrie a été dissoute par transmission universelle de son patrimoine à Bpifrance Financement le 4 septembre 2013. Suite aux retraitements de consolidation, le boni de 2,970 millions d'euro liés à cette opération n'a pas d'impact sur le résultat

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties pour lesquelles il n'existe aucune indication objective de dépréciation individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille. Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut. Antérieurement, les dépréciations collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de pertes par produits issus des pratiques de place.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.6. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.4. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Concernant les instruments de capitaux propres cotés, une décote supérieure à 50% du cours de clôture à la date d'arrêt par rapport au coût d'acquisition ou l'observation d'une moins-value par rapport au coût d'acquisition supérieure à 36 mois caractérisent un indicateur objectif de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une dépréciation, sauf élément exceptionnel justifiant l'absence de dépréciation. Ces critères sont complétés par l'examen des lignes subissant une baisse de plus de 30% du cours de clôture par rapport au coût historique ou de plus de 20% du cours moyen sur les 6 derniers mois, qui font l'objet d'une analyse multicritères à l'issue de laquelle le jugement d'expert s'exerce pour déterminer si une dépréciation doit être constatée.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse multicritères à l'issue de laquelle le jugement d'expert s'exerce est réalisée sur les titres pour lesquels est observée une baisse de plus de 30% de la valeur calculée en utilisant un multiple d'EBITDA de comparables cotés, ou de la valeur liquidative pour les FCPR.

Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie

5.9. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.10. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,

- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.14. Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

5.15. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

5.17. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsque celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.21. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.23. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

L'intégralité des entités consolidées par la méthode de la mise en équivalence est considérée comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

5.24. Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose le groupe lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque le groupe est informé par une banque partenaire du défaut d'un client, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Le dispositif d'identification des engagements douteux s'appuie sur le déclassement des créances chez les banques partenaires, et applique le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Lorsque le groupe est informé de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

L'impact sur le résultat du groupe est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par le groupe. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur sont comptabilisés dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25. Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- des dotations des collectivités publiques.
-

Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est portée par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » est adaptée aux opérations d'innovation.

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste « Aides au financement de l'innovation » à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Au titre de la norme IAS 20, les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat au sein de la rubrique « charges des autres activités ». Figure en note 6.19, le montant des charges et produits concernés.

5.26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers,
- les valorisations relatives aux participations mises en équivalence et à leurs éventuels écarts d'acquisition,
- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

● Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---------------------------|--------------|
| Actif | |
| Caisse, Banques centrales | 173,5 |
| Total actif | 173,5 |
| Passif | |
| Banques centrales | 0,0 |
| Total passif | 0,0 |

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 2013 |
|--|----------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 0,0 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 62,7 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 2 443,3 |
| Autres actifs financiers | 0,0 |
| Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 2 506,0 |
| Instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat (*) | |
| Instrumentés dérivés de taux d'intérêt | 16,7 |
| Instrumentés dérivés de cours de change | 0,0 |
| Instrumentés dérivés sur actions et indices | 0,0 |
| Total instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat | 16,7 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2 522,7 |

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|----------------|
| Courant | 80,6 |
| Non courant | 2 442,1 |
| Total | 2 522,7 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 0,0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0,0 |
| Dettes envers la clientèle | 0,0 |
| Autres passifs financiers | 0,0 |
| Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0,0 |
| Instruments dérivés à la juste valeur par résultat | |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | 0,0 |
| Instruments dérivés de cours de change | 5,0 |
| Instruments dérivés sur actions et indices | 0,0 |
| Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat | 5,0 |
| Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat | 5,0 |

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|------------|
| Courant | 0,0 |
| Non courant | 5,0 |
| Total | 5,0 |

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) 31/12/2013 | Valeur comptable | Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit | Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance |
|--|------------------|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Instruments dérivés à la juste valeur par résultat | 5,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Instruments dérivés de taux d'intérêt | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Instruments dérivés de cours de change | 5,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Instruments dérivés sur actions et indices | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat | 5,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat | 5,0 | 0,0 | 0,0 |

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

| Instruments dérivés de couverture actif | |
|---|--------------|
| (en millions d'euros) | 2013 |
| Instruments dérivés de couverture de juste valeur | 367,1 |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | 367,1 |
| Instruments dérivés de cours de change | 0,0 |
| Instruments dérivés sur actions et indices | 0,0 |
| Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie | 0,0 |
| Total instruments dérivés de couverture (actif) | 367,1 |
| Instruments dérivés de couverture | 367,1 |
| Couverture individuelle | 0,1 |
| * dont couverture de juste valeur | 0,1 |
| * dont couverture de flux de trésorerie | 0,0 |
| Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de | 367,0 |
| Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie) | 0,0 |
| Total des instruments dérivés de couverture (actif) | 367,1 |

| Instruments dérivés de couverture passif | |
|---|--------------|
| (en millions d'euros) | 2013 |
| Instruments dérivés de couverture de juste valeur | 432,2 |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | 432,2 |
| Instruments dérivés de cours de change | 0,0 |
| Instruments dérivés sur actions et indices | 0,0 |
| Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie | 0,0 |
| Total instruments dérivés de couverture (passif) | 432,2 |
| Instruments dérivés de couverture | 432,2 |
| Couverture individuelle | 0,0 |
| * dont couverture de juste valeur | 0,0 |
| * dont couverture de flux de trésorerie | 0,0 |
| Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de | 432,2 |
| juste valeur) | |
| Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie) | 0,0 |
| Total des instruments dérivés de couverture (passif) | 432,2 |

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|------------|
| Variation de juste valeur de l'élément couvert | 0,2 |
| Variation de juste valeur de l'instrument de couverture | 0,0 |
| Total | 0,2 |

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|----------------|
| Titres de créances négociables | 60,0 |
| Obligations | 462,1 |
| <i>Obligations d'Etat</i> | 104,8 |
| <i>Autres obligations</i> | 357,3 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 2 078,0 |
| Titres de participation non consolidés | 4 073,3 |
| Dépréciation sur actifs disponibles à la vente | -1 015,3 |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 5 658,1 |

Tableau de variation des dépréciations

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|------------------------------|----------------|
| Entrée de périmètre | 880,8 |
| Dépréciation de l'exercice | 134,5 |
| Charge de dépréciation | 127,1 |
| Reprise de dépréciation | -1,7 |
| Autres mouvements | 9,1 |
| Solde au 31 décembre | 1 015,3 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|------------------------------|----------------|
| Courant | 81,2 |
| Non courant | 5 576,9 |
| Total | 5 658,1 |

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|----------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 2 020,7 |
| Prêts à terme | 168,0 |
| Dépréciations individuelles des prêts et créances | 0,0 |
| Dépréciations collectives des prêts et créances | 0,0 |
| Créances rattachées | 0,7 |
| Total des prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 189,4 |

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|----------------|
| Courant | 2 080,8 |
| Non courant | 108,6 |
| Total | 2 189,4 |

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|-----------------|
| Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP | 23,2 |
| Crédits de trésorerie | 1 937,9 |
| Crédits à moyen et long terme | 8 446,2 |
| Prêts subordonnés | 199,4 |
| Autres crédits | 3 941,8 |
| Dépréciations individuelles des prêts et créances | -249,9 |
| Dépréciations collectives des prêts et créances | -430,7 |
| Créances rattachées | 38,0 |
| Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - | 5 944,4 |
| Total des prêts et créances sur la clientèle | 19 850,3 |

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

| (en millions d'euros) | 2013 | | | |
|--------------------------------------|--------------|-------------|------------|--------------|
| | PLMT (1) | FCT (2) | Autres | Total |
| Entrée de périmètre | 232,9 | 21,7 | 0,6 | 255,2 |
| Dépréciation de l'exercice | -5,5 | -0,8 | 1,0 | -5,3 |
| Charge de dépréciation individuelle | 17,1 | 0,7 | 0,0 | 17,8 |
| Reprise de dépréciation individuelle | -4,1 | -1,3 | -0,1 | -5,5 |
| Effet de désactualisation | -0,4 | 0,0 | 0,0 | -0,4 |
| Autres mouvements (3) | -18,1 | -0,2 | 1,1 | -17,2 |
| Solde au 31 décembre | 227,4 | 20,9 | 1,6 | 249,9 |

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

Tableaux de variation des dépréciations collectives

| (en millions d'euros) | 2013 | | | |
|--|--------------|-------------|------------|--------------|
| | PLMT | FCT | Autres | Total |
| Entrée de périmètre | 389,1 | 15,8 | 0,0 | 404,9 |
| Dépréciation de l'exercice | 20,8 | 5,0 | 0,0 | 25,8 |
| Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles | 41,2 | 5,7 | 0,0 | 46,9 |
| Reprise de dépréciation collective | -20,4 | -0,7 | 0,0 | -21,1 |
| Autres mouvements | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde au 31 décembre | 409,9 | 20,8 | 0,0 | 430,7 |

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|-----------------|
| Courant | 9 537,4 |
| Non courant | 10 312,9 |
| Total | 19 850,3 |

6.7. Opérations de location financement et assimilées

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|----------------|
| Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées | 3 844,9 |
| Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées | 1 582,6 |
| Créances rattachées | 21,2 |
| Dépréciations individuelles | -57,6 |
| Dépréciations collectives | -102,0 |
| Total des opérations de location financement et assimilées | 5 289,1 |

Tableau de variation des dépréciations individuelles

| (en millions d'euros) | 2013 | | |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | CBI | CBM | Total |
| Entrée de périmètre | 25,5 | 23,2 | 48,7 |
| Dépréciation de l'exercice | 12,8 | -3,9 | 8,9 |
| Charge de dépréciation individuelle | 1,8 | 1,5 | 3,3 |
| Reprise de dépréciation individuelle | -3,1 | -3,5 | -6,6 |
| Autres mouvements (1) | 14,1 | -1,9 | 12,2 |
| Solde au 31 décembre | 38,3 | 19,3 | 57,6 |

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

Tableau de variation des dépréciations collectives

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 | | |
|--|-------------|-------------|--------------|
| | CBI | CBM | Total |
| Entrée de périmètre | 79,6 | 19,4 | 99,0 |
| Dépréciation de l'exercice | 1,8 | 1,2 | 3,0 |
| Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles | -0,8 | 2,8 | 2,0 |
| Reprise de dépréciation collective | 2,6 | -1,6 | 1,0 |
| Solde au 31 décembre | 81,4 | 20,6 | 102,0 |

Ventilation des Opérations de location financement
entre éléments courants et non courants

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|------------------------------|----------------|
| Courant | 781,8 |
| Non courant | 4 507,3 |
| Total | 5 289,1 |

6.8. Aides au financement de l'innovation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|--------------|
| Avances remboursables innovation | 1 278,8 |
| Dépréciations individuelles | -197,0 |
| Dépréciations collectives | -466,9 |
| Total des aides au financement de l'innovation | 614,9 |

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|----------------|
| Titres de créances négociables | 219,2 |
| Obligations | 6 414,9 |
| Obligations d'Etat | 6 117,6 |
| Autres obligations | 297,3 |
| Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0,0 |
| Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 634,1 |

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|------------------------------|----------------|
| Courant | 361,6 |
| Non courant | 6 272,5 |
| Total | 6 634,1 |

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|--------------|
| Impôts courants | 38,0 |
| Impôts différés | 29,5 |
| Total des actifs d'impôts courants et différés | 67,5 |
| Impôts courants | 20,2 |
| Impôts différés | 312,5 |
| Total des passifs d'impôts courants et différés | 332,7 |

6.11. Participations dans les entreprises mises en équivalence

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 | |
|---|-------------------------------|--|
| | Valeur de mise en équivalence | Dont écart d'acquisition net de correction de valeur |
| Eiffage | 759,7 | 166,8 |
| Soprol | 70,0 | 0,0 |
| Tyrol acquisition - Groupe TDF | 0,0 | 0,0 |
| Eutelsat | 1 052,9 | 591,8 |
| Orange | 3 217,7 | 3 179,7 |
| Daher | 62,8 | 27,5 |
| STMicroelectronics | 548,8 | 0,0 |
| ERAMET | 497,8 | 0,0 |
| Autres | 8,7 | 0,0 |
| Total des participations dans les entreprises mises en équivalence | 6 218,5 | 3 965,8 |

6.12. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|--------------|
| Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie) | 150,8 |
| Charges constatées d'avance | 76,7 |
| Autres produits à recevoir | 5,5 |
| Prélèvements automatiques en cours | 127,6 |
| Autres | 52,9 |
| Total des comptes de régularisation actif | 413,5 |

Autres actifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|----------------|
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 0,7 |
| Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt | 194,5 |
| Créances Etat et Partenaires innovation | 722,5 |
| Fonds de garantie à recevoir | 167,8 |
| Capital souscrit appelé non versé | 2 299,5 |
| Autres débiteurs divers | 67,6 |
| Comptes de stocks et emplois divers | 12,2 |
| Total des autres actifs | 3 464,8 |

Comptes de régularisation passif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|----------------|
| Subventions à verser (innovation) | 599,2 |
| Commissions de garantie constatées d'avance | 164,7 |
| Autres produits constatés d'avance | 8,6 |
| Autres charges fiscales et sociales à payer | 57,9 |
| Autres charges à payer | 11,2 |
| Autres | 263,8 |
| Total des comptes de régularisation passif | 1 105,4 |

Autres passifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|----------------|
| Versements restant à effectuer sur titres non libérés | 273,1 |
| Dépôts de garantie reçus | 2,7 |
| Clients commissions de garantie perçus d'avance | 0,5 |
| Autres garanties reçues | 105,5 |
| Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie | 1 299,1 |
| Fonds publics affectés - Avances du FDES | 8,5 |
| Factures à payer sur opérations de crédit-bail | 54,3 |
| Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie) | 511,7 |
| Autres dettes fiscales et sociales | 48,4 |
| Créditeurs divers | 42,5 |
| Total des autres passifs | 2 346,3 |

6.13. Immeubles de placement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|-------------|
| Immeubles de placement | |
| Valeur brute des terrains et constructions | 17,7 |
| Amortissements et dépréciations | -5,7 |
| Total des immeubles de placement | 12,0 |

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles

| (en millions d'euros) | 2013 |
|--|--------------|
| 1 - Immobilisations corporelles | |
| 1.1 - Terrains et constructions | 153,0 |
| Amortissements et dépréciations | -54,9 |
| Montant net | 98,1 |
| 1.2 - Autres immobilisations corporelles | 23,1 |
| Amortissements et dépréciations | -16,3 |
| Montant net | 6,8 |
| Total des immobilisations corporelles | 104,9 |
| 2 - Immobilisations incorporelles | |
| 2.1 - Logiciels | 146,5 |
| Amortissements et dépréciations | -97,9 |
| Montant net | 48,6 |
| 2.2 - Autres immobilisations incorporelles | 1,9 |
| Amortissements et dépréciations | -0,7 |
| Montant net | 1,2 |
| Total des immobilisations incorporelles | 49,8 |

| (en millions d'euros) | Immobilisations corporelles | | Immobilisations incorporelles | |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| | Terrains et constructions | Autres immobilisations corporelles | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles |
| Entrée de périmètre | 150,7 | 20,6 | 132,5 | 1,9 |
| Acquisitions | 5,5 | 3,4 | 15,4 | 0,0 |
| Sorties | -2,8 | -0,8 | -1,4 | 0,0 |
| Autres mouvements | -0,4 | -0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Montant brut au 31/12/2013 | 153,0 | 23,1 | 146,5 | 1,9 |
| Amortissements cumulés au 31/12/2013 | -54,9 | -16,3 | -97,9 | -0,7 |
| Montant net au 31/12/2013 | 98,1 | 6,8 | 48,6 | 1,2 |

6.15. Dettes envers les établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 2013 |
|--|-----------------|
| Dettes à vue et au jour le jour | 2,2 |
| Dépôts et comptes ordinaires | 2,2 |
| Emprunts et comptes au jour le jour | 0,0 |
| Dettes à terme | 11 115,7 |
| Emprunts et comptes à terme | 6 843,9 |
| . dont ressources Codevi/Livret Développement Durable | 4 828,9 |
| . dont ressources BEI, KfW et BDCE | 825,0 |
| . dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne | 1 190,0 |
| Titres donnés en pension livrée à terme | 4 271,8 |
| Dettes rattachées | 62,3 |
| Total des dettes envers les établissements de crédit | 11 180,2 |

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|-----------------|
| Courant | 5 969,5 |
| Non courant | 5 210,7 |
| Total | 11 180,2 |

6.16. Dettes envers la clientèle

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|----------------|
| Dettes à vue et au jour le jour | 176,1 |
| Dépôts et comptes ordinaires | 176,1 |
| Comptes et emprunts au jour le jour | 0,0 |
| Dettes à terme | 2 027,7 |
| Emprunts et comptes à terme | 2 022,1 |
| . dont emprunts EPIC BPI-Groupe | 1 621,5 |
| Titres donnés en pension livrée à terme | 5,6 |
| Dettes rattachées | 18,1 |
| Avance d'actionnaire de l'Etat | 300,0 |
| Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire | 0,0 |
| Total des dettes envers la clientèle | 2 521,9 |

Ventilation des Dettes envers la clientèle

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|----------------|
| Courant | 393,2 |
| Non courant | 2 128,7 |
| Total | 2 521,9 |

6.17. Dettes représentées par un titre

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|----------------|
| Emissions obligataires | 7 993,9 |
| <i>Emprunt obligataire OSEO 1995 PIBOR échéance 20/11/15</i> | 61,0 |
| <i>EMTN (*) 2011</i> | 1 200,0 |
| <i>EMTN (*) 2012</i> | 2 613,9 |
| <i>EMTN (*) 2013</i> | 3 770,0 |
| <i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i> | -24,3 |
| <i>FCT Proximité PME décembre 2010 Euribor</i> | 186,7 |
| <i>FCT Proximité PME mars 2011 Euribor</i> | 186,6 |
| Titres de créances négociables | 1 394,2 |
| Dettes rattachées | 54,1 |
| Total des dettes représentées par un titre | 9 442,2 |

(*) En complément de l'emprunt obligataire PIBOR échéance 20/11/2015 de 61 millions d'euros, l'encours des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de Bpifrance Financement s'élève à 7 584 millions d'euros au 31 décembre 2013. La mise à jour du 3 juin 2013 du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) porte à 20 milliards d'euros le plafond de ce programme dont les émissions bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-Groupe et de la notation Aa1 au 31 décembre 2013, accordée par l'agence Moody's.

Ventilation des Dettes représentées par un titre
entre éléments courants et non courants

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|------------------------------|----------------|
| Courant | 1 527,4 |
| Non courant | 7 914,8 |
| Total | 9 442,2 |

6.18. Dépréciations et provisions

Provisions

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|----------------|
| Provisions pour risques de crédit | 2,9 |
| Provisions pour restructuration | 2,5 |
| Provisions pour autres engagements sociaux | 15,4 |
| Juste valeur des garanties données | 1 352,9 |
| Engagements hors-bilan innovation | 263,0 |
| Autres | 26,8 |
| Total des provisions | 1 663,5 |

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

| (en millions d'euros) | Entrée de Périmètre | Dotations aux Dépréciations et Provisions | Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles | Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1) | Autres variations (2) | Dépréciations et Provisions au 31/12/13 | Risques imputés sur les Fonds de garantie | Créances irrécupérables non couvertes par des provisions | Récupérations sur créances amorties | Impact sur le résultat (3) |
|--|---------------------|---|---|---|-----------------------|---|---|--|-------------------------------------|----------------------------|
| Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données | 2 046,9 | 256,8 | 144,8 | 133,4 | -121,7 | 2 236,0 | 89,2 | 12,3 | 2,5 | -32,6 |
| - Dépréciations pour créances douteuses | 0,0 | 24,1 | 7,2 | 5,4 | 3,8 | 347,5 | 0,0 | 3,7 | 2,5 | -18,1 |
| - Prêts Interbancaires | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Crédits à la clientèle | 255,2 | 17,8 | 0,4 | 5,1 | -17,6 | 249,9 | 0,0 | 2,7 | 1,0 | -10,1 |
| - Opérations de crédit-bail (hors intérêts) | 48,7 | 3,3 | 6,3 | 0,3 | 12,2 | 57,6 | 0,0 | 1,0 | 1,5 | 3,5 |
| - Opérations sur titres | 25,8 | 2,8 | 0,5 | 0,0 | 9,2 | 37,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -2,3 |
| - Débiteurs divers | 2,5 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -0,2 |
| - Provisions pour risques de crédit | 2,9 | 211,5 | 117,5 | 128,0 | 34,0 | 2,9 | 102,0 | 8,6 | 0,0 | -0,8 |
| - Juste valeur des garanties | 1 540,1 | -12,8 | 0,0 | 0,0 | -174,4 | 1 352,9 | -12,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Dépréciations collectives | 503,9 | 34,0 | 20,1 | 0,0 | 14,9 | 532,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -13,9 |
| Provisions pour risques et charges divers d'exploitation | 22,9 | 4,3 | 0,1 | 0,2 | -0,1 | 26,8 | | | | |
| Dépréciations aides au financement de l'Innovation | 699,1 | 15,4 | 30,6 | 0,0 | -20,0 | 663,9 | | | | |
| Provisions pour engagements d'aides à l'Innovation | 288,8 | -0,2 | 11,1 | 0,0 | -14,5 | 263,0 | | | | |
| Autres provisions | 17,3 | 2,0 | 0,5 | 0,9 | 0,0 | 17,9 | | | | |
| - Provisions pour restructuration | 2,8 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 0,0 | 2,5 | | | | |
| - Provisions pour engagements sociaux | 14,5 | 2,0 | 0,5 | 0,6 | 0,0 | 15,4 | | | | |

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -> Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|----------------|
| Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle) | 276,0 |
| PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle) | 77,9 |
| FUI (Fonds Unique Interministériel) | 88,3 |
| Aides sur financement partenaires | 291,7 |
| FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation) | 28,4 |
| PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité) | 173,9 |
| Filières stratégiques | 68,8 |
| Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation | 1 005,0 |

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

| <i>(en millions d'euros)</i> | |
|--|----------------|
| Entrée de périmètre | 1 012,1 |
| Dotations 2013 (solde net) | 122,6 |
| Subventions | -106,9 |
| Provisions, pertes et constats d'échec | -24,2 |
| Produits et charges financiers | -0,7 |
| Produits divers | 4,8 |
| Expertises et charges diverses | -2,7 |
| Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2013 | 1 005,0 |

6.20. Fonds de garantie publics

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|----------------|
| Fonds de réserve | 875,8 |
| AFT (Agence France Trésor) | 989,5 |
| CDC | 7,5 |
| Actifs cantonnés | 13,7 |
| Autres Fonds | 108,4 |
| Fonds Bpifrance Régions | 301,6 |
| Total des fonds de garantie publics | 2 296,5 |

Fonds de garantie publics

| <i>(en millions d'euros)</i> | |
|--|----------------|
| Entrée de périmètre | 2 123,2 |
| Dotations aux fonds de garantie 2013 (solde net) | 52,4 |
| Remboursements des fonds de garantie | -12,9 |
| Commissions de garantie | 34,3 |
| Produits financiers et récupérations | 15,5 |
| Coût du risque | 84,5 |
| Actualisation des provisions | -0,5 |
| Fonds de garantie publics au 31/12/2013 | 2 296,5 |

6.21. Dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | 2013 |
|--|-------------|
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 0,0 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | 14,6 |
| Dettes rattachées | 0,0 |
| Total des dettes subordonnées | 14,6 |

Ventilation des Dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | 2013 |
|-----------------------|-------------|
| Courant | 14,3 |
| Non courant | 0,3 |
| Total | 14,6 |

6.22. Juste valeur des actifs et des passifs

| (en millions d'euros) | 2013 | | | Total |
|--|----------|----------|----------|----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| ACTIFS | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 0,0 | 0,0 | 2 522,7 | 2 522,7 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | | | 62,8 | 62,8 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | | | 2 443,2 | 2 443,2 |
| - Instruments dérivés de taux d'intérêt | | | 16,7 | 16,7 |
| Instruments dérivés de couverture | 0,0 | 367,1 | 0,0 | 367,1 |
| - Instruments dérivés de taux d'intérêt | | 367,1 | | 367,1 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 4 436,5 | 161,2 | 1 060,4 | 5 658,1 |
| - Titres de créances négociables | | 60,0 | | 60,0 |
| - Obligations d'Etat | 104,8 | | | 104,8 |
| - Autres obligations | 1,2 | | | 1,2 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | 4 330,5 | 101,2 | 1 060,4 | 5 492,1 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | 2 189,8 | | 2 189,8 |
| Prêts et créances sur la clientèle | | 20 704,6 | | 20 704,6 |
| Opérations de location financement et assimilées | | 5 528,6 | | 5 528,6 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 839,2 | 127,0 | 0,0 | 6 966,2 |
| - Titres de créances négociables | 92,2 | 127,0 | | 219,2 |
| - Obligations d'Etat | 6 428,3 | | | 6 428,3 |
| - Autres obligations | 318,7 | | | 318,7 |
| Immeubles de placement | | 15,4 | | 15,4 |
| PASSIFS | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 0,0 | 5,0 | 0,0 | 5,0 |
| - Instruments dérivés de cours de change | | 5,0 | | 5,0 |
| Instruments dérivés de couverture | 0,0 | 432,2 | 0,0 | 432,2 |
| - Instruments dérivés de taux d'intérêt | | 432,2 | | 432,2 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | 11 479,9 | | 11 479,9 |
| Dettes envers la clientèle | | 2 739,5 | | 2 739,5 |
| Dettes représentées par un titre | 9 085,1 | 373,3 | | 9 458,4 |

Aucun transfert significatif entre niveaux de juste valeur n'est intervenu sur l'exercice.

Information quantitative sur les données non observables (niveau 3 de juste valeur)

| Instruments concernés | Techniques de valorisation utilisées | Principales données non observables | Intervalles de données non observables |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Actions non cotées | - Actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF) - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Levées de fonds | 1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle | 1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 3% à 15% 4. 0% à 3% |
| FCPR | Evaluation par la juste valeur, donc : - pour les titres cotés : cours au jour de l'évaluation avec application éventuelle d'une décote de négociabilité - pour les titres non cotés : coût de l'investissement ou multiples (boursiers et/ou de transaction) avec application éventuelle de décotes de négociabilité, taille et comparabilité | 1. Coût de l'investissement 2. Décote de négociabilité 3. Décote de taille 4. Décote de comparabilité 5. Flux cash au niveau du fonds | 1. Absence d'intervalle 2. 0 à 20% 3. 0 à 30% 4. 0 à 50% 5. Absence d'intervalle |
| Obligations convertibles en actions | - DCF - Clauses contractuelles (ex : quotité) | 1. Nominal 2. Intérêts cash 3. Intérêts capitalisés (PIK) 3. Prime de non conversion (PNC) 4. Quotité | 1. Absence d'intervalle 2. 0% à 10% 3. 0% à 10% 4. TRI cible de 0 à 20% 4. 0% à 100% |
| Bons de souscription d'actions (BSA) | - DCF - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Clauses contractuelles (ex : quotité) | 1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Quotité | 1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 3% à 15% 4. 0% à 3% 5. 0% à 100% |

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

| | 2013 | | |
|--|--|--|----------------|
| | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | Actifs financiers disponibles à la vente | Total |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | |
| Entrée de périmètre | 2 422,2 | 978,3 | 3 400,5 |
| Gains/pertes de la période | -42,8 | -39,7 | -82,5 |
| <i>Comptabilisés en résultat (1)</i> | -42,8 | -27,1 | -69,9 |
| <i>Comptabilisés en capitaux propres</i> | 0,0 | -12,6 | -12,6 |
| Achats de la période | 2,1 | 125,2 | 127,4 |
| Ventes de la période | -20,6 | -5,0 | -25,6 |
| Emissions de la période | 342,6 | 0,0 | 342,6 |
| Dénouements de la période | -177,4 | 0,0 | -177,4 |
| Reclassements de la période | -3,4 | 1,6 | -1,8 |
| Transferts | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| <i>Vers niveau 3</i> | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| <i>Hors niveau 3</i> | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde au 31 décembre | 2 522,7 | 1 060,4 | 3 583,2 |

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élevaient à 69,9 millions d'euros.

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

L'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 faisant appel au jugement, un changement d'hypothèses des données non observables entraînerait une variation significative de cette juste valeur.

Au 31 décembre 2013, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs disponibles à la vente aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 25,1 millions d'euros et 9,9 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement -26 millions d'euros et -8,8 millions d'euros.

6.23. Contre-valeur en euros des opérations en devises

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|------------------------------|-------|
| Actif | 335,4 |
| Passif | 21,5 |

- Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|--------------|
| Opérations avec les établissements de crédit | 1,6 |
| Opérations avec la clientèle | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 0,0 |
| Crédits de trésorerie | 17,8 |
| Crédits à moyen et long terme | 160,2 |
| Crédits divers | 140,6 |
| Créances subordonnées | 3,3 |
| Variation des commissions de garantie futures actualisées | -5,0 |
| Sous total opérations avec la clientèle | 316,9 |
| Opérations de location financement | |
| Loyers | 474,0 |
| Dotations aux amortissements | -344,2 |
| Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57) | -45,4 |
| Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation | -1,9 |
| Autres produits | 67,8 |
| Sous total opérations de location-financement | 150,3 |
| Opérations sur instruments financiers | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 29,5 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 78,1 |
| Dérivés de couverture | 83,7 |
| Sous total opérations sur instruments financiers | 191,3 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 1,4 |
| Total des intérêts et produits assimilés | 661,5 |

Intérêts et charges assimilées

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|---------------|
| Opérations avec les établissements de crédit | -76,6 |
| Opérations avec la clientèle | -77,9 |
| <i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i> | <i>-34,0</i> |
| Opérations de location financement | |
| Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57) | 0,0 |
| Autres charges | -69,2 |
| Sous-total opérations de location financement | -69,2 |
| Opérations sur instruments financiers | |
| Dettes représentées par un titre | -74,5 |
| Dettes subordonnées | 0,0 |
| Dérivés de couverture | -95,4 |
| Sous-total opérations sur instruments financiers | -169,9 |
| Autres intérêts et charges assimilées | -13,0 |
| <i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i> | <i>-10,2</i> |
| Total des intérêts et charges assimilées | -406,6 |

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|--------------|
| Résultat net sur portefeuille de transaction | 0,0 |
| Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option | -42,5 |
| Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts | 0,5 |
| Couverture individuelle (inefficacité) | 0,2 |
| Couverture globale cantonnée | 0,0 |
| Swaps isolés | 0,0 |
| Autres | 0,3 |
| Résultat net des opérations de change | -0,6 |
| Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste | -42,6 |

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|-------------|
| Dividendes | 5,3 |
| Résultats de cession | 131,2 |
| Plus-values de cession | 520,0 |
| Moins-values de cession | -390,1 |
| Reprises de dépréciation | 1,3 |
| Pertes de valeur des titres à revenu variable | -124,2 |
| Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers dispo | 12,3 |

7.4. Produits et charges des autres activités

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|--------------|
| Produits | |
| Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation) | 10,7 |
| Dotations de fonctionnement - (activité innovation) | 16,4 |
| Charges refacturées | 0,7 |
| Immeubles de placement | 1,1 |
| Plus-value de cession sur stocks | 0,9 |
| Autres produits | 13,3 |
| Total des produits des autres activités | 43,1 |
| Charges | |
| Subventions versées pour compte de partenaires | -8,5 |
| Subventions versées sur fonds propres | 0,0 |
| Provisions et pertes sur aides à l'innovation | -1,7 |
| Immeubles de placement | -0,2 |
| <i>dont dotations aux amortissements</i> | -0,2 |
| Moins-value de cession sur stocks | -5,0 |
| Autres charges | -5,2 |
| Total des charges des autres activités | -20,6 |

7.5. Charges générales d'exploitation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|---------------|
| Charges de personnel | -110,9 |
| Impôts et taxes | -24,5 |
| Autres charges d'exploitation | -74,3 |
| Coûts liés aux restructurations | 0,0 |
| Total des charges générales d'exploitation | -209,7 |

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|--|--------------|
| Dotations aux amortissements | -13,3 |
| Dotations pour dépréciation | 0,0 |
| Reprises pour dépréciation | 0,0 |
| Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des | -13,3 |

7.7. Coût du risque

| | 2013 | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------|----------------|--------------|
| | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Autres Passifs | Total |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | |
| Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions | -16,9 | -13,9 | 8,0 | -22,8 |
| Pertes non provisionnées | -3,7 | 0,0 | -8,6 | -12,3 |
| Récupérations des créances amorties | 2,5 | 0,0 | 0,0 | 2,5 |
| Total coût du risque | -18,1 | -13,9 | -0,6 | -32,6 |

7.8. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

| | 2013 | |
|---|---|--|
| | Quote-part du résultat net des participations mise en équivalence | Dont correction de valeur des écarts d'acquisition |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | |
| Eiffage | 105,6 | 65,0 |
| Soprol | -23,1 | -22,1 |
| Tyrol acquisition - Groupe TDF | -15,7 | -15,7 |
| Eutelsat | 37,8 | 0,0 |
| Orange | 355,3 | 245,9 |
| Daher | 4,8 | 0,0 |
| STMicroelectronics | 19,0 | 0,0 |
| ERAMET | -67,2 | 20,5 |
| Autres | 0,1 | 0,0 |
| Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence | 416,7 | 293,6 |

7.9. Impôts

Impôt sur les bénéfices

| | 2013 |
|---|-------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | |
| Impôt sur les sociétés | -0,7 |
| Impôts différés | 47,9 |
| Total de l'impôt sur les bénéfices | 47,2 |

Analyse de la charge d'impôt

| <i>(en millions d'euros)</i> | | 2013 |
|---|------------------|---------------|
| Résultat net part du groupe | | 386,8 |
| Résultat net part des minoritaires | | 3,5 |
| Charge nette d'impôt comptabilisée | | 47,2 |
| Résultat avant impôt | (A) | 437,5 |
| Taux d'imposition de droit commun français | (B) | 34,43 |
| Charge d'impôt théorique totale | (C)=(A*B) | 150,6 |
| Eléments en rapprochement : | | |
| Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés | | 97,7 |
| Autres différences permanentes | | -62,7 |
| Consommation ou création des déficits reportables | | 1,3 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | -143,5 |
| Contribution exceptionnelle 10,7% pour 2013 et 2014 | | 4,6 |
| Autres éléments | | -0,8 |
| Total des éléments en rapprochement | (D) | -103,4 |
| Charge nette d'impôt comptabilisée | (C) + (D) | 47,2 |

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente le dispositif ainsi que les principaux risques associés et la manière dont Bpifrance les gère.

De par son statut de compagnie financière, la surveillance prudentielle du groupe s'exerce sur la base des comptes consolidés de BPI-Groupe (Bpifrance). Dans la mesure où il n'y a pas de demande d'exemption de surveillance sur base individuelle, la surveillance continue également à s'exercer directement au niveau de Bpifrance Financement.

Au sein de Bpifrance, le principe général retenu est le compartimentage des activités qui restent exercées par des filiales métiers distinctes et la consolidation des risques de même nature.

Bpifrance s'est doté d'un dispositif de contrôle interne reposant sur plusieurs fonctions centrales, exerçant pour la compagnie financière ou les sociétés composant le groupe, les contrôles prévus par les réglementations définies par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Ce dispositif est cohérent avec ceux dont sont déjà dotées les principales filiales de Bpifrance et les complète.

Les fonctions relevant de ce dispositif, rattachées à l'organe exécutif, sont les suivantes :

- Une filière Contrôle Permanent et Conformité,
- Une filière Risques incluant la consolidation opérationnelle du risque de contrepartie,
- Une fonction de Contrôle périodique

Ces fonctions centrales s'appuieront, si besoin est, sur les contributions ou les ressources correspondantes déjà présentes dans les filiales de Bpifrance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales de Bpifrance exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau de chaque entité. Les fonctions de contrôle permanent et périodique vérifient le respect des procédures et instructions.

Les principaux risques inhérents à l'activité de Bpifrance, à travers ses filiales, sont :

- les risques relatifs à l'activité d'investissement : prise de participations dans le capital d'entreprises,
- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché et de change : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance,

- les risques opérationnels.

Pour piloter son dispositif de contrôle interne et assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance s'appuie sur le Comité des Risques Groupe et le Comité de Contrôle Interne.

Le Comité de Contrôle Interne s'intéresse à l'organisation du Contrôle permanent et de la Conformité pour examiner périodiquement le dispositif de maîtrise des risques existant et engager des actions destinées à les renforcer. Il valide le plan annuel des vérifications de la filière du Contrôle Permanent – Conformité puis est informé de sa mise en œuvre et de ses résultats.

Le Comité des Risques Groupe a pour rôle de s'assurer de l'existence d'un dispositif de limites adapté, de veiller au respect des limites existantes et de leur révision périodique et d'évaluer le niveau des risques encourus. Celui-ci consolidera et analysera annuellement la politique de risques afin de la soumettre au comité exécutif.

Ces comités se réunissent sur une fréquence trimestrielle et regroupent l'Organe Exécutif ainsi que les principales fonctions en charge de la mesure et de la maîtrise des risques ou du contrôle des activités du Groupe.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la Direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des engagements procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de Réseau et dont la décision relève du Comité des Engagements.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours du groupe.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours, des accords notifiés non encore utilisés (que le contrat soit signé ou non) et des accords internes non encore notifiés.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants responsables.

Limites par groupe bénéficiaire

La première limite est globale et concerne tous les engagements sur un même groupe bénéficiaire. Elle est exprimée en montant net après prise en compte des contre-garanties bancaires et est fixée en fonction de la notation du groupe bénéficiaire par un pourcentage des fonds propres du groupe.

A l'intérieur de la limite ci-dessus, il est fixé des limites particulières relatives à certains groupes de produits au niveau de chaque groupe bénéficiaire.

En matière de garantie, la capacité d'intervention de chaque fonds constitue également une limite. Celle-ci est directement suivie par la Direction Capitaux et Bilan.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Engagements dans son suivi sectoriel.

Elle est déterminée par rapport à un poids relatif dans l'encours brut du groupe en financement Moyen Long Terme (MLT) et Court Terme (CT) et est fonction du degré de risque estimé, à dire d'expert, par la Direction des Engagements, pour chaque secteur (risque faible, modéré ou fort).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Engagements qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants responsables lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90% de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants responsables.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité des Risques et revues au moins une fois par an. Une présentation annuelle est faite au Comité d'Audit et des Risques.

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée mensuellement par un exercice de notation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité des Risques.

Contrôles de second niveau

Le contrôle a posteriori (de second niveau) de toutes les décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la direction du Contrôle Permanent Risques.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant en 2013, 36 % de l'encours MLT et 22 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au Comité des Risques.

Cette analyse fait l'objet d'une présentation annuelle au Comité d'Audit et des Risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le Domaine « Supports et Process » au sein de la Direction des Engagements en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle du groupe, de leur évolution et de leur performance.

La Direction Capitaux et Bilan est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre depuis 2009.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis du Contrôleur Permanent Risques, soumis pour validation aux Dirigeants responsables qui décident du déploiement opérationnel des modèles.

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision quadrimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur de la Gestion Clients ou son représentant, du Directeur du Contentieux, du Responsable de service opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- 1°) Les opérations de placement des fonds de garantie,
- 2°) Les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- 3°) Les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67% pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

1°) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres du groupe à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risque de Contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers « Financement » et « Garantie ».

2°) Une limite en durée d'engagements définie par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction des Opérations Financières rend compte des limites et de leur utilisation et établit quotidiennement un compte rendu des éventuels entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Opérations Financières, de la Direction Capitaux et Bilan, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction Générale du groupe ainsi qu'aux membres du Comité Financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|-----------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 150,4 |
| Instruments financiers dérivés de couverture actif | 367,1 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 538,3 |
| Prêts et créances envers les établissements de crédit | 2 189,4 |
| Prêts et créances envers la clientèle | 19 850,3 |
| Opérations de location financement | 5 289,1 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 634,1 |
| Engagements de garantie donnés et engagements par signature | 11 819,0 |
| Octroi de lignes de crédits irrévocables | 4 231,6 |
| Total | 51 069,3 |

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

| <i>(en millions d'euros)</i> | | 2013 | | | |
|--|--|----------|---------|---------|----------|
| Nature des prêts et créances envers la clientèle | | PLMT | FCT | Autres | Total |
| Prêts et créances envers la clientèle | | 11 972,1 | 1 899,8 | 5 978,4 | 19 850,3 |
| Octroi de lignes de crédits irrévocables | | 1 495,1 | 1 879,8 | 13,0 | 3 387,9 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | | 2013 | | |
|---|--|------------------------|----------------------|---------|
| Nature des opérations de location financement | | Crédit bail immobilier | Crédit bail mobilier | Total |
| Opérations de location financement | | 3 740,0 | 1 549,1 | 5 289,1 |
| Octroi de lignes de crédits irrévocables | | 481,2 | 362,5 | 843,7 |

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

| <i>(en millions d'euros)</i> | | 2013 | | | | | |
|---------------------------------------|--|----------------|----------------|-----------------|--------------|----------------|-----------------|
| Secteurs d'activité économique | | Commerce | Industrie | Services | BTP | Tourisme | Total |
| Prêts et créances envers la clientèle | | 1 813,2 | 3 365,2 | 13 424,7 | 590,4 | 656,8 | 19 850,3 |
| PLMT | | 1 665,0 | 3 017,0 | 6 413,8 | 241,2 | 635,1 | 11 972,1 |
| FCT | | 148,2 | 329,2 | 1 052,6 | 349,2 | 20,6 | 1 899,8 |
| Autres | | 0,0 | 19,0 | 5 958,3 * | 0,0 | 1,1 | 5 978,4 |
| Opérations de location financement | | 1 038,7 | 2 604,5 | 1 199,1 | 54,0 | 392,8 | 5 289,1 |
| CBI | | 618,7 | 2 040,3 | 692,8 | 30,4 | 357,8 | 3 740,0 |
| CBM | | 420,0 | 564,2 | 506,3 | 23,6 | 35,0 | 1 549,1 |
| Total | | 2 851,9 | 5 969,7 | 14 623,8 | 644,4 | 1 049,6 | 25 139,4 |

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 781,5 millions €.

| <i>(en millions d'euros)</i> | | 2013 | | | | | |
|---|--|----------|-----------|----------|-------|----------|----------|
| Secteurs d'activité économique | | Commerce | Industrie | Services | BTP | Tourisme | Total |
| Engagements de garantie donnés et engagements par signature | | 2 162,5 | 2 408,9 | 5 191,1 | 832,9 | 1 223,6 | 11 819,0 |

Concentration des risques par type de contrepartie

| (en millions d'euros) | 2013 | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|---|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Administrations centrales | Etablissements de crédit | Institutions non établissements de crédit | Entreprises | Clientèle de détail | Total |
| Type de contrepartie/émetteur | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 0,0 | 0,7 | 70,2 | 79,5 | 0,0 | 150,4 |
| Instruments financiers dérivés de couverture actif | 0,0 | 367,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 367,1 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 104,8 | 72,3 | 14,4 | 346,8 | 0,0 | 538,3 |
| Prêts et créances envers les établissements de crédit | 0,0 | 2 189,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2 189,4 |
| Prêts et créances envers la clientèle | 5 952,0 | 0,0 | 0,0 | 13 728,5 | 169,8 | 19 850,3 |
| PLMT | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 11 806,8 | 165,3 | 11 972,1 |
| FCT | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1 898,9 | 0,9 | 1 899,8 |
| Autres | 5 952,0 | 0,0 | 0,0 | 22,8 | 3,6 | 5 978,4 |
| Opérations de location financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 5 289,1 | 0,0 | 5 289,1 |
| CBI | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3 740,0 | 0,0 | 3 740,0 |
| CBM | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1 549,1 | 0,0 | 1 549,1 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 212,9 | 413,9 | 7,3 | 0,0 | 0,0 | 6 634,1 |
| Total | 12 269,7 | 3 043,4 | 91,9 | 19 443,9 | 169,8 | 35 018,7 |

| (en millions d'euros) | 2013 | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|---|-------------|---------------------|----------|
| | Administrations centrales | Etablissements de crédit | Institutions non établissements de crédit | Entreprises | Clientèle de détail | Total |
| Type de contrepartie/émetteur | | | | | | |
| Engagements de garantie donnés et engagements par signature | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 323,1 | 11 495,9 | 11 819,0 |

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

| (en millions d'euros) | 2013 | | | |
|---|-----------------|---------------|--------------|-----------------|
| | Sains | En souffrance | Dépréciés | Total |
| Prêts et créances envers les établissements de crédit | 2 189,1 | 0,4 | 0,0 | 2 189,5 |
| Prêts et créances envers la clientèle | 19 271,2 | 479,8 | 99,3 | 19 850,3 |
| PLMT | 11 549,7 | 328,7 | 93,7 | 11 972,1 |
| FCT | 1 745,6 | 151,1 | 3,1 | 1 899,8 |
| Autres | 5 975,9 | 0,0 | 2,5 | 5 978,4 |
| Opérations de location financement | 5 101,3 | 170,1 | 17,7 | 5 289,1 |
| CBI | 3 588,0 | 146,4 | 5,6 | 3 740,0 |
| CBM | 1 513,3 | 23,7 | 12,1 | 1 549,1 |
| Total | 26 561,6 | 650,3 | 117,0 | 27 328,9 |

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

| (en millions d'euros) | 2013 | | | | | | | |
|--|------------------|---------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|------------------------------------|----------------|-------|
| | Notation interne | Prêts et créances envers la clientèle | | | | Opérations de location financement | | |
| | | PLMT | FCT | Autres | Total | CBI | CBM | Total |
| Sans risque (1) | 0,0 | 0,0 | 5 952,0 | 5 952,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Risque faible | 6 525,3 | 522,4 | 0,0 | 7 047,7 | 1 797,5 | 846,6 | 2 644,1 | |
| Risque moyen | 3 319,6 | 865,7 | 0,0 | 4 185,3 | 1 117,7 | 505,7 | 1 623,4 | |
| Risque élevé | 239,4 | 325,7 | 0,0 | 565,1 | 136,4 | 80,9 | 217,3 | |
| Non noté | 1 465,4 | 31,8 | 23,9 | 1 521,1 | 536,4 | 80,1 | 616,5 | |
| Total des prêts et créances sains | 11 549,7 | 1 745,6 | 5 975,9 | 19 271,2 | 3 588,0 | 1 513,3 | 5 101,3 | |

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)

| Notation Echelle Moody's | 2013 | | | | Total |
|-------------------------------|---|--|---|--|----------------|
| | Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances envers les établissements de crédit | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | |
| Aaa | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 110,1 | 110,1 |
| Aa3 à Aa1 | 0,0 | 105,1 | 1 661,8 | 6 430,7 | 8 197,6 |
| A3 à A1 | 0,0 | 60,5 | 255,7 | 93,3 | 409,5 |
| <A3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Non notés | 150,4 | 372,7 | 271,9 | 0,0 | 795,0 |
| Total des actifs sains | 150,4 | 538,3 | 2 189,4 | 6 634,1 | 9 512,2 |

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions d'euros)

| | 2013 | | | | Total |
|---|--------------------|-------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | Inférieur à 3 mois | Entre 3 et 6 mois | Entre 6 mois et 1 an | Supérieur à 1 an | |
| Prêts et créances envers les établissements de crédit | 0,0 | 4,0 | 0,0 | 0,0 | 4,0 |
| Prêts et créances envers la clientèle | 192,9 | 45,7 | 43,4 | 197,8 | 479,8 |
| PLMT | 179,1 | 41,3 | 38,5 | 69,8 | 328,7 |
| FCT | 13,8 | 4,4 | 4,9 | 128,0 | 151,1 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Opérations de location financement | 55,5 | 18,4 | 13,6 | 82,6 | 170,1 |
| CBI | 51,5 | 17,0 | 8,3 | 69,6 | 146,4 |
| CBM | 4,0 | 1,4 | 5,3 | 13,0 | 23,7 |
| Total | 248,4 | 68,1 | 57,0 | 280,4 | 653,9 |

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

| 2013 | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------|---------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|------------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Prêts et créances envers les établissements de crédit | | Prêts et créances envers la clientèle | | | | | | | | | Opérations de location financement | | | | | |
| | | PLMT | | FCT | | Autres | | Total | | CBI | | CBM | | Total | | |
| (en millions d'euros) | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net | Montant brut | Montant net |
| Secteurs d'activité | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commerce | 0,0 | 0,0 | 53,6 | 14,4 | 2,2 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 55,8 | 14,6 | 7,1 | 0,8 | 5,0 | 2,1 | 12,1 | 2,9 |
| Industrie | 0,0 | 0,0 | 64,3 | 20,1 | 3,9 | 1,4 | 1,1 | 0,0 | 69,3 | 21,5 | 24,7 | 3,5 | 17,0 | 6,4 | 41,7 | 9,9 |
| Services | 0,0 | 0,0 | 183,1 | 54,7 | 4,4 | 0,4 | 1,7 | 1,4 | 189,2 | 56,5 | 7,7 | 0,9 | 7,9 | 3,1 | 15,6 | 4,0 |
| BTP | 0,0 | 0,0 | 12,2 | 3,5 | 13,4 | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 25,6 | 4,6 | 0,3 | 0,0 | 1,2 | 0,4 | 1,5 | 0,4 |
| Tourisme | 0,0 | 0,0 | 8,0 | 1,0 | 0,0 | 0,0 | 1,3 | 1,1 | 9,3 | 2,1 | 4,1 | 0,4 | 0,3 | 0,1 | 4,4 | 0,5 |
| Total | 0,0 | 0,0 | 321,2 | 93,7 | 23,9 | 3,1 | 4,1 | 2,5 | 349,2 | 99,3 | 43,9 | 5,6 | 31,4 | 12,1 | 75,3 | 17,7 |

Compensation des actifs et des passifs financiers

| (en millions d'euros) | 2013 | | | | | |
|---|------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|--------------------------|---------------|
| | Montants bruts comptabilisés | Montants compensés au bilan | Montants nets présentés au bilan | Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan | | |
| | | | | Impact des accords de compensation | Collatéraux donnés/reçus | Montants nets |
| ACTIF | | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 367,1 | - | 367,1 | 270,8 | 105,5 | - |
| Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires | - | - | - | - | - | - |
| PASSIF | | | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 432,2 | - | 432,2 | 270,8 | 153,0 | 8,4 |
| Mises en pension, prêts de titres et accords similaires | 4 277,9 | - | 4 277,9 | - | 41,5 | 4 236,4 |

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur opérations de crédit avec la clientèle (hors activité innovation) est mesuré par le montant des sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonné au montant restant dû. Certaines sûretés de type hypothèques, nantissements et cessions de créances, notamment, ne sont pas comprises dans ce montant.

Le montant des sûretés s'élève à 7 506 millions d'euros au 31 décembre 2013.

8.5. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt, les cours actions et d'indices, les cours de change.

Bpifrance est exposée à deux grandes familles de risques liées à la nature de ses activités :

- Les risques structurels de taux et de change générés par les produits de taux qui sont essentiellement portés par le pôle Financement.
- Les risques actions et assimilés générés par l'activité du pôle Investissement.

8.5.1. Acteurs, objectifs et suivi des risques financiers de Bpifrance

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Périmètre des risques structurels de bilan

La gestion financière conduite par Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change.

Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière, réunissant les membres du comité exécutif et les responsables concernés, examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assurent également du respect des limites fixées. En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

Périmètre du risque actions et assimilés

Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées ainsi que de parts dans des fonds d'investissements. La constitution de ces portefeuilles s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement de Bpifrance qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ». Les investissements s'effectuent de façon sélective, en tenant compte du potentiel de création de valeur des entreprises ou des fonds. Aucun portefeuille action de Bpifrance n'est consacré dans ce contexte à des opérations de « trading ».

L'organisation des métiers de l'investissement de Bpifrance s'articule autour d'une société de gestion dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre des règles fixées par l'AMF et d'une société de participation dotée d'une gouvernance impliquée dans le choix et le suivi des investissements.

Le risque actions est pris en charge « ab initio » au moment des décisions d'investissements qui font l'objet d'autorisations motivées des Comités d'investissements des fonds et, en fonction du montant, des Comité d'investissement et Conseil d'administration de la société de participation. Pour les investissements d'une taille exceptionnelle, la décision ultime revient au Conseil d'administration de Bpifrance.

Le risque actions fait ensuite l'objet d'un suivi périodique dans le cadre des Comités de valorisation des fonds et du Comité de « provisions » de la société de participations.

Ces Comités se réunissent a minima sur un rythme semestriel et pour certains au trimestre. Ils examinent la situation des entreprises et fonds détenus ainsi que l'évolution de la valeur des investissements. Ce dispositif est complété pour les principales lignes directement détenues par un Comité de revue des participations à fréquence bi-mensuelle.

Le risque actions fait également l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale pour l'ensemble des portefeuilles détenus ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter sur un horizon déterminé et dans un intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité, d'une part et dans des conditions de stress, d'autre part.

8.5.2. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Bpifrance gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro et en micro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et la sensibilité de la situation nette du bilan dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Hausse de 100 points de base | Baisse de 100 points de base |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| 31 décembre 2013 | | |
| Sensibilité de la marge d'intérêt 2013 | 17,0 | -17,0 |
| Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2013 | 63,1 | -68,4 |

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, Bpifrance n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre 2013, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0.009 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.5.5 Risque actions

Le risque actions est déterminé selon une approche Value At Risk (VaR). La VaR calculée se fonde sur des hypothèses de distributions normales des sous-jacents (lois gaussiennes) qui permettent de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité. Par ailleurs, ce dispositif a été complété avec des outils alternatifs au calcul de VaR gaussiennes pour prendre en compte des événements extrêmes de marché. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de « lois extrêmes » qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

Au 31 Décembre 2013, la Var à un an pour un intervalle de confiance à 99%, sur le périmètre des titres cotés s'élève à 3 731 millions d'euros.

8.6. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité ALM. La situation de liquidité de Bpifrance est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière de Bpifrance consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation de Bpifrance et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité ALM réunissant les membres du Comité Exécutif et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM de la Direction des capitaux et du bilan.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble de Bpifrance Financement
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction des Capitaux et du Bilan ;

8.6.4. Sources de refinancement

Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Bpifrance intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Bpifrance dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. Par ailleurs, Bpifrance nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, Bpifrance dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7. Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable.

On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement, qui est doté par CDC Entreprises ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Idf, UIMM, textile, GL.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures de Bpifrance. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier financement garantie rapporte au Comité d'audit Bpifrance Financement. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc AFT, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnisations attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

| Flux annuels (en millions d'euros) | 2013 | | | | | | |
|--|------------------|------------------------------------|-----------|-----------------|--------------------|---------------------|-------------|
| | Valeur comptable | Total des flux entrants (sortants) | A demande | Moins de 3 mois | Entre 3 et 12 mois | Entre 1 an et 5 ans | Après 5 ans |
| Remboursement des emprunts à terme | 17 264 | -19 309 | -8 | -1 458 | -612 | -7 836 | -9 395 |
| Emprunts obligataires garantis par l'Etat | 8 018 | -9 157 | 0 | -2 | -149 | -3 509 | -5 497 |
| Emprunts et comptes à terme établissements de crédit | 6 908 | -7 712 | 0 | -1 440 | -385 | -3 485 | -2 402 |
| Emprunts et comptes à terme clientèle | 2 340 | -2 440 | -8 | -16 | -78 | -842 | -1 498 |
| Remboursement des refinancements court terme | 5 892 | -5 989 | -226 | -4 905 | -858 | 0 | 0 |
| Comptes ordinaires | 226 | -226 | -226 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Emprunts JJ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Certificats de dépôts et BMTN | 1 394 | -1 398 | 0 | -722 | -676 | 0 | 0 |
| Titres donnés en pension livrée | 4 272 | -4 365 | 0 | -4 183 | -182 | 0 | 0 |
| Instruments dérivés | | | | | | | |
| Dérivés hors couverture: flux sortants | | -2 | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 |
| Dérivés hors couverture: flux entrants | | 33 | 0 | 6 | 5 | 22 | 0 |
| Dérivés de couverture: flux sortants | | -28 | 0 | -7 | -21 | 0 | 0 |
| Dérivés de couverture: flux entrants | | 45 | 0 | 0 | 0 | 22 | 22 |

Les engagements de financement donnés de 4,8 milliards d'euros à fin 2013 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (11,8 milliards d'euros à fin 2013) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance dispose d'un encours de titres et de créances privées mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

- **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1. Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote.

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe détient une participation dans une filiale ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Les montants sont présentés avant élimination des comptes et opérations réciproques.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Bpifrance Financement |
|---|--------------------------|
| Etablissement principal | France |
| Pourcentage des droits de vote des minoritaires | 10,27% |
| Résultat net attribué aux minoritaires | 3,6 |
| Réserves accumulées des minoritaires | 275,5 |
| Dividendes versés aux minoritaires | 0,0 |

Bilan consolidé de Bpifrance Financement du 01/01/2013 au 31/12/2013

| ACTIF (en millions d'euros) | 31/12/2013 | PASSIF (en millions d'euros) | 31/12/2013 |
|---|-----------------|---|-----------------|
| Caisse, banques centrales | 173,5 | Banques centrales | 0,0 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 72,9 | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 5,0 |
| Instruments dérivés de couverture | 387,1 | Instruments dérivés de couverture | 432,2 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 218,8 | Dettes envers les établissements de crédit | 11 179,6 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 460,0 | Dettes envers la clientèle | 2 588,5 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 18 829,9 | Dettes représentées par un titre | 9 442,2 |
| Opérations de location financement et assimilées | 5 289,1 | Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 229,1 |
| Aides au financement de l'innovation | 614,9 | Passifs d'impôts courants et différés | 20,0 |
| Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 297,9 | Comptes de régularisation et passifs divers | 3 148,6 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 634,1 | Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 0,0 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 34,6 | Provisions | 1 660,6 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 1 570,5 | Ressources nettes d'intervention à l'innovation | 1 005,0 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 0,0 | Fonds de garantie publics | 2 296,5 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 8,7 | Dettes subordonnées | 14,6 |
| Immeubles de placement | 12,0 | Capitaux propres | 2 732,0 |
| Immobilisations corporelles | 102,6 | Capitaux propres part du Groupe | 2 712,4 |
| Immobilisations incorporelles | 46,8 | - Capital et réserves liées | 1 700,2 |
| Ecarts d'acquisition | 0,5 | - Réserves consolidées | 937,8 |
| | | - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 15,7 |
| | | - Résultat | 58,7 |
| | | Intérêts minoritaires | 19,6 |
| | | - Réserves | 18,3 |
| | | - Résultat | 1,3 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 34 733,9 | TOTAL DU PASSIF | 34 733,9 |

Compte de résultat consolidé de Bpifrance Financement du 01/01/2013 au 31/12/2013

| RESULTAT (en millions d'euros) | 31/12/2013 |
|--|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 1 179,1 |
| Intérêts et charges assimilées | -770,2 |
| Commissions (produits) | 9,2 |
| Commissions (charges) | -0,6 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | -1,4 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4,6 |
| Produits des autres activités | 95,4 |
| Charges des autres activités | -35,3 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 480,8 |
| Charges générales d'exploitation | -275,4 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | -21,9 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 183,5 |
| Coût du risque | -75,7 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 107,8 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 0,1 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 0,0 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | 0,0 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 107,9 |
| Impôts sur les bénéfices | -47,9 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | 0,0 |
| RESULTAT NET | 60,0 |
| Intérêts minoritaires | 1,3 |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE | 58,7 |
| * Résultat par action (en euros) | 0,63 |
| * Résultat dilué par action (en euros) | 0,63 |

Tableau de flux de trésorerie simplifié de Bpifrance Financement du 01/01/2013 au 31/12/2013

| Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros) | 31/12/2013 |
|--|-------------------|
| Résultat avant impôts | 107,9 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 302,4 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | -4 128,4 |
| Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | -3 716,1 |
| Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -8,2 |
| Flux liés aux immeubles de placement | 0,0 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -49,2 |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | -57,4 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -15,3 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | 3 870,2 |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | 3 854,9 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C) | 81,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 382,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 463,4 |
| Variation de la trésorerie nette | 81,4 |

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des entreprises associées

Bpifrance, par le biais de sa filiale Bpifrance Participations, a vocation à entrer au capital de sociétés porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française en vue de stabiliser leur actionnariat et d'apporter les fonds propres nécessaires à leur développement.

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement significatives. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans entités mises en équivalence 2013

| (en millions d'euros) | ST Microelectronics | Eramet | Effage | Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*) | Eutelsat (*) Communications | Orange |
|--|------------------------|----------------|-----------------|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| Etablissement principal | Suisse | France | France | Luxembourg | France | France |
| Pourcentage de détention ultime | 11,15% | 25,97% | 20,53% | 23,99% | 25,67% | 13,59% |
| Méthode de consolidation | MEE | MEE | MEE | MEE | MEE | MEE |
| Dividendes reçus | 29,3 | 8,9 | 21,6 | - | 60,9 | 178,8 |
| Actif | 9 173,0 | 5 960,0 | 27 375,8 | 2 438,3 | 6 397,6 | 85 833,0 |
| Actifs non courants | 3 986,9 | 3 387,0 | 18 972,6 | 2 437,5 | 5 026,3 | 71 751,0 |
| Actifs courants | 3 474,0 | 2 573,0 | 8 320,4 | 0,8 | 1 371,3 | 13 446,0 |
| Actifs destinés à être cédés | 11,6 | - | 82,8 | - | - | 637,0 |
| Passif | 9 173,0 | 5 960,0 | 27 375,8 | 2 438,3 | 6 397,6 | 85 833,0 |
| Capitaux Propres | 4 966,5 | 3 010,0 | 2 707,8 | 138,2 | 1 836,2 | 26 334,0 |
| Passifs non courants | 1 060,8 | 1 727,0 | 14 905,5 | 2 299,5 | 4 266,8 | 37 343,0 |
| Passifs courants | 1 446,1 | 1 223,0 | 9 708,2 | 0,6 | 294,6 | 22 051,0 |
| Passifs liés aux actifs destinés à être cédés | - | - | 54,3 | - | - | 105,0 |
| Résultat part du groupe | - 362,6 | - 370,0 | 256,9 | - | 323,7 | 1 873,0 |
| Produit des activités opérationnelles | 5 860,3 | 3 162,0 | 14 272,1 | - | 1 297,8 | 40 981,0 |
| EBITDA | 1 886,4 | 231,0 | 1 317,6 | - | 994,7 | 12 236,0 |
| Résultat opérationnel | - 337,2 | - 548,0 | 1 261,7 | - | 662,7 | 5 288,0 |
| Résultat financier | - 3,6 | - 32,0 | - 778,2 | - | 127,9 | - 1 750,0 |
| IS | - 26,8 | - 72,0 | - 167,2 | - | 213,0 | - 1 406,0 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | - 466,1 | - 507,0 | 322,0 | - | 337,0 | 2 133,0 |
| Juste valeur (s'il existe un prix coté) | 580,0 | 478,7 | 751,9 | NA | 1 278,3 | 3 217,7 |
| Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts | | | | | | |
| Capitaux propres part du groupe | 4 920,7 | 2 532,0 | 2 704,3 | 2 343,6 | 1 796,0 | 24 349,0 |
| Capitaux propres au pourcentage d'intérêt | 548,8 | 657,6 | 555,3 | 562,2 | 461,1 | 3 308,4 |
| Ecart d'acquisition | - | - | 166,8 | - | 591,8 | 3 179,7 |
| Retraitements de consolidation | - | - 159,7 | 37,6 | - 562,2 | - | - 3 270,3 |
| Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée | 548,8 | 497,8 | 759,6 | 0,0 | 1 052,9 | 3 217,7 |
| Elimination des titres | - 665,9 | - 779,1 | - 720,7 | - 668,4 | - 1 073,4 | - 5 724,0 |
| Valeur de mise en équivalence en capitaux propres | - 147,1 | - 281,3 | 39,0 | - 668,4 | - 20,5 | - 2 506,3 |

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

Tableau des intérêts dans des entreprises associées non significatives 2013

| (en millions d'euros) | Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives |
|--|--|
| Valeur comptable globale | 139,2 |
| Montant global des quotes-parts | |
| Résultat net des activités poursuivies | 2,4 |
| Résultat net après impôt des activités abandonnées | 0,0 |
| Autres éléments du résultat global | -0,7 |
| Résultat global | 1,7 |

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

| (en millions d'euros) | 2013 |
|---|-----------|
| Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées | |
| Valeur comptable des actifs / passifs | 444,7 |
| Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs | AFS & JVR |
| Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (1) | 444,7 |
| Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte | 0,0 |

(1) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

- **Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations**

10.1. Charges de personnel

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|---------------|
| Salaires et traitements | -63,3 |
| Autres charges sociales | -25,3 |
| Charges fiscales | -8,8 |
| Charges de retraite à cotisations définies | -6,3 |
| Charges de retraite à prestations définies | -1,7 |
| Intéressement et participation | -4,6 |
| Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel | -0,9 |
| Total des charges de personnel | -110,9 |

10.2. Autres avantages du personnel*Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies*

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à l'amendement de juin 2011 de la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Le groupe contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 de Bpifrance Financement relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Le groupe s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur.

Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée et, pour l'établissement de crédit du groupe, Bpifrance Financement, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés de Bpifrance Financement, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54 euros.

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Le fonds constitué par Bpifrance Financement en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la compagnie d'assurance CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

| (en millions d'euros) | 2013 | en % |
|-----------------------|-------------|-------------|
| OPCVM | | |
| Monétaire | 2,3 | 10% |
| Actions | 2,5 | 12% |
| Obligations | 17,1 | 78% |
| Solde | 21,9 | 100% |

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié et ont été estimées statistiquement à partir des données historiques observées. Le taux de rotation de l'emploi est ainsi estimé pour, Bpifrance Financement, la principale filiale du groupe Bpifrance.

| | Cadre | Non cadre |
|--------------------|-------|-----------|
| Moins de 35 ans | 7,6% | 4,9% |
| Entre 35 et 44 ans | 3,6% | 0,6% |
| Entre 45 et 54 ans | 1,0% | 1,3% |
| 55 ans et plus | 1,4% | 1,9% |

Les taux d'actualisation retenus entre 2,50 % et 3,10 %, taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par le groupe. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Le groupe estime à 1,5 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2013, la durée moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 11 ans pour les indemnités de fin de carrières et de 13 ans pour les frais de santé.

Une variation à la hausse de 0,5 % des taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de l'ordre de 1,2 millions d'euros ; et une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'ordre de 1,3 million d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés des filiales Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base des accords d'entreprise.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, le groupe est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

| Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions d'euros) | Indemnités de fin de carrière | | | Frais de santé | Médailles du travail | Total 2013 | | |
|--|---|------------------|----------------------|---|---|-------------|------------------|----------------------|
| | Obligations au titre des prestations définies | Actifs du régime | Passif / (actif) net | Obligations au titre des prestations définies | Obligations sur les autres avantages à long terme | Obligations | Actifs du régime | Passif / (actif) net |
| Entrée de périmètre (*) | 25,2 | 20,7 | 4,5 | 2,4 | 2,6 | 30,2 | 20,7 | 9,5 |
| Impacts en compte de résultat | 0,3 | 0,5 | - 0,8 | 0,1 | 0,6 | 1,0 | 0,5 | - 1,5 |
| - Coût des services rendus au cours de la période | 1,3 | - | 1,3 | - | 0,2 | 1,5 | - | 1,5 |
| - Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies | 0,6 | 0,5 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,7 | 0,5 | 0,2 |
| - Coût des services passés | - | - | - | - | 0,5 | 0,5 | - | 0,5 |
| - Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Cotisation au régime de l'employeur (*) | - | 1,9 | - 1,9 | - | - | - | 1,9 | - 1,9 |
| - Cotisation au régime du participant (*) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Profit ou perte résultat de la liquidation | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Prestations payées | 2,2 | - 1,9 | - 0,3 | 0,2 | 0,3 | 2,6 | - 1,9 | - 0,7 |
| - Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme) | n/a | n/a | - | n/a | 0,1 | 0,1 | n/a | - 0,1 |
| Impacts en gains et pertes comptabilisées en capitaux propres | 1,2 | 0,7 | 0,5 | 0,0 | - | 1,2 | 0,7 | 0,5 |
| - Ecart actuariels | 1,2 | 0,7 | 0,5 | 0,0 | n/a | 1,2 | 0,7 | 0,5 |
| > dont écart actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques | 1,1 | 0,7 | 0,4 | 0,0 | n/a | 1,0 | 0,7 | 0,4 |
| > dont écart actuariels sur ajustements des hypothèses financières | 0,2 | - | 0,2 | - | n/a | 0,2 | - | 0,2 |
| - Rendement des actifs du régime | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Variation de l'effet du plafond de l'actif | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Solde de clôture | 26,1 | 21,9 | 4,2 | 2,3 | 2,0 | 30,4 | 21,9 | 8,5 |

(*) l'entrée de périmètre correspond au solde au 31 décembre 2012

10.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 189 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

- **Note 11 - Information sectorielle**

Le groupe Bpifrance exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,
- les activités d'investissement en fonds propres sous forme d'investissements en direct, d'investissements en fonds directs ou d'investissements en fonds de fonds.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations.

(en millions d'euros)

| 2013 | Financement | Garantie | Innovation | Investissement | Autres | Total |
|-------------------------|-------------|----------|------------|----------------|--------|--------|
| PNB | 178,6 | 43,6 | 22,7 | 32,8 | -2,2 | 275,5 |
| Frais généraux | -90,7 | -30,7 | -35,0 | -63,1 | -2,6 | -222,1 |
| Coût du risque | -29,4 | 0,1 | -0,4 | -2,9 | 0,0 | -32,6 |
| Résultat d'exploitation | 58,5 | 13,0 | -12,7 | -33,2 | -4,8 | 20,8 |

(en millions d'euros)

| Encours bruts | 2013 |
|--------------------------------------|----------|
| Cofinancement | 18 058,1 |
| Financement court terme | 1 941,5 |
| Aides au financement de l'innovation | 614,9 |
| Garanties données | 11 819,0 |

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 2 296,5 millions d'euros en 2013.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 246,9 millions d'euros en 2013.

Les actifs gérés par le pôle Investissement s'élèvent à 14 053,4 millions d'euros en 2013 ; la trésorerie disponible s'élève à 2 749,3 millions d'euros en 2013.

- **Note 12 - Engagements de financement et de garantie**

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2013 |
|---|-----------------|
| Engagements donnés | 16 670,9 |
| Engagements de financement de crédits | 4 231,6 |
| <i>en faveur des établissements de crédit</i> | 10,5 |
| <i>en faveur de la clientèle</i> | 4 221,1 |
| Engagements de financement d'aides à l'innovation | 603,5 |
| Engagements de garantie | 11 819,0 |
| <i>en faveur des établissements de crédit</i> | 0,0 |
| <i>en faveur de la clientèle</i> | 11 819,0 |
| Engagements sur titres (titres à livrer) | 16,8 |
| Engagements reçus | 3 995,6 |
| Engagements de financement reçus des établissements de crédit | 2 979,5 |
| Engagements de garantie reçus des établissements de crédit | 1 016,1 |
| Engagements sur titres (titres à recevoir) | 0,0 |

- **Note 13 - Autres informations**

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC BPI-Groupe et avec la CDC.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2013

Bilan

| | Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint | Entreprises associées | Autres parties liées | Total |
|--------------------------------------|--|-----------------------|----------------------|----------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | |
| Actif | | | | |
| Prêts et avances | 1 641,1 | 82,2 | 0,0 | 1 723,3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,0 | 6,4 | 74,9 | 81,3 |
| Autres créances | 2 496,3 | 0,0 | 0,1 | 2 496,4 |
| Total des actifs | 4 137,4 | 88,6 | 75,0 | 4 301,0 |
| Passif | | | | |
| Dépôts | 116,6 | 0,0 | 0,2 | 116,8 |
| Emprunts à terme | 5 469,3 | 0,0 | 0,0 | 5 469,3 |
| Autres passifs | 0,0 | 2,3 | 3,3 | 5,6 |
| Total des passifs | 5 585,9 | 2,3 | 3,5 | 5 591,7 |
| Informations diverses | | | | |
| Garanties émises par le groupe | 0,0 | 12,2 | 0,0 | 12,2 |
| Garanties reçues par le groupe | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dépréciations des créances douteuses | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 |

Compte de résultat

| | Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint | Entreprises associées | Autres parties liées | Total |
|---|--|-----------------------|----------------------|--------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | |
| Total des charges dont : | 99,9 | 0,0 | 2,1 | 102,0 |
| Charges d'intérêts | 94,8 | 0,0 | 0,0 | 94,8 |
| Honoraires et commissions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prestations de services reçues | 5,1 | 0,0 | 0,0 | 5,1 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 2,1 | 2,1 |
| Total des produits dont : | 0,7 | 1,0 | 0,0 | 1,7 |
| Produits d'intérêts | 0,5 | 0,8 | 0,0 | 1,3 |
| Honoraires et commissions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prestations de services données | 0,2 | 0,2 | 0,0 | 0,4 |
| Produits de dividendes | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres informations | | | | |
| Charges de l'exercice au titre des créances douteuses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

13.2. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

| (en milliers d'euros) | Mazars | | PricewaterhouseCoopers Audit | | KPMG Audit | | Pwarta - Ernst & Young | |
|--|------------|-------------|------------------------------|-------------|------------|-------------|------------------------|-------------|
| | Montant HT | % | Montant HT | % | Montant HT | % | Montant HT | % |
| | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 | 2013 |
| AUDIT | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| - Bpifrance | 27 | 3% | 27 | 3% | - | 0% | - | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | 818 | 91% | 558 | 72% | 332 | 46% | 80 | 2% |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| - Bpifrance | - | 0% | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | 23 | 3% | - | 0% | 35 | 5% | 9 | 0% |
| 3/TOTAL AUDIT | 888 | 96% | 685 | 76% | 387 | 61% | 89 | 3% |
| AUTRES PRESTATIONS | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| - Bpifrance | - | 0% | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | - | 0% | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| Autres | | | | | | | | |
| - Bpifrance | - | 0% | - | 0% | - | 0% | - | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | 34 | 4% | 192 | 25% | 357 | 49% | 3 280 | 97% |
| 3/TOTAL AUTRES PRESTATIONS | 34 | 4% | 192 | 25% | 357 | 49% | 3 280 | 97% |
| TOTAL | 902 | 100% | 777 | 100% | 724 | 100% | 3 388 | 100% |

8. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES

Comptes individuels

BILAN PUBLIABLE Bpifrance

| | Notes | Brut | Amortissements Dépréciations | 31/12/2013 Net | 31/12/2012 Net |
|------------------------------------|-------|---------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------|
| ACTIF (en milliers d'euros) | | | | | |
| Capital souscrit non appelé | 3 | 2 299 500,00 | 0,00 | 2 299 500,00 | 0,0 |
| Actif Immobilisé | | 20 407 858,8 | 0,0 | 20 407 858,8 | 0,0 |
| Immobilisations financières | | 20 407 858,8 | 0,0 | 20 407 858,8 | 0,0 |
| - Participations | 4 | 20 407 858,8 | 0,0 | 20 407 858,8 | 0,0 |
| - Autres titres immobilisés | 5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Actif circulant | | 47 666,0 | 0,0 | 47 666,0 | 26,7 |
| - Autres créances | 6 | 519,9 | 0,0 | 519,9 | 26,7 |
| - Disponibilités | 7 | 47 146,1 | 0,0 | 47 146,1 | 0,0 |
| Total de l'actif | | 22 755 024,8 | 0,0 | 22 755 024,8 | 26,7 |

BILAN PUBLIABLE Bpifrance

| | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------|---------------------|-------------|
| P A S S I F (en milliers d'euros) | | | |
| Capitaux propres | 8 | 20 983 811,6 | 24,9 |
| - Capital (dont versé 18 881 906,1) | | 20 981 406,1 | 37,0 |
| - Primes d'émission | | 0,0 | 0,0 |
| - Report à nouveau | | -12,1 | -9,7 |
| - Résultat de l'exercice | | 2 417,6 | -2,4 |
| Dettes financières | | 0,0 | 0,0 |
| Dettes d'exploitation | | 485,1 | 1,8 |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9 | 233,6 | 1,8 |
| - Dettes fiscales et sociales | 10 | 251,5 | 0,0 |
| Dettes diverses | | 1 770 728,1 | 0,0 |
| - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 11 | 1 768 791,7 | 0,0 |
| - Autres dettes | 12 | 1 936,4 | 0,0 |
| Total du passif | | 22 755 024,8 | 26,7 |

HORS-BILAN PUBLIABLE Bpifrance

| (en milliers d'euros) | Note 13 | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|------------|------------|------------|
| <u>ENGAGEMENTS DONNES</u> | | | |
| Engagements de financement | | | |
| . Engagements en faveur d'établissements de crédit | | | |
| . Engagements en faveur de la clientèle | | | |
| Engagements de garantie | | | |
| . Engagements d'ordre d'établissements de crédit | | | |
| . Engagements de garantie | | | |
| . Engagements d'ordre de la clientèle | | | |
| Engagements sur titres | | | |
| . Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise | | | |
| . Autres engagements donnés | | | |
| <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> | | | |
| Engagements de financement | | | |
| . Engagements reçus d'établissements de crédits | | 10 000,0 | |
| Engagements de garantie | | | |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit | | | |
| Engagements sur titres | | | |
| . Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise | | | |
| . Autres engagements reçus | | | |

COMPTES DE RESULTAT PUBLIABLE Bpifrance

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-----------|------------------|-------------|
| Produits d'exploitation | | 192,5 | 0,0 |
| - Prestations de services | 14 | 192,5 | 0,0 |
| Charges d'exploitation | 15 | -6 196,0 | -2,5 |
| - Autres achats et charges externes | | -4 507,4 | -2,4 |
| - Impôts et taxes et versements assimilés | | -55,1 | -0,1 |
| - Salaires et traitements | | -1 154,5 | 0,0 |
| - Charges sociales | | -479,0 | 0,0 |
| Résultat d'exploitation | | -6 003,5 | -2,5 |
| Produits financiers | | 8 421,1 | 0,1 |
| - De participation | 16 | 8 419,2 | 0,0 |
| - Autres intérêts et produits assimilés | 17 | 1,9 | 0,1 |
| Charges financières | | 0,0 | 0,0 |
| Résultat financier | | 8 421,1 | 0,1 |
| Produits Exceptionnels | | 12 803,1 | 0,0 |
| - Sur opérations en capital | 18 | 12 803,1 | 0,0 |
| Charges Exceptionnelles | | -12 803,1 | 0,0 |
| - Sur opérations en capital | 18 | -12 803,1 | 0,0 |
| Résultat exceptionnel | | 0,0 | 0,0 |
| Résultat courant avant impôts | | 2 417,6 | -2,4 |
| - Impôts sur les bénéfices | 19 | 0,0 | 0,0 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 2 417,6 | -2,4 |

Annexe comptable¶

¶
¶
¶
¶
¶

| | | |
|-----|---|------|
| • → | Note 1 -- Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture.....→..... | 156¶ |
| • → | Note 2 -- Règles de présentation et d'évaluation.....→..... | 156¶ |
| • → | Note 3 -- Capital souscrit non appelé.....→..... | 158¶ |
| • → | Note 4 -- Participations.....→..... | 158¶ |
| • → | Note 5 -- Autres titres immobilisés.....→..... | 158¶ |
| • → | Note 6 -- Autres créances.....→..... | 160¶ |
| • → | Note 7 -- Disponibilités (créances rattachées incluses).....→..... | 160¶ |
| • → | Note 8 -- Capitaux propres.....→..... | 160¶ |
| • → | Note 9 -- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....→..... | 161¶ |
| • → | Note 10 -- Dettes fiscales et sociales.....→..... | 161¶ |
| • → | Note 11 -- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....→..... | 161¶ |
| • → | Note 12 -- Autres dettes.....→..... | 162¶ |
| • → | Note 13 -- Hors bilan.....→..... | 162¶ |
| • → | Note 14 -- Prestations de services.....→..... | 162¶ |
| • → | Note 15 -- Charges d'exploitation.....→..... | 163¶ |
| • → | Note 16 -- Dividendes.....→..... | 163¶ |
| • → | Note 17 -- Intérêts et Produits assimilés.....→..... | 163¶ |
| • → | Note 18 -- Charges et produits exceptionnels.....→..... | 163¶ |
| • → | Note 19 -- Impôts sur les bénéfices.....→..... | 163¶ |
| • → | Note 20 -- Effectifs.....→..... | 164¶ |
| • → | Note 21 -- Les parties liées.....→..... | 164¶ |

¶

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la constitution de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et les modalités de sa gouvernance. Holding détenue par l'EPIC BPI-Groupe à hauteur de 50% et par la Caisse des Dépôts (CDC) à hauteur de 50%, elle regroupe OSEO, CDC Entreprises (CDCE) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au cours du premier trimestre 2013, l'EPIC BPI-Groupe et la CDC ont acquis à parts égales l'entité SNCF B2 (entité sans activité significative) destinée à devenir BPI-Groupe (nom commercial : Bpifrance) lors des opérations d'apports réalisées le 12 juillet 2013.

Le groupe Bpifrance a été constitué à l'issue des étapes suivantes :

- apport de l'Etat à Bpifrance de ses titres du FSI et de titres destinés à l'activité de financement du groupe ;
- apport de l'EPIC BPI-Groupe à Bpifrance de ses titres OSEO ;
- apport de la CDC à Bpifrance de ses titres du FSI, OSEO, CDCE et d'un ensemble de titres destinés aux activités d'investissement et de financement du groupe ;
- augmentation du capital de Bpifrance réservée à la CDC de 231,5 millions € ;
- augmentation du capital de Bpifrance à parts égales entre la CDC et l'EPIC BPI-Groupe de 3 066 millions € ;
- apport de Bpifrance des titres destinés à l'activité d'investissement du groupe à Bpifrance Participations (ex-FSI) ;
- augmentation du capital de Bpifrance Participations de 2 730,8 millions €.

En complément l'Etat a apporté ses titres Bpifrance à l'EPIC BPI-Groupe le 21 octobre 2013.

Après réalisation de l'ensemble de ces opérations, Bpifrance détient directement près de 90% du capital de Bpifrance Financement, l'intégralité du capital de Bpifrance Investissement (ex-CDCE) via CDCE-1 et de Bpifrance Participations. L'EPIC BPI-Groupe et la CDC détiennent ainsi à parts égales les droits de vote et les pouvoirs dans Bpifrance.

L'actionnaire de référence de l'établissement de crédit Bpifrance Financement devient Bpifrance qui a le statut de compagnie financière en lieu et place de l'EPIC BPI-Groupe.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de la SA Bpifrance sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC n° 99-03 modifiés.

Les chiffres de l'année 2012 concernent l'entité SNCF-B2

Bilan

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice des titres ou d'en assumer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à la valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, primes d'émission, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Compte de résultat

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts, dividendes et commissions sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

- Note 3 - Capital souscrit non appelé

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2013 | 2012 |
|---|--------------------|------------|
| Capital souscrit non appelé Caisse des Dépôts | 1 149 750,0 | 0,0 |
| Capital souscrit non appelé Epic Bpigroute | 1 149 750,0 | 0,0 |
| Total | 2 299 500,0 | 0,0 |

- Note 4 – Participations

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Acquisitions 12/07/2013 | Cessions 2013 | Amortissements Provisions | 31/12/2013 |
|---------------------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------|---------------------|
| Participation Bpfrance Participations | 17 813 981,7 | 0,0 | 0,0 | 17 813 981,7 |
| Participation Bpfrance Financement | 2 396 785,5 | 0,0 | 0,0 | 2 396 785,5 |
| Participation CDCE-1 | 150 000,0 | 0,0 | 0,0 | 150 000,0 |
| Participation Sofired | 47 091,6 | 0,0 | 0,0 | 47 091,6 |
| Participation Bpfrance Régions | 6 792,1 | 6 792,1 | 0,0 | 0,0 |
| Montant net | 20 414 650,9 | 6 792,1 | 0,0 | 20 407 858,8 |

- Note 5 - Autres titres immobilisés

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Acquisitions 12/07/2013 | Cessions 2013 | Amortissements Provisions | 31/12/2013 |
|-------------------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------|------------|
| Titres Areva | 228 832,4 | 228 832,4 | 0,0 | 0,0 |
| Fonds Economie Sociale et Solidaire | 71 906,9 | 71 906,9 | 0,0 | 0,0 |
| Fonds CDC Climat | 5 114,8 | 5 114,8 | 0,0 | 0,0 |
| Fonds Elan PME | 17 665,5 | 17 665,5 | 0,0 | 0,0 |
| Montant net | 323 519,6 | 323 519,6 | 0,0 | 0,0 |

Comptes individuels

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

| Raison sociale | Immatriculation au registre du commerce de Créteil | % de capital détenu | Valeur des titres détenus par la Sté | | Capital social | Total des capitaux propres avant résultat | Résultat courant avant impôts | Résultat net | CA HT exercice 2013 | Prêts et avances consentis et non remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|-----------------------------------|---|------------------------|---|------------|-------------------|--|-------------------------------------|-----------------|---------------------------|---|--|--|
| | | | Directement | Brute | | | | | | | | |
| Filiales et participations | | | | | | | | | | | | |
| Bpifrance Participations | 509 584 074 | 100,00% | 17 813 982 | 17 813 982 | 15 384 634 | 16 481 758 | 457 315 | -49 973 | 6 407 | 0 | 0 | 0 |
| Bpifrance Financement | 320 252 489 | 89,70% | 2 396 786 | 2 396 785 | 750 860 | 1 970 925 | 49 917 | 12 759 | 1 885 234 | 0 | 0 | 8 419 |
| CDCE-1 | 790 482 535 | 100,00% | 150 000 | 150 000 | 150 035 | 150 035 | -26 | -26 | 0 | 0 | 0 | 0 |

- Note 6 - Autres créances

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| Fournisseurs débiteurs | 32,6 | 0,0 |
| TVA déductible sur biens et services | 68,2 | 0,0 |
| TVA à régulariser | 32,9 | 0,0 |
| Crédit de TVA | 386,2 | 2,3 |
| Total | 519,9 | 2,3 |

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31/12/2013

| (en milliers d'euros) | D ≤ 1 an | 1 an < D ≤ 5 ans | D > 5 ans |
|-----------------------|--------------|------------------|-----------|
| Encours | 519,9 | 0,0 | 0,0 |
| | 519,9 | | |

- Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses)

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--------------------------------------|-----------------|-------------|
| Compte Banque Société Générale | 448,8 | 0,0 |
| Compte Caisse des Dépôts | 99,8 | 0,0 |
| Compte courant Bpifrance Financement | 46 597,5 | 0,0 |
| Compte courant SNCF | 0,0 | 24,5 |
| Total | 47 146,1 | 24,5 |

- Note 8 - Capitaux propres

| (en milliers d'euros) | 2012 | Augmentation de capital | Affectation du résultat | Résultat 2013 | 2013 |
|------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|----------------|---------------------|
| Capital | 37,0 | 20 981 369,1 | | | 20 981 406,1 |
| Report à nouveau | -9,7 | | -2,4 | | -12,1 |
| Résultat de l'exercice | -2,4 | | 2,4 | 2 417,6 | 2 417,6 |
| Total | 24,9 | 20 981 369,1 | 0,0 | 2 417,6 | 20 983 811,6 |

Le capital social s'élève à 2 098 140 614 actions ordinaires nominatives de 10 euros, dont 18 681 906,1 milliers d'euros ont été libérés. Au cours de l'exercice 2013, plusieurs augmentations de capital ont eu lieu :

- une augmentation de capital par voie d'apports en nature de titres détenus par l'Etat pour un montant nominal de 7 279 328 080 euros, par l'émission de 727 932 808 actions d'une valeur nominale de 10 euros et la création d'une prime d'émission de 7,21 euros ;
- une augmentation de capital par voie d'apports en nature de titres détenus par l'Epic Bpi Groupe pour un montant nominal de 1 678 356 490 euros, par l'émission de 167 835 649 actions d'une valeur nominale de 10 euros et la création d'une prime d'émission de 7,97 euros
- une augmentation de capital par voie d'apports en nature des titres détenus par la CDC pour un montant nominal de 8 726 170 530 euros, par l'émission de 872 617 053 actions d'une valeur nominale de 10 euros et la création d'une prime d'émission de 13,25 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal de 231 514 040 euros, par l'émission de 23 151 404 actions d'une valeur nominale de 10 euros réservée à la CDC et la création d'une prime d'émission de 1,93 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 3 066 000 000 euros par l'émission de 306 600 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

Au total, 2 098 136 914 actions ordinaires nominatives de 10 euros ont été créées au cours de l'exercice 2013.

- **Note 9 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 10 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 11 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an, il s'agit du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations.

- **Note 12 - Autres dettes**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2013 | 2012 |
|--|----------------|------------|
| Charges à payer Bpifrance Participations | 185,0 | 0,0 |
| Charges à payer Bpifrance Financement | 371,9 | 0,0 |
| Charges à payer Bpifrance Investissement | 520,0 | 0,0 |
| Charges à payer CDC | 325,0 | 0,0 |
| Autres | 534,5 | 0,0 |
| Total | 1 936,4 | 0,0 |

Les charges à payer Bpifrance Participations, Financement et Investissement sont des refacturations de prestations de services et à hauteur de 175 milliers d'euros pour la CDC.

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir au 31/12/2013

| <i>(en milliers d'euros)</i> | D ≤ 1 an | 1 an < D ≤ 5 ans | D > 5 ans |
|------------------------------|----------------|------------------|-----------|
| Encours | 1 936,4 | 0,0 | 0,0 |
| | 1 936,4 | | |

- **Note 13 - Hors bilan**

Il s'agit d'une autorisation de découvert sur le compte courant Bpifrance Financement.

- **Note 14 - Prestations de services**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2013 | 2012 |
|---------------------------------|--------------|------------|
| Mise à disposition du personnel | 192,5 | 0,0 |
| Total | 192,5 | 0,0 |

- **Note 15 - Charges d'exploitation**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2013 | 2012 |
|------------------------------|-----------------|-------------|
| Charges externes | -4 507,4 | -2,4 |
| Sous Total | -4 507,4 | -2,4 |
| Fais de personnel | | |
| - Salaires et traitements | -1 154,5 | 0,0 |
| - Charges de retraites | -36,7 | 0,0 |
| - Autres charges sociales | -442,3 | 0,0 |
| - Charges fiscales | -55,1 | 0,0 |
| Sous Total | -1 688,6 | 0,0 |
| Impôts et Taxes | 0,0 | -0,1 |
| Total | -6 196,0 | -2,5 |

Les charges externes sont composées de refacturation de personnel, d'honoraires et de frais de publicité.

- **Note 16 - Dividendes**

Ce poste est constitué des dividendes versés par Bpifrance Financement.

- **Note 17 - Intérêts et Produits assimilés**

Il s'agit de la rémunération du compte courant Bpifrance Financement.

- **Note 18 - Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels constatés en 2013 résultent des cessions des immobilisations financières sur les titres Bpifrance Régions pour 6 792,1 milliers d'euros et les titres Sogama pour 6 010,9 milliers d'euros. Ces cessions de titres n'ont pas générées de résultat.

- **Note 19 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Bpifrance bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus de Bpifrance Financement. Le résultat fiscal s'élève à - 4 266,2 milliers d'euros.

- **Note 20 - Effectifs**

L'effectif moyen payé s'élève à 1,5 salarié dont 0,5 mis à disposition.

- **Note 21 - Les parties liées**

les parties liées sur Bpifrance Financement

(en milliers d'euros)

| Postes du bilan | 2013 |
|-------------------------------------|-------------|
| Actif | |
| Autres créances | 46 597,5 |
| Titres | 2 396 785,5 |
| Passif | |
| Charges à payer | 371,9 |
| Postes du compte de résultat | |
| Charges externes | 371,9 |
| Intérêts et produits assimilés | 1,9 |
| Dividendes | 8 419,2 |
| Prestations de services | 96,2 |

les parties liées sur Bpi Investissement

(en milliers d'euros)

| Postes du bilan | 2013 |
|-------------------------------------|-------|
| Passif | |
| Charges à payer | 520,0 |
| Postes du compte de résultat | |
| Charges externes | 520,0 |
| Prestations de services | 32,1 |

les parties liées sur Bpifrance Participations

(en milliers d'euros)

| Postes du bilan | 2013 |
|-------------------------------------|--------------|
| Actif | |
| Titres | 17 813 981,7 |
| Passif | |
| Charges à payer | 185,0 |
| Fournisseurs | 233,6 |
| Titres non versés | 1 768 791,7 |
| Postes du compte de résultat | |
| Charges externes | 580,3 |
| Prestations de services | 32,1 |

les parties liées sur CDCE- 1

(en milliers d'euros)

| Postes du bilan | 2013 |
|-----------------|-----------|
| Actif | |
| Titres | 150 000,0 |

les parties liées sur Bpifrance Régions

(en milliers d'euros)

| Postes du bilan | 2013 |
|-------------------------------------|------|
| Postes du compte de résultat | |
| Prestations de services | 32,1 |

les parties liées sur la CDC

(en milliers d'euros)

| Postes du bilan | 2013 |
|-------------------------------------|---------|
| Passif | |
| Charges à payer | 325,0 |
| Postes du compte de résultat | |
| Charges externes | 2 414,2 |

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes consolidés

BPI-Groupe SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

MAZARS



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BPI-Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Faits significatifs de l'exercice » et la note 2 « Normes comptables applicables » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent respectivement, le cadre juridique et comptable de la constitution de BPI-Groupe et les changements de

méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2013.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 5.1 « Détermination de la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes de détermination de la juste valeur des actifs et passifs, tant financiers que non financiers. Les notes 5.2 « Actifs et passifs financiers » à 5.7 « Dépréciation des titres » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers, et les notes 5.24 « Activité de garantie » et 5.25 « Activité d'innovation » exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence :

Votre groupe procède à un test de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence selon les modalités décrites à la note 5.7 « Dépréciations des titres » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces tests de dépréciation ont conduit à la constatation de dépréciations, telles que présentées en note 6.11 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Dépréciation relatives aux actifs financiers disponibles à la vente :

Votre groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 5.7 « Dépréciations des titres » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciation du risque de crédit :

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

Valorisation des instruments financiers :

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Provisionnement des engagements sociaux :

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.14 «Avantage du personnel » et 10.2 « Autres avantages du personnel » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



ANIK CHAUVIN

MAZARS



VIRGINIE CHAUVIN



CHARLES DE BOISRIOU



9.2. Rapport sur les comptes sociaux

BPI-Groupe SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de BPI-Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose les étapes de constitution de BPI-Groupe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Notre société établit et présente ses comptes annuels conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC n°99-03 modifiés.

La note 2 « Règles de présentation et d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, précise que les chiffres comparatifs de l'année 2012 concernent l'entité SNCF-B2, acquise au cours du premier trimestre 2013 par l'EPIC BPI-Groupe et la CDC dans le cadre des opérations d'apports réalisées le 12 juillet 2013 en vue de la création de BPI-Groupe.

Estimations comptables

- Les immobilisations financières

Notre société évalue les immobilisations financières à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient et de leur valeur d'utilité, tel que décrit dans le paragraphe « Bilan » de la note 2 « Règles de présentation et d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil

BPI-Groupe SA
Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2013

d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT


ANIK CHAMMARTIN

MAZARS


VIRGINIE CHAUVIN


CHARLES DE BOISRIOU



9.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées

BPI-Groupe

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires
BPI-Groupe
27-31 rue du Général Leclerc
94700 Maisons Alfort

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Convention de coopération et d'échanges d'information entre la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après CDC) et BPI-Groupe en date du 12 juillet 2013

Nature et objet :

La convention de coopération et d'échanges d'information entre la CDC et BPI-Groupe en date du 12 juillet 2013 dans le cadre de l'intégration des données de BPI-Groupe et de ses filiales dans le modèle prudentiel de la CDC a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 25 juin 2013.

Modalités :

- Dans le cadre de la constitution de BPI-Groupe, la convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties et de communication par BPI-Groupe à la CDC de certaines informations et données nécessaires au respect, par cette dernière, de ses obligations comptables, financières et prudentielles.
- Afin de faciliter la coopération entre l'audit de BPI-Groupe et DGAU (filiale audit du groupe CDC), les principes ci-après ont été définis :
 - Programmation annuelle de l'audit : association de DGAU dans l'élaboration du programme d'audit de BPI-Groupe et de ses filiales, et présentation par DGAU des audits d'actionnaires ou des audits transversaux en cours.
 - Réalisation des missions du programme d'audit de BPI-Groupe : DGAU réalise à minima annuellement, une mission par pôle, étant précisé que ce dernier exerce des diligences renforcées sur les entités du pôle investissement en fonds propres dont Bpifrance Participations sera la société de tête.
 - Transmission des informations et suivi des recommandations.
- Les échanges de données sont organisés à titre mensuel, pour le suivi chaque mois de la situation de la solvabilité sur un périmètre englobant BPI-Groupe et ses filiales et à titre annuel, pour la prise en compte de la contribution de BPI-Groupe et ses filiales dans le Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CDC.

Administrateurs concernés :

- M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur Général de la CDC et Président du Conseil d'administration du Fonds Stratégique d'Investissement (aujourd'hui Bpifrance Participations) jusqu'au 12 juillet 2013 ;
- Mme. Aline Morancho, Directrice Régionale à la CDC ;
- M. Franck Silvent, Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de BPI-Groupe au titre de l'exercice 2013.

2. Convention relative à l'acquisition de la participation détenue par la CDC dans Sogama, conclue entre la CDC et BPI-Groupe le 25 juin 2013

Nature et objet :

Dans le cadre de la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), la convention relative à l'acquisition de la participation détenue par la CDC dans Sogama, conclue entre la CDC et BPI-Groupe a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013.

Modalités :

La CDC a cédé la totalité de sa participation dans Sogama représentant environ 41,49% du capital social et 46,27% des droits de vote à BPI-Groupe moyennant un prix global de 6 010 910,78 euros soit 23,95 euros par action. La participation a été cédée le même jour à Bpifrance Financement pour le même prix.

Administrateurs concernés :

- M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur Général de la CDC et Président du Conseil d'administration du Fonds Stratégique d'Investissement (aujourd'hui Bpifrance Participations) jusqu'au 12 juillet 2013 ;
- Mme. Aline Morancho, Directrice régionale à la CDC ;
- M. Franck Silvent, Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de BPI-Groupe au titre de l'exercice 2013, la participation a été transférée à Bpifrance Financement au prix d'acquisition.

3. Avenant et contre garantie relatifs au pacte d'actionnaires de TDF conclus entre la CDC et BPI-Groupe le 25 juin 2013

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires de TDF, conclu, notamment, entre le Fonds Stratégique d'Investissement (ci-après FSI et aujourd'hui Bpifrance Participations), la CDC, CDC Infrastructure et BPI-Groupe, en date du 25 juin 2013, ayant en particulier pour objet de résilier l'obligation de cession, à la CDC, de la participation détenue par le FSI dans TDF et applicable si le FSI n'est plus contrôlé par la CDC a été autorisé par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013. La contre garantie conclue entre la CDC et BPI-Groupe le 25 juin 2013 relative à l'avenant au pacte d'actionnaires de TDF ci-avant a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013.

Modalités :

- Le pacte d'actionnaire de TDF prévoyait une obligation de cession de cette participation à la CDC si le FSI vient à ne plus être contrôlé directement ou indirectement par la CDC, en excluant expressément la notion de contrôle conjoint de la définition du contrôle.
- L'avenant au pacte d'actionnaire conclu, dans le cadre de la création de BPI-Groupe, avec les autres parties au pacte, prévoit :

- Les parties existantes reconnaissent et acceptent que la transaction envisagée n'aura pas pour effet d'entraîner l'obligation pour le FSI de rétrocéder sa participation dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SA à la CDC.
- A compter de la réalisation de la transaction, et sous réserve que la CDC reconnaisse et accepte qu'elle demeure garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte et qu'elle reste tenue de ses obligations au titre de l'article 17 du pacte, Bpifrance se substitue dans l'intégralité des droits et obligations de la CDC au titre du pacte.
- Dans l'hypothèse où, à la suite de la transaction, Bpifrance Participations ou toute entité apparentée auquel elle se substituerait, cesseraient directement ou indirectement d'être contrôlée par la CDC, Bpifrance Participations sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SA à la CDC.
- En complément à l'accord de la CDC de demeurer garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte, une contre-garantie a été signée entre BPI- Groupe et la CDC en date du 25 juin 2013, et prévoit que BPI-Groupe s'engage à tirer indemne la CDC au cas où cette dernière serait mise en cause au titre de l'engagement pris dans le cadre de l'avenant.

Administrateurs concernés :

- M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur Général de la CDC et Président du Conseil d'administration du Fonds Stratégique d'Investissement jusqu'au 12 juillet 2013 ;
- M. Franck Silvent, Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de BPI-Groupe au titre de l'exercice 2013.

4. Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et BPI-Groupe en date du 20 décembre 2013

Nature et objet :

La Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et BPI-Groupe dans le cadre de l'intégration des données de BPI-Groupe et de ses filiales dans le modèle prudentiel de la CDC a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2013.

Modalités :

- Dans le cadre de la constitution de BPI-Groupe, la convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties et de communication par BPI-Groupe à la CDC de certaines informations et données nécessaires au respect, par cette dernière, de ses obligations comptables, financières et prudentielles :
 - Transmission par BPI-Groupe et/ou ses filiales à la CDC des informations nécessaires à l'application du modèle prudentiel de la CDC à BPI-Groupe.
 - Communisation par la CDC à BPI-Groupe des informations nécessaires pour la réalisation de son calcul prudentiel autonome et les conditions applicables à la CDC des prestations de simulations prudentielles au titre des deux premiers exercices suivant la constitution de BPI-Groupe et de ses filiales.
- Les échanges de données sont organisés à titre mensuel, pour le suivi chaque mois de la situation de la solvabilité sur un périmètre englobant BPI-Groupe et ses filiales et à titre annuel, pour la

prise en compte de la contribution de BPI-Groupe et ses filiales dans le Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CDC.

Administrateurs concernés :

- M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur Général de la CDC et Président du Conseil d'administration du Fonds Stratégique d'Investissement jusqu'au 12 juillet 2013 ;
- Mme. Aline Morancho, Directrice régionale à la CDC ;
- M. Franck Silvent, Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de BPI-Groupe au titre de l'exercice 2013.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Anne Chaumartin

Mazars


Virginie Chauvin


Charles De Boisriou



9.4. Rapport d'examen sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux publiés dans le rapport de gestion 2013 de BPI-Groupe

BPI-Groupe

Rapport d'examen des commissaires aux
comptes sur une sélection d'indicateurs sociaux
et environnementaux publiés dans le rapport de
gestion 2013 de BPI-Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2013

MAZARS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Rapport d'examen des commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux publiés dans le rapport de gestion 2013 de BPI-Groupe

À la suite de votre demande et en notre qualité de commissaires aux comptes de BPI-Groupe, nous avons effectué des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux publiés dans le rapport de gestion 2013 de BPI-Groupe.

Les indicateurs sociaux et environnementaux sélectionnés par BPI-Groupe (les «Indicateurs») sont les suivants :

| Indicateurs sociaux |
|---------------------|
| Effectif total |
| Nombre d'embauches |

| Indicateurs environnementaux |
|--|
| Consommation de papier |
| Consommation d'eau |
| Consommations énergétiques des bâtiments et émissions de CO ₂ liées |

Ces Indicateurs sociaux et environnementaux pour l'exercice 2013 ont été préparés sous la responsabilité de la direction des ressources humaines groupe et de la direction du développement durable de BPI-Groupe conformément aux référentiels du groupe, disponibles sur demande au siège du groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Indicateurs. Les conclusions formulées dans notre rapport portent sur ces seuls Indicateurs et non sur l'ensemble des données de performance environnementale et sociale figurant au sein du rapport de gestion de BPI-Groupe, ni a fortiori sur l'ensemble des informations du rapport de gestion.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon la norme IFAC - ISAE 3000 « *Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* ».



Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs sociaux et environnementaux sélectionnés ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

- Au niveau du groupe, nous avons examiné les procédures de reporting élaborées par BPI-Groupe au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données permettant la production des indicateurs sociaux et environnementaux. Ces travaux se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les personnes de la direction des ressources humaines groupe et de la direction du développement durable de BPI-Groupe, responsables de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données.
- Nous avons sélectionné un échantillon d'entités : la filiale Bpifrance Financement à Maisons-Alfort.

Cette sélection a été réalisée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs appliqués aux indicateurs.

- Au niveau des entités sélectionnées :
 - o nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;
 - o nous avons effectué des tests de détail, sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs et à rapprocher les données avec les pièces justificatives.

La contribution de ces entités aux indicateurs de BPI-Groupe représente 87% pour les indicateurs sociaux et 100% pour les indicateurs environnementaux. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs sociaux et environnementaux examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux référentiels utilisés par BPI-Groupe et applicables à l'exercice 2013.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2014

Les commissaires aux comptes

MAZARS



VIRGINIE CHAUVIN - ASSOCIÉE



EMMANUELLE RIGAUDIAS - ASSOCIÉE
DÉPARTEMENT RSE ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



ANIK CHAUMARTIN - ASSOCIÉE



SYLVAIN LAMBERT - ASSOCIÉ
DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE



ANNEXE :

AUCUNE ENTREE DE TABLE DES MATIERES N'A ETE TROUVEE.

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

Annexe 1
Liste des actifs apportés par BPI-Groupe à Bpifrance Participations
le 12 juillet 2013

| N° | Entité concernée | Renseignements généraux | Nature des Titres Apportés | Nombre de Titres Apportés |
|----|--|--|----------------------------|---------------------------|
| 1 | Areva | Société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 712 054 923, dont le siège social est situé au 33, rue Lafayette 75009 Paris | Actions | 12 712 910 |
| 2 | Insertion Emplois Dynamique | Fonds Commun de Placement (FR0000970873) | Parts D | 34 426 |
| 3 | Insertion Emplois Equilibre | Fonds Commun de Placement (FR0010303909) | Parts | 195 203,4675 |
| 4 | Insertion Emplois Modéré | Fonds Commun de Placement (FR0010673491) | Parts | 146 011,5293 |
| 5 | Danone Communities Investissement Responsable S1 | Société d'Investissement à Capital Variable (FR0010439943) | Actions | 140 000 |
| 6 | Schneider Energie SICAV Solidaire | Société d'Investissement à Capital Variable (FR0010821017) | Actions | 199 203 |
| 7 | Solidarité – CCFD – Terre Solidaire | Fonds Commun de Placement (FR0011363761) | Parts | 25 000 |
| 8 | Libertés et Solidarité | Société d'Investissement à Capital Variable (FR0000004962) | Actions | 53 357 |
| 9 | Metnext | Société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 497 511 923 dont le siège social est situé au 79, rue du faubourg Poissonnière, 75009 Paris | Actions | 438 178 |
| 10 | GeoConcept | Société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 378 424 477 dont le siège social est situé au 52 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux | Actions | 10 260 |
| 11 | HPC | Société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 448 002 121, dont le siège social est situé au 3 chemin du Pigeonnier de la Céprière 31100 Toulouse | Obligations convertibles | 45 |
| | | | Actions | 3 300 |



| N° | Entité concernée | Renseignements généraux | Nature des Titres Apportés | Nombre de Titres Apportés |
|----|--------------------------|--|----------------------------|---------------------------|
| 12 | CitéGreen | Société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 533 075 164, dont le siège social est situé au 14 rue Charles V à Paris (75004) | Actions | 1 437 |
| 13 | G²Mobility | Société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 514 933 589, dont le siège social est situé au 7 avenue de l'Europe 92310 Sèvres | Actions | 4 122 |
| 14 | Canibal | Société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 442 187 167, dont le siège social est situé au 51, route principale du port 92230 Gennevilliers | Obligations convertibles | 49 300 |
| | | | Actions | 1 000 |
| 15 | Averroes Finance II | Fonds Commun de Placement à Risque situé au 137, rue de l'Université 75007 Paris | Parts | 15 000 000 |
| 16 | Mode & Finance | Société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 083 257, dont le siège social est situé au 137, rue de l'Université 75007 Paris | Actions A | 365 892 |
| | | | Créance | 1 |
| 17 | Patrimoine et Création 2 | Fonds Commun de Placement à Risque situé au 137, rue de l'Université 75007 Paris | Parts A | 446 687 |
| | | | Parts B | 338 400 |

Annexe 2

Liste des filiales et participations au 31 décembre 2013

a) Filiales et participations de Bpifrance Participations

| Informations financières | Capital (en k€) | Capitaux propres autres que le capital social (en k€) | Quote-part de capital détenue (en %) | Valeur nette comptable des titres détenus (en k€) | Obligations prêts et avances consentis (en k€) | Chiffre d'affaires du dernier exercice (en k€) | Résultat du dernier exercice (en k€) | Dividendes encaissés au cours de l'exercice (en k€) | Date de clôture ou d'arrêt intermédiaire des comptes sociaux |
|---|--------------------|--|--|--|---|---|--|--|--|
| A - RENSEIGNEMENTS DE DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE BPIFRANCE PARTICIPATIONS LORS DE LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE CLOS | | | | | | | | | |
| Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu) | | | | | | | | | |
| FSIPME Porte-feuille (1) | 1 900 000 | (182 493) | 100,00% | 1 938 730 | | N/A | (71 517) | - | 31/12/2013 |
| CDCE Entreprises Capital Investissement (1) | 166 973 | 49 872 | 100,00% | 212 967 | | N/A | (18 989) | - | 31/12/2013 |
| FTICI (2) | 68 163 | 721 698 | 79,23% | 548 770 | | N/A | (126 035) | 29 272 | 31/12/2013 |
| FSIEquation (1) | 76 401 | 702 773 | 100,00% | 497 835 | | N/A | 15 173 | - | 31/12/2013 |
| Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | |
| FMEA (1) | 229 468 | (50 038) | 33,33% | 140 487 | | N/A | N/A | - | 31/12/2013 |
| Eutelsat Communications (2) | 220 114 | 1 616 086 | 25,62% | 1 073 355 | | 647 400 | 147 300 | 60 912 | 1er semestre au 31/12/2013 |
| Eiffage (2) | 358 000 | 2 346 000 | 20,08% | 720 661 | | 14 264 000 | 257 000 | 21 559 | 31/12/2013 |
| Soprol - Sté de part pour les oléagineux (2) | 102 576 | 846 233 | 18,75% | 70 000 | | 2 617 388 | (22 600) | - | 30/06/2013 |
| Orange (2) | 10 596 000 | 13 753 000 | 13,49% | 3 217 735 | | 40 981 000 | 1 873 000 | 178 763 | 31/12/2013 |
| Vallourec (2) | 252 570 | 4 348 430 | 5,19% | 265 289 | | 5 578 000 | 262 000 | 4 518 | 31/12/2013 |
| CGG Veritas (2)(5) | 92 700 | 3 707 200 | 11,52% | 156 767 | | 3 765 800 | 698 800 | - | 31/12/2013 |
| Technip (2) | 86 500 | 4 070 300 | 9,53% | 210 824 | | 9 336 100 | 563 100 | 9 961 | 31/12/2013 |
| Gemalto (2) | 88 016 | 1 884 755 | 8,50% | 176 252 | | 1 134 030 | 81 738 | 2 164 | 30/06/2013 |
| Participations dans des sociétés étrangères (10 à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | |
| Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (2) | 1 100 350 | (2 495 678) | 23,99% | 0 | 526 961 | 596 165 | (37 314) | - | 1er semestre au 30/09/2013 |
| B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | | | | | | |
| Participations françaises non reprises au paragraphe A | - | - | N/A | 908 896 | | N/A | N/A | 30 963 | (3) |
| Autres participations détenues à moins de 10% dans des sociétés françaises | - | - | N/A | 352 688 | | N/A | N/A | 11 332 | (3) |
| Autres participations détenues à plus de 50% dans des sociétés françaises | - | - | N/A | 48 828 | | - | - | - | - |
| Autres participations détenues à moins de 10% dans des sociétés étrangères | - | - | N/A | - | | N/A | N/A | - | (3) |

(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société

(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe

(3) Pour l'essentiel, données au 31/12/2013

(4) Calcul effectué en date du dernier exercice clos, soit le 31/12/2013

(5) Données en \$

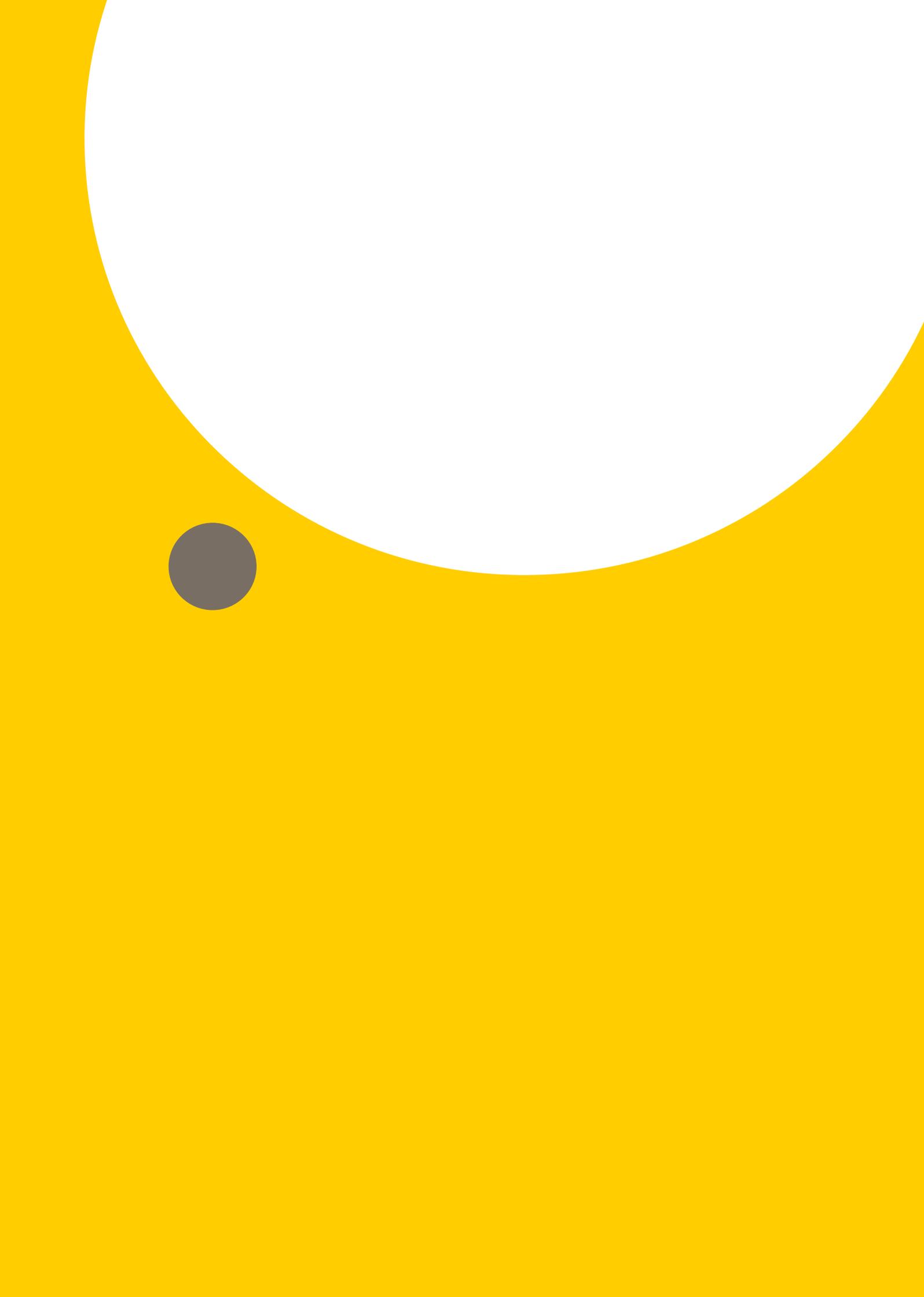
b) Filiales et participations de Bpifrance Investissement



| Filiales et participations | Informations financières | Capital (en k€) | Capitaux propres autres que le capital social (en k€) | Quote-part de capital détenue (en %) | Valeur nette comptable des titres détenus (en k€) | Obligations prêts et avances consentis (en k€) | Chiffre d'affaires du dernier exercice (en k€) | Résultat du dernier exercice (en k€) | Dividendes encaissés au cours de l'exercice (en k€) | Date de clôture ou d'arrêt intermédiaire des comptes sociaux |
|---|--|--------------------|--|--|--|---|---|--|--|---|
| Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu) | | | | | | | | | | |
| | Bpifrance Investissement Régions (jusqu'au 30 mars 2014-absorbée par Bpifrance Investissement le 31 mars 2014) | 2 004 | 4 348 | 80,00% | 3 055 | | 17 022 | 2 985 | | 31/12/2013 |
| Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | | |
| | Consolidation Développement Gestion | 900 | 587 | 47,34% | 426 | | 3 798 | 201 | | 31/12/2013 |
| Participations dans des sociétés étrangères (10 à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | | |

c) Filiales et participations de FSI PME Portefeuille

| Informations financières | Capital (en k€) | Capitaux propres autres que le capital social (en k€) | Quote-part de capital détenue (en %) | Valeur nette comptable des titres détenus (en k€) | Obligations prêts et avances consentis (en k€) | Chiffre d'affaires du dernier exercice (en k€) | Résultat du dernier exercice (en k€) | Dividendes encaissés au cours de l'exercice (en k€) | Date de clôture ou d'arrêté intermédiaire des comptes sociaux |
|---|--------------------|--|--|--|---|---|--|--|--|
| Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu) | | | | | | | | | |
| Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | |
| SA ACE MANAGEMENT | 226 | 2 941 | 30,00% | 243 | | 4 800 | 310 | 23 | 31/12/2012 |
| Participations dans des sociétés étrangères (10 à 50% du capital détenu) | | | | | | | | | |



bpifrance

BPI-Groupe

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 20.981.406.140 €

507 523 678 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort cedex

Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr